

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION
DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES
DE TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2017

DOSSIER : R-3981-2016

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
Me LISE DUQUETTE
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 22 NOVEMBRE 2016

VOLUME 4

DANIELLE BERGERON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association des hôteliers du Québec
et de l'Association des restaurateurs du Québec
(AHQ/ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec
(AQCIE/CIFQ);

Me PAULE HAMELIN et
Me NICOLAS DUBÉ
procureurs de Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me PAULE HAMELIN et
Me NICOLAS DUBÉ
procureurs de Nalcor Energy Marketing Corporation
(NEMC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE Panel 2 - Modèle de gestion des actifs, planification et exploitation du réseau	
LOUIS VECI	
JEAN-PIERRE GIROUX	
STÉPHANE VERRET	
FRANÇOIS BRASSARD	
MARIE-CLAUDE ROQUET	
MAXIME LAJOIE	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN (suite)	12
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	34
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGY	79
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	92
Panel 3A	
MARTIN BOISVERT	
SYLVAIN CLERMONT	
ANDRÉE BOUCHER	
STÉPHANE VERRET	
FRANÇOIS BRASSARD	

INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	138
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	157
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	169
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	185
Panel 3 - Coût du service, efficience et commercialisation	
LUC DUBÉ	
GHISLAIN TESSIER	
STÉPHANE VERRET	
MAXIME LAJOIE	
ANDRÉE BOUCHER	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	192
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	231
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	257
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	259
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	273
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	287
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	294
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	304

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-11 (HQT) : Fournir la quantité et les dates d'ajouts de production au nord, c'est-à-dire en amont de Chamouchouane, de 2006 à 2014 (demandé par NEMC)	15
E-12 (HQT) Confirmer que les valeurs du tableau 2 de la pièce C-NEMC-0016, page 16, tant au niveau de la charge locale que du service de point à point, étaient considérées pour les deux solutions du dossier Chamouchouane, et ventiler la réponse (demandé par NEMC)	21
E-13 (HQT) Fournir l'explication afin de déterminer pourquoi la ligne Micoua-Saguenay se retrouve dans le tableau 8 alors qu'elle était dans le tableau 7 dans le dossier tarifaire précédent (demandé par NEMC)	24
E-14 (HQT) : Vérifier si un projet de remplacement du compensateur statique du poste Laurentides est prévu et, si oui, où dans la preuve ou, si non, ajouter ce projet (demandé par SÉ-AQLPA)	43
E-15 (HQT) Pour les cinq points qui ont été retirés de la rémunération incitative, fournir l'information quant à la partie qui est basée sur les objectifs corporatifs ou sur les objectifs individuels (demandé par AHQ-ARQ)	242

R-3981-2016
22 novembre 2016

- 6 -

E-16 (HQT) : Indiquer quels sont les équipements ayant causé des déversements de moins de 4000 litres et indiquer la raison pour laquelle, dans les années antérieures, le taux de récupération était au moins de 92 % comparativement à 80 % en 2015 (demandé par le GRAME)

281

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
B-0111 : Présentation du Panel 3A (HQT-15, Document 2.2.2)	136
C-FCEI-0014 Document intitulé « Comparaison de la prestation de travail et le niveau d'investissements entre 2015 et 2017 »	260

1 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-deuxième
2 (22e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22)
8 novembre deux mille seize (2016), dossier R-3981-
9 2016. Demande du Transporteur de modification des
10 Tarifs et conditions des services de transport pour
11 l'année deux mille dix-sept (2017). Poursuite de
12 l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bon début de journée. Avant de procéder avec maître
15 Hamelin, sur les... Oui, Maître Fréchette. Il y a
16 beaucoup de... hier, ça a été une journée forte en
17 engagements de toutes parts. Alors, quand vous
18 aurez le temps, possiblement au dîner, me faire un
19 aperçu des engagements déposés, ceux qui s'en
20 viennent et vers quand on peut attendre des autres,
21 dans un premier temps. Je sais que, dans un
22 deuxième temps, ma collègue m'a fait part qu'il y a
23 une série de documents qui sont déposés
24 présentement sur le SDÉ, je pense, concernant,
25 entre autres, le panel 3.

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 Oui. Alors, je ne voulais pas vous interrompre. Je
3 vous laissais...
4 LE PRÉSIDENT :
5 Oui.
6 Me YVES FRÉCHETTE :
7 C'est bien. Alors, bonjour à tous.
8 LE PRÉSIDENT :
9 Oui.
10 Me YVES FRÉCHETTE :
11 Yves Fréchette pour Hydro-Québec. Alors, ça me
12 fait, encore une fois, plaisir d'être ici ce matin.
13 En ce qui concerne les engagements...
14 LE PRÉSIDENT :
15 Oui.
16 Me YVES FRÉCHETTE :
17 ... alors, comme vous le dites, certains sont en
18 cours. Je devrais avoir une meilleure idée vers la
19 fin de la journée, certains sont prêts, ils doivent
20 être revus et tout ça, pas prêts, mais en cours
21 d'élaboration. On a reçu les premières versions,
22 elles doivent être revues. Alors, d'ici la fin de
23 la journée, je devrais avoir des meilleures
24 indications pour autour de la moitié, là, des
25 engagements.

1 En ce qui concerne les questions de la
2 Régie, je me tourne vers maître de Repentigny, ces
3 questions-là sont un petit peu plus techniques,
4 plus structurées, ça devrait aller à demain pour
5 vous les rendre disponibles. En tout cas, je vous
6 reviendrai avec quelque chose d'un petit peu plus
7 robuste. On doit se tourner vers les sources
8 internes, mais des clients internes donc pour
9 pouvoir recouper toute l'information.

10 J'ai également en main la demande amendée,
11 mais qui n'est pas assermentée, alors il nous
12 manque une collègue qui est... donc qui est
13 toujours très matinale, alors... Mais, elle n'est
14 pas là ce matin. Alors, j'attends, dès que madame
15 Gauthier sera parmi nous...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Parmi nous.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 ... on assermentera madame Caron puis comme ça on
20 pourra vous déposer ça. Essentiellement, tandis que
21 j'ai le micro, vous me permettez. Essentiellement,
22 la demande amendée est pour refléter la décision
23 qui a été rendue dans le... en ce qui concerne
24 l'autorisation des disjoncteurs PK, donc retirer
25 les conclusions concernant la création d'un compte

1 de frais reportés dans ce dossier-ci, mais se
2 cibler donc sur les modalités de disposition.
3 Alors, c'est ce que vous verrez, les amendements
4 reflètent cela. Alors, voilà! Je pense que c'est
5 ça.

6 Puis le dernier... la dernière chose. Je
7 vous informe que ma collègue de NEMC m'avait
8 demandé de préserver son contre-interrogatoire,
9 alors sur mon serment d'office, je vous affirme ce
10 matin que je n'ai eu aucune communication avec les
11 membres du panel depuis notre rencontre d'hier.

12 LE PRÉSIDENT :

13 C'est fait.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Alors, ça clôt pour moi, à moins que vous ayez
16 d'autres questions?

17 LE PRÉSIDENT :

18 Non. Moi, ça me va.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Je vous remercie.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Fréchette. On est prêt à continuer
23 avec vous, Maître Hamelin.

1 PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE
2 Panel 2 - Modèle de gestion des actifs,
3 planification et exploitation du réseau

4 _____
5 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-deuxième
6 (22e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

7
8 LOUIS VECI;
9 JEAN-PIERRE GIROUX ;
10 STÉPHANE VERRET;
11 FRANÇOIS BRASSARD;
12 MARIE-CLAUDE ROQUET;
13 MAXIME LAJOIE.

14
15 Sous la même affirmation solennelle, déposent et
16 disent :

17
18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN (suite) :

19 Q. **[1]** Alors, bonjour, Paule Hamelin pour NEMC. Alors,
20 rebonjour aux gens du panel. Alors, je vais
21 reprendre brièvement où on a laissé hier. Mais,
22 juste avant, pour compléter certaines des réponses
23 que vous nous avez données hier. Juste au niveau de
24 l'effet d'entonnoir, vous avez indiqué qu'il y
25 avait de la production qui s'était rajoutée au nord

1 et vous avez indiqué également qu'il y avait moins
2 de charge au nord. J'aimerais savoir, pour les deux
3 côtés, au niveau de l'ajout de... en fait, plus de
4 production au nord, en amont du poste
5 Chamouchouane, je voudrais vous demander de combien
6 de... c'est quoi la quantité et à partir de quelle
7 date. Puis également au niveau de moins de charge
8 en amont du poste Chamouchouane, encore une fois,
9 quelle est la quantité puis à peu près à quelle
10 date et qu'on puisse faire la corrélation entre les
11 deux.

12 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

13 R. Bonjour. Pour la partie de baisse de charge, les
14 chiffres que j'ai avec moi, là, la prévision de
15 deux mille dix (2010) pour l'horizon deux mille
16 vingt (2020) du Distributeur parlait d'une charge
17 d'environ trois mille mégawatts (3000 MW) au nord
18 de Baie-Comeau, Baie-Comeau incluse, là, du côté
19 est et au nord.

20 La prévision de deux mille quinze (2015)
21 pour l'horizon deux mille vingt (2020), on parle
22 d'une baisse autour de deux mille mégawatts
23 (2000 MW), je n'ai pas les chiffres exacts, là,
24 c'est des ordres de grandeur. Donc, lorsqu'on parle
25 de réduction de charge, bien c'est des fermetures

1 et de la non-réalisation de projets d'aluminerie
2 qui étaient prévus. Il y a eu des fermetures aussi
3 de papetières aussi. Donc, c'est un ordre de
4 grandeur de la variation de charge qui s'est passée
5 sur la Côte-Nord.

6 (8 h 37)

7 Pour ce qui est de la production, je n'ai
8 pas les dates exactes, là, mais ce sont les
9 productions d'Eastmain avec les... les dates sont
10 au dossier quelque part, là. Je peux vous revenir
11 plus tard avec les dates exactes. Mais ce sont les
12 centrales d'Eastmain, ce sont les parcs de
13 production éoliens, les appels d'offres du
14 Distributeur, ce sont les centrales Romaine. Et il
15 y a eu quelques biomasses, quelques petites
16 centrales hydroélectriques, là, des petites
17 centrales hydroélectriques.

18 Q. **[2]** Est-ce que ça serait possible pour vous de nous
19 fournir, justement, avec les dates... les dates
20 précises... bien, en fait, les années, là, au
21 moins, puis les quantités à chaque fois au niveau
22 des ajouts de production?

23 R. L'information, on peut vous la rendre disponible.

24 Q. **[3]** Parfait. Alors, on était à l'engagement 11.

25 Alors, engagement 11, je peux le reformuler. Alors,

1 au niveau de l'engagement 11, nous fournir la
2 quantité et les dates d'ajouts de production au
3 nord, c'est-à-dire en amont du poste Chamouchouane.
4 Pour la période, je vais aller, disons, de deux
5 mille six (2006) à deux mille quatorze (2014). Ça
6 vous va?

7 R. Oui.

8
9 E-11(HQT) : Fournir la quantité et les dates
10 d'ajouts de production au nord, c'est-
11 à-dire en amont de Chamouchouane, de
12 2006 à 2014 (demandé par NEMC)

13
14 Q. **[4]** Puis par rapport à la diminution de charges,
15 vous avez dit, « en deux mille quinze (2015) », au
16 niveau de la prévision deux mille quinze (2015), si
17 j'ai bien compris, on parlait de deux mille
18 mégawatts (2000 MW), c'est ça?

19 R. En deux mille dix (2010), les prévisions... le
20 Distributeur, dans ses prévisions, prévoyait à
21 l'horizon deux mille vingt (2020) trois mille
22 mégawatts (3000 MW) de charges sur la Côte-Nord.

23 Q. **[5]** Puis vous êtes...

24 R. Quelques années plus tard, ces prévisions-là ont
25 été révisées à la baisse, autour de deux mille

1 mégawatts (2000 MW). Ce sont la non-réalisation de
2 projets de charges et des diminutions de charges
3 existantes.

4 Q. **[6]** D'accord. Maintenant, on a parlé du tableau,
5 qui se retrouvait... c'est dans la pièce
6 C-NEMC-0016, c'est-à-dire la demande de
7 renseignement de la Régie numéro 1, dans le dossier
8 Chamouchouane, qui se retrouvait à la page 16. Ça
9 va?

10 R. Oui, je l'ai devant moi.

11 Q. **[7]** D'accord. Alors, juste une autre précision,
12 quand on voit les valeurs au niveau de la charge
13 locale, de quarante et un mille sept cent quatre-
14 vingts (41 780), et du service de point à point,
15 cinq mille cent trente-cinq (5135), est-ce que je
16 dois comprendre que c'était les valeurs qui étaient
17 essentiellement recherchées pour les deux solutions
18 qui étaient proposées?

19 R. Ça, je vais me permettre de mentionner d'entrée de
20 jeu que le dossier complet a été... quand il a été
21 présenté à la Régie, en deux mille quatorze (2014),
22 on a mis à la disposition de la Régie et des
23 intervenants, un panel d'experts. On avait cinq
24 personnes au panel, on avait les planificateurs,
25 nos meilleurs experts qui ont travaillé sur ce

1 dossier d'envergure là. Ils ont passé deux jours à
2 expliquer de long en large et à répondre à toutes
3 des questions précises concernant toutes les
4 informations qu'on voit ici. Moi, je peux vous
5 donner une information mais à un niveau un peu plus
6 élevé, là. Je ne peux pas me substituer à ce panel
7 d'experts. Donc, ma compréhension, je peux vous
8 donner ma compréhension de ces chiffres-là. Ces
9 chiffres-là ont été faits de façon à... lorsqu'on
10 ajoute de la production sur le réseau de transport,
11 on doit, pour être capable de faire des
12 simulations, si on veut avoir une simulation qui
13 converge, qui fonctionne, avoir une réponse à nos
14 simulations, on doit ajouter des charges pour que
15 ça balance avec la production qu'on ajoute.

16 Donc, la combinaison des deux chiffres,
17 c'est la charge totale qu'on recherchait pour faire
18 un équilibre charge/production. Pour que nos
19 systèmes d'écoulement de puissance convergent.

20 Maintenant, le partage entre les deux, il
21 est un peu aléatoire, là. Ce qui est important
22 c'est la charge totale. On l'a partagée avec les
23 points à points existants connus, auxquels on a
24 rajouté un douze cents mégawatts (1200 MW) pour
25 NPT, pour arriver au cinq mille cent trente-cinq

1 (5135) pour l'interconnection du New-Hampshire. Par
2 contre, ce douze cents mégawatts (1200 MW), on
3 pourrait le substituer...

4 Me LISE DUQUETTE :

5 Q. **[8]** Je m'excuse. NPT, c'est?

6 R. Excusez, c'est le New-Hampshire. C'est
7 l'interconnection avec le New-Hampshire, excusez-
8 moi.

9 Q. **[9]** Merci.

10 R. Donc, ce douze cents mégawatts (1200 MW), pour
11 l'interconnection du New-Hampshire, on aurait pu le
12 substituer par des projets de clients industriels à
13 Bécancour, au sud de la province, ou on aurait pu
14 le substituer par de la charge locale aussi. Ce qui
15 était important c'était d'arriver au quarante-six
16 mille mégawatts (46 MW) pour être capable de faire
17 balancer nos logiciels d'écoulement de puissance.

18 Me PAULE HAMELIN :

19 Q. **[10]** Je reviens avec ma question. Parce que vous
20 étiez, à l'époque, quand même directeur de
21 planification. Est-ce que je dois comprendre que
22 l'ensemble... les deux montants, là autant de la
23 charge locale que pour le service de point à point,
24 c'était des valeurs qui étaient considérées pour la
25 mise en place des deux solutions.

1 (8 h 42)

2 R. Ma compréhension, c'est que oui. Puis, je peux
3 prendre un engagement de vous le détailler
4 mégawatts pour mégawatts et la date exacte, qu'est-
5 ce qui a été inclus dans ce montant, dans ce
6 chiffre-là.

7 Q. **[11]** Ça me va. Alors, engagement...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Engagement numéro 12.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Q. **[12]** Engagement 12...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Vous le libellez, Maître?

14 Me PAULE HAMELIN :

15 Q. **[13]** Oui. Je vais vous demander de nous confirmer
16 que les valeurs qui se retrouvent au tableau 2,
17 tant au niveau de la charge locale que du service
18 de point à point, étaient considérées pour les deux
19 solutions du dossier Chamouchouane, et ventiler la
20 réponse.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Le tableau 2 de quelle pièce?

23 Me PAULE HAMELIN :

24 Le tableau 2 de la pièce C-NEMC-0016...

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Parfait.
3 Me PAULE HAMELIN :
4 ... à la page 16.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Merci.
7 Me LISE DUQUETTE :
8 Du dossier 3887.
9 Me PAULE HAMELIN :
10 Oui, mais je l'ai produit dans le présent dossier.
11 Me LISE DUQUETTE :
12 Ah, O.K.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Oui.
15 Me PAULE HAMELIN :
16 Donc, c'est rendu la pièce C-NEMC-0016.
17 Me LISE DUQUETTE :
18 0016, très bien.
19 LE PRÉSIDENT :
20 0016 de ce dossier-ci.
21 Me PAULE HAMELIN :
22 Oui.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Parfait. Merci.
25

1 E-12 (HQT) Confirmer que les valeurs du tableau 2
2 de la pièce C-NEMC-0016, page 16, tant
3 au niveau de la charge locale que du
4 service de point à point, étaient
5 considérées pour les deux solutions du
6 dossier Chamouchouane, et ventiler la
7 réponse (demandé par NEMC)

8

9 LE PRÉSIDENT :

10 Q. **[14]** Ça va de ce côté-là pour l'engagement?

11 R. Oui, c'est compris.

12 Q. **[15]** Merci.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Q. **[16]** Alors, je vais vous référer maintenant à la
15 pièce HQT-9, document 1, tableau 7. Je vais juste
16 retrouver la page. C'est votre pièce B-0026.

17 J'essaie de retrouver la page du tableau 7. Est-ce
18 que vous avez la page? J'excuse.

19 R. Oui, nous l'avons.

20 Q. **[17]** Je vais même demander au témoin la page. Je
21 m'excuse. C'est parce que...

22 R. Ah, la page? C'est la page 25.

23 Q. **[18]** Parfait. Parce que j'ai fait un copier-coller
24 dans mes questions, alors j'en perds des fois les
25 pages. Alors, au niveau de la page 25, si... même

1 avec les lunettes de lecture, on a de la difficulté
2 à voir. Si on va, on descend vraiment assez bas
3 dans la liste des investissements, je vois la ligne
4 « Poste Chamouchouane - Remplacement compensateur
5 statique » pour un investissement de cent treize
6 millions (113 M). C'est... vous devez descendre au
7 moins vingt (20) lignes, à peu près.

8 R. Non, je l'ai déjà localisé.

9 Q. **[19]** Vous l'avez? Pouvez-vous m'expliquer en quoi
10 consiste cet investissement?

11 R. Le poste Chamouchouane est équipé de deux
12 compensateurs statiques. Et ces compensateurs
13 statiques-là font partie d'un programme de
14 remplacement de nos compensateurs statiques. On a
15 déjà débuté avec... les derniers, on a fait
16 Némiscau, on a fait Albanel, qui avaient chacun
17 deux compensateurs statiques. Maintenant, c'est au
18 tour de la réfection totale et complète des deux
19 compensateurs statiques du poste de Chamouchouane.

20 Q. **[20]** Est-ce qu'il y a un lien entre cet
21 investissement et le projet de ligne Chamouchouane?

22 R. Aucun. C'est un programme de réfection de nos
23 compensateurs statiques qui sont sur le réseau.
24 Comme je vous ai mentionné, Albanel, Némiscau sont
25 complétés. Bien, maintenant, c'est au tour de ceux

1 de la Chamouchouane. Donc, il n'y a aucun lien avec
2 le projet Chamouchouane, la ligne Chamouchouane-
3 Montréal.

4 Q. **[21]** Toujours dans la même pièce, si on va
5 maintenant au tableau 8 qui devrait suivre, donc ça
6 devrait être, je pense, la page 26...

7 R. La page 29.

8 Q. **[22]** 29, pardon. Merci. Alors, donc, toujours pièce
9 HQT-9, document 1; c'est la pièce Régie B-0026,
10 tableau 8. Et j'attire votre attention à la ligne
11 Micoua-Saguenay sous 1.2, Maintien et amélioration
12 de la qualité. Tout d'abord, peut-être
13 m'expliquer : cette ligne-là, on la retrouvait
14 l'année passée dans le dossier tarifaire sous le
15 tableau 7. Maintenant, elle se retrouve dans le
16 tableau 8, « Autres projets dont le dépôt à la
17 Régie est ultérieur à 2017 ». Pouvez-vous
18 m'explique s'il y a... est-ce que c'est en lien
19 avec la décision de la Régie D-2016-0029? Ou peut-
20 être m'expliquer qu'est-ce que... pourquoi on
21 retrouve la ligne maintenant sur le, en fait, la
22 ligne Micoua-Saguenay sous le tableau 8.

23 (8 h 47)

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 R. On va prendre un engagement de vérifier puis vous

1 revenir avec la réponse.

2 Q. **[23]** D'accord. Engagement 13, donc vérifier ou
3 fournir l'explication afin de déterminer pourquoi
4 la ligne Micoua-Saguenay se retrouve dans le
5 tableau 8 alors qu'elle était dans le tableau 7
6 dans le dossier tarifaire précédent.

7

8 E-13 (HQT) Fournir l'explication afin de
9 déterminer pourquoi la ligne Micoua-
10 Saguenay se retrouve dans le tableau 8
11 alors qu'elle était dans le tableau 7
12 dans le dossier tarifaire précédent
13 (demandé par NEMC)

14

15 Pouvez-vous nous indiquer brièvement les objectifs
16 de ce projet Micoua-Saguenay?

17 Me JEAN-PIERRE GIROUX :

18 R. Le projet Micoua-Saguenay suite, je vous ai parlé à
19 maintes reprises de la baisse de charge au niveau
20 de la Côte-Nord donc on a un phénomène de baisse de
21 charge au niveau de la Côte-Nord. On a fait aussi
22 des modifications au sud du réseau de transport, on
23 a installé de la compensation statique, on a
24 installé différents équipements qui rendent le sud
25 du réseau plus solide en tension.

1 Donc, pour vous donner juste une image,
2 lorsque j'ai un réseau moins solide en tension et
3 j'ai une perturbation au sud, la tension baisse, la
4 charge baisse. Donc, les centrales fournissent
5 moins de puissance, c'est moins stressant sur la
6 stabilité du réseau entre la charge et la
7 génération.

8 Lorsque je renforce mon sud et je fais le
9 même événement, la tension baisse moins, la
10 puissance appelée baisse moins. Donc, la contrainte
11 sur le lien de transport fait en sorte que j'ai une
12 puissance appelée qui baisse moins donc j'affaiblis
13 la stabilité.

14 Donc Micoua-Saguenay c'est déclenchée par
15 une panoplie de phénomènes qui se sont produits
16 dans les dernières années et je dois faire une
17 remise à niveau au niveau de mes critères de
18 conception. Donc, c'est un projet qui... il est en
19 avant-projet au moment où on se parle puis le
20 déclencheur principal, c'est un déclencheur de
21 maintien-amélioration de la qualité du service pour
22 les phénomènes que je vous ai mentionnés.

23 Q. **[24]** Est-ce que dans l'ensemble de ces phénomènes-
24 là la production en provenance de la Romaine est
25 une des causes?

1 R. La production de la Romaine a fait l'objet d'un
2 projet d'un point huit milliard (1,8 G), le
3 raccordement et le renforcement du réseau de
4 transport et ce renforcement-là, à l'époque, était
5 suffisant pour intégrer dans le respect des
6 critères de conception du Transporteur toute la
7 puissance de la Romaine.

8 Donc la ligne Micoua-Saguenay, elle arrive
9 vraiment pour des événements qui se sont produits
10 postérieurement à l'intégration des centrales de la
11 Romaine.

12 Q. **[25]** J'ai compris que c'était une ligne aussi de
13 735 KV?

14 R. Oui, c'est une ligne à sept cent trente-cinq mille
15 volts (735 000 V), oui.

16 Q. **[26]** Et on va parler d'une capacité totale de
17 transport de combien? Est-ce que vous le savez?

18 R. Intrinsèquement, une ligne de transport à sept cent
19 trente-cinq mille volts (735 000 V) peut transiter
20 autour de deux mille cinq cents mégawatts
21 (2500 MW). Par contre, son endroit spécifique dans
22 le réseau va dicter une capacité qui est
23 différente.

24 Donc la ligne Micoua-Saguenay, comme toutes
25 les lignes sur le réseau de transport, leur

1 capacité est définie en fonction de comment le
2 réseau, de l'architecture du réseau. Donc, c'est
3 très difficile de dire qu'une ligne, que telle
4 ligne a une capacité de tant parce que ça dépend de
5 l'architecture du réseau, de la configuration entre
6 la puissance, où est générée la puissance, où est
7 consommée la charge, comment est sollicitée cette
8 ligne?

9 Donc, la capacité d'une ligne de transport
10 en réseau, ce n'est pas une valeur fixe.

11 Q. **[27]** O.K. Est-ce qu'on a un ordre de grandeur, au
12 moment où on se parle sur, justement, il va rester
13 quoi comme capacité? Est-ce qu'il va rester une
14 capacité excédentaire une fois qu'on va avoir pris
15 en considération tous les autres phénomènes?

16 R. Au moment où on se parle, la ligne Micoua-Saguenay
17 qu'on va installer c'est une ligne qui ne sera pas
18 compensée série. Elle va être en parallèle avec
19 cinq lignes compensées série. On ne la compense pas
20 série parce que le besoin pour ramener, pour
21 respecter nos critères, ramener le respect de nos
22 critères, on n'a pas besoin de la compenser.

23 Donc, si on mettait une ligne compensée
24 série, ça coûterait beaucoup plus cher puis elle
25 aurait une puissance équivalente aux cinq lignes

1 actuelles. Donc, on entre avec un projet un peu
2 minimum pour adresser les besoins qui sont devant
3 nous au moment où on se parle.

4 (8 h 52)

5 Q. **[28]** Puis ces besoins minimums là, j'essaie de
6 comprendre entre le maximum, peut-être, de la ligne
7 qui serait deux mille cinq cents (2500) par rapport
8 à vos besoins minimums, on se situe à combien? Je
9 veux juste essayer de comprendre.

10 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

11 R. Je reviens, là, une ligne de transport, sa capacité
12 c'est fonction de l'architecture du réseau et des
13 demandes. Comme je vous mentionne, actuellement,
14 avec la baisse de charge de mille mégawatts
15 (1000 MW) qu'on vit sur la Côte-Nord, on arrive
16 avec un projet de ligne qu'on n'a pas besoin de la
17 compenser série, ça fonctionne. En ne mettant
18 seulement que la ligne, on est capable d'adresser
19 cette augmentation de transit là sur le réseau.
20 Ensuite, quelle marge de manoeuvre elle dégage? Je
21 peux dire qu'elle répond au moins au mille (1000)
22 qui est le besoin actuel. Asteure, quelle est sa
23 valeur ultime de cette ligne-là? Ça dépend d'où va
24 se situer la génération additionnelle, le service
25 additionnel va venir d'où, par quel moyen et va

1 être consommé où sur le réseau. Donc, je ne peux
2 pas répondre à « Quelle est la marge qui va être
3 libérée par cette ligne-là? » Ça dépend d'où va
4 être générée la puissance, où va être consommée la
5 charge. Mais je peux vous dire qu'elle va répondre
6 au minimum... aux besoins qu'on rencontre... aux
7 problématiques qu'on rencontre actuellement.

8 M. STÉPHANE VERRET :

9 R. Vous comprendrez bien, Monsieur le Président,
10 petite parenthèse, là, que c'est un projet qu'on va
11 déposer en deux mille dix-huit (2018) à la Régie,
12 ce qui est prévu au tableau 8, donc dans deux ans
13 d'ici. Alors bien entendu, le projet est en mode de
14 planification. Un projet de l'ampleur dont on parle
15 ici, c'est un projet au-dessus de vingt-cinq
16 millions (25 M), donc qui pourra faire l'objet d'un
17 débat dans le cadre de l'autorisation de ce projet-
18 là. Et je suis certain que toutes ces questions-là
19 pourront être discutées au moment de l'autorisation
20 du projet.

21 Q. **[29]** On pourra peut-être se revoir, effectivement.
22 J'avais des questions un peu similaires au niveau
23 du projet Limite Sud, toujours dans le tableau 8.
24 Peut-être juste nous décrire brièvement quel est
25 l'objectif du projet qu'on appelle Limite Sud.

1 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

2 R. Tout d'abord, je vais vous mentionner que c'est un

3 projet qui est très, très, très préliminaire au

4 moment où on se parle. On n'a pas la forme... le

5 projet Micoua-Saguenay, on est en avant-projet, on

6 sait d'où on part, on sait où on arrive puis on a

7 des projets... un justificatif qui prend forme de

8 façon précise. Pour Limite Sud, au Sud de la

9 province, on rencontre aussi des problèmes, on a

10 des problèmes actuellement au niveau des capacités

11 et on regarde ce qui s'en vient. On a déposé, en

12 deux mille quinze (2015), le projet de la ligne

13 New-Hampshire, qui est en avant-projet,

14 l'interconnexion pour le New-Hampshire. Cette

15 puissance-là additionnelle va demander des

16 modifications sur le réseau de transport.

17 Rehaussement thermique de deux lignes sept cent

18 trente-cinq mille volts (735 000 V) entre les

19 postes de Lévis et de la Nicolet. Aussi, on a

20 déposé... et dans ce document-là, il y a un petit

21 paragraphe qui explique qu'il y a beaucoup de

22 choses qui se passent au Sud et on amorce une

23 réflexion globale sur la fiabilité du Sud de la

24 province. On a déposé aussi, en deux mille seize

25 (2016), plus récemment, le dossier « Appels

1 d'offres éoliens », quatre cent cinquante mégawatts
2 (450 MW) pour lequel c'est de la génération qui se
3 passe sur la Côte-Nord, donc c'est de la génération
4 qui... excusez-moi, pas sur la Côte-Nord, en
5 Gaspésie. Donc, c'est trois parcs éoliens de quatre
6 cent cinquante mégawatts (450 MW), Gaspésie et
7 Beauce. L'effet de ces parcs éoliens là demandent
8 aussi des modifications sur le réseau de transport.
9 On parle d'addition de deux plates-formes de
10 compensation série au poste Manouane, un future
11 poste Manouane, qui n'existe pas au moment où on se
12 parle, et de la compensation série au poste
13 Appalaches. Même chose, il y a une petite note dans
14 le dossier qu'on vous a déposé disant que beaucoup
15 de choses se passent au Sud de la province et on
16 est en réflexion pour un projet optimal qui
17 viendrait adresser tous les problèmes au niveau
18 transport que l'on vit au Sud de la province. Et
19 là, je reviens un peu à ce que je mentionnais, il
20 faut capter tous les besoins. On a deux projets de
21 croissance qui sont définis, mais j'ai aussi des
22 problèmes liés à la fermeture de centrales au Sud,
23 des problèmes liés à l'accroissement de la
24 température qui limite mes capacités thermiques à
25 sept cent trente-cinq mille volts (735 000 V), de

1 la climatisation au Sud de la province qui augmente
2 aussi en été.

3 (8 h 57)

4 Donc, on fait une réflexion globale sur le sud de
5 la province, comment on va adresser toutes les
6 modifications, toutes les modifications de
7 comportement de réseau qui se présentent
8 actuellement.

9 Q. **[30]** Vous n'êtes pas en mesure de dire à ce stade-
10 ci si c'est une ligne qui réglerait la
11 problématique, c'est pas quelque chose qui... le
12 Projet Limite sud c'est pour l'instant juste
13 essayer de savoir est-ce que vous en... quel type
14 de... physiquement, de projet, si je peux dire.
15 Est-ce que c'est une ligne? Est-ce que c'est autre
16 chose? Est-ce que vous avez déjà ça en tête?

17 R. Ce que je peux dire c'est qu'on travaille sur une
18 solution de compensation série et on travaille sur
19 une solution ligne. On va comparer, on en a deux.
20 Peut-être qu'il y en a une trois... On en a trois au
21 moment où on se parle et on va voir... en fait, là,
22 on est à l'étape de faire l'inventaire des
23 solutions. Donc pour l'instant, il y a des
24 solutions, il y a une variation compensation série,
25 une variante ligne qui se dessine. Mais les études

1 se poursuivent puis j'ai pas encore la solution
2 optimale, là, je ne l'ai pas encore.

3 Q. **[31]** Est-ce que c'est à votre connaissance qu'au
4 niveau du plan d'approvisionnement du Distributeur,
5 dans le dossier R-3986-2016, on a indiqué que les
6 besoins en puissance avaient diminué de l'ordre de
7 mille mégawatts (1000 MW) par rapport à l'état
8 d'avancement d'octobre deux mille quinze (2015).

9 R. C'est certain que c'est notre outil de base, donc
10 oui, on est très au courant de ce qui se passe au
11 niveau de la croissance puis c'est notre mission,
12 là, d'adresser justement cette charge-là du
13 Distributeur. Donc, oui, on est au courant et on
14 suit avec attention l'évolution de la demande.

15 Q. **[32]** Et dans la mesure où cette information-là
16 c'est... c'est primordial ou en tout cas je ne
17 reprends pas vos mots, là, mais que c'est de
18 l'information de base, est-ce que le Transporteur
19 entrevoit revoir, justement, les investissements
20 dont on a projeté, dont on a parlé, par exemple la
21 ligne Micoua-Saguenay ou encore votre... le Projet
22 Limite sud en fonction de cette information-là?

23 R. La réponse c'est oui. C'est clair que c'est des
24 intrants qui... qu'on tient compte dans les projets
25 qui sont en cours. Quand je dis en cours, là, je

1 veux dire en avant-projet.

2 Q. **[33]** Ça va compléter mes questions.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Hamelin. Maître Neuman pour SÉ-AQLPA.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Q. **[34]** Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour,
7 Mesdames les Régisseurs, bonjour Messieurs, Dames,
8 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
9 l'Association québécoise de lutte contre la
10 pollution atmosphérique.

11 Alors mes premières questions porteront sur
12 le taux de perte. Nous avons bien entendu les
13 explications qui ont été... qui ont été données à
14 de multiples manières au cours de l'interrogatoire
15 et du contre-interrogatoire sur... sur le taux de
16 perte, à savoir les facteurs qui sont susceptibles,
17 qui seraient susceptibles de baisser le taux de
18 perte. Je comprends qu'essentiellement ce... bien
19 essentiellement je résume, là, je sais qu'il y a
20 des nuances, mais ce serait un ajout de ligne
21 pourrait apporter un abaissement du taux de perte.
22 Et je comprends que l'ajout de ligne prochainement
23 prévu dans le cadre du projet Chamouchouane et du
24 projet Micoua va contribuer à légèrement baisser ce
25 taux de perte.

1 (9 h 02)

2 Je comprends également que le taux de perte donc
3 prévu en deux mille seize (2016) est de six virgule
4 treize pour cent (6,13 %), selon la pièce... dans
5 le dossier... dans le présent dossier, 3981-2016,
6 B-30, HQT-10, Document 2, tableau 3, page 8. C'est
7 pas nécessaire d'aller... d'aller vérifier le
8 tableau lui-même. Et je comprends donc que ce taux
9 de perte va... a baissé légèrement avec l'ajout de
10 quelques nouvelles lignes au cours des deux
11 prochaines années.

12 À plus long terme, est-ce que je comprends
13 correctement vos propos à l'effet que ce taux de
14 pertes, en principe, va se stabiliser une fois que
15 ces quelques constructions de lignes seront
16 terminées, en deux mille dix-huit (2018), et seront
17 mises en service? Que ce taux de pertes,
18 normalement, va se stabiliser, qu'il ne va pas...
19 il ne va pas être amené à décroître davantage
20 normalement, il va peut-être même être appelé à
21 croître à mesure que la charge progressera au cours
22 des années, est-ce que je comprends... est-ce que
23 c'est ce que je dois comprendre de vos propos?

24 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

25 R. Dans ma réponse, je m'en remets à l'équation du

1 taux de pertes, là. C'est sûr que le taux de
2 pertes... j'ai mis « pertes annuelles », qui elles
3 sont fonction du transit sur le réseau et de
4 l'architecture. Puis, comme je vous mentionnais,
5 quand on rajoute une ligne, on baisse un peu le
6 taux de pertes inhérent à l'architecture. Lorsqu'on
7 augmente le courant, sans augmenter de lignes, on
8 augmente le taux de pertes inhérent. Et, au
9 dénominateur, j'ai mon énergie transitée. Donc, le
10 taux de pertes... il y a deux choses qui peuvent
11 faire varier le taux de pertes. Le prévoir dans le
12 futur, c'est difficile de prévoir le comportement
13 des charges.

14 Actuellement, ce qu'on a... puis ce qu'on a
15 observé dans les dix (10) dernières années c'est
16 que le Québec ne consomme pas beaucoup plus
17 d'énergie, par contre j'ai des pointes en puissance
18 qui augmentent. Donc, si je mets dans mon équation
19 ce que je viens de dire, c'est que mon énergie
20 transitée n'augmente pas, donc mon dénominateur est
21 fixe. Par contre, mes pointes augmentent, donc mes
22 pertes augmentent.

23 Ça fait qu'en regardant la prévision de
24 charges des... pas la prévision de charges,
25 l'augmentation de charges et d'énergie des dix (10)

1 dernières années, je peux arriver au constat, et on
2 le voit, le taux de pertes a une tendance à la
3 hausse. Dans le futur, je ne sais pas, je ne
4 connais pas le comportement prévu de la charge du
5 Distributeur. Si le même phénomène se produit, peu
6 d'énergie additionnelle, par contre des pointes
7 plus élevées, le taux de pertes devrait continuer
8 d'augmenter.

9 Q. [35] D'accord. Je vous remercie. Dans le rapport de
10 SÉ-AQLPA portant sur le taux de pertes, il
11 s'agissait du rapport C-SÉ-AQLPA-0017. Excusez-moi,
12 SÉ-AQLPA-3, document 1, version révisée. Nous nous
13 interrogeons... et c'est l'objet de la
14 recommandation 1-1. Nous nous interrogeons sur
15 l'évolution quant à la manière dont la Régie
16 exprimait le taux de pertes et... et cette
17 définition avait été modifiée au cours des années,
18 et ce que nous nous demandions c'était est-ce qu'il
19 y avait réellement eu une modification quant à la
20 manière dont Hydro-Québec calcule le taux de perte
21 ou est-ce que... en fait, pour le dire d'une
22 certaine manière, est-ce que peut-être que le
23 changement de définition, par la Régie, avait été
24 erroné et qu'en réalité, Hydro-Québec TransÉnergie
25 continuait de déterminer le taux de pertes de la

1 même manière, la même manière étant en se basant
2 sur l'énergie consommée annuellement? Est-ce que
3 c'est... est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus,
4 s'il vous plaît?

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. La réponse est, non, pas à élaborer mais est-ce
7 qu'il y a eu un changement? On a bien lu votre
8 mémoire puis on a cherché à comprendre qu'est-ce
9 que vous vouliez exprimer par ça. Essentiellement,
10 je pense que, pour éclaircir la chose, il faut
11 comprendre... il faut distinguer trois choses
12 différentes. Il faut... d'abord, d'un côté, comment
13 les pertes sont mesurées? Ce qui n'a absolument pas
14 changé. Deuxièmement, le calcul qui est fait par la
15 Régie pour arriver à un taux de pertes annuel, donc
16 la moyenne des trois années historiques. Et après,
17 lorsqu'on regarde au niveau des Tarifs et
18 conditions, puis on a vérifié, le libellé ne semble
19 pas avoir changé à travers le temps. Dans les
20 Tarifs et conditions, on parle sur quoi on applique
21 le taux de pertes.

22 (9 h 07)

23 Et donc, un client qui utilise le réseau de
24 transport doit remplacer les pertes qui sont
25 générées sur le réseau. Et au niveau de la

1 facturation aussi, le taux de pertes est appliqué.
2 Donc, en distinguant les trois, je pense qu'on voit
3 beaucoup plus clair sur ce qui s'est passé à
4 travers le temps.

5 Q. **[36]** Oui. Je reviens sur l'un des aspects que vous
6 venez de mentionner, c'est-à-dire la manière dont
7 il est calculé, à savoir, la moyenne des trois
8 années. Est-ce que vous pouvez me confirmer que
9 c'est toujours la moyenne des trois années quant à
10 l'énergie, qu'il n'y a pas un facteur de puissance
11 qui rentre en ligne de compte, taux de pertes en
12 énergie?

13 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

14 R. La façon de mesurer le taux de pertes, elle n'a pas
15 changé. C'est toujours ce qui rentre sur le réseau
16 moins ce qui sort sur la quantité d'énergie livrée.

17 M. STÉPHANE VERRET :

18 R. Et puis pour le calcul de la Régie, mais
19 effectivement, je pense... j'y vais de mémoire,
20 autour de deux mille neuf (2009), je pense...

21 Q. **[37]** Oui.

22 R. ... que la méthode actuelle de calculer le taux de
23 pertes qu'on retrouve aux Tarifs et Conditions a
24 été mis en place par la Régie. Donc, on part des
25 taux de pertes qui sont mesurés annuellement et on

1 applique la méthode de la Régie avec a moyenne sur
2 les trois années historiques.

3 LE PRÉSIDENT :

4 O.K. Maître Neuman, est-ce que vous voulez une
5 pause?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Non, non, je regardais mon témoin pour voir si...

8 LE PRÉSIDENT :

9 O.K.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 ... la réponse était suffisamment claire. Il semble
12 que oui.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Parfait.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. **[38]** À notre recommandation 1.3 de ce même rapport,
17 nous avons logé une recommandation et je crois
18 qu'elle va dans le sens de la pensée d'Hydro-Québec
19 mais si vous pouviez nous le confirmer que... Nous
20 recommandons à la Régie de maintenir un taux de
21 pertes uniforme pour les différents clients du
22 Transporteur. Est-ce que je crois que c'est la
23 position d'Hydro-Québec à cet égard?

24 R. Il n'y a aucune proposition de modifier cette...

25 Q. **[39]** Oui, D'accord.

- 1 R. ... cette façon-là de tarifer les clients, tant au
2 niveau du tarif qui est unique pour l'ensemble de
3 la clientèle, le taux de pertes est également le
4 même pour l'ensemble de la clientèle.
- 5 Q. **[40]** Je vous remercie. Maintenant, je vais passer à
6 certaines questions de planification. Nous avons
7 constaté qu'il y avait un certain niveau de reports
8 des projets de démantèlement, d'enlèvement et de
9 remise en état de sites, et nous nous interrogeons
10 sur ce qui motivait ces reports qui sont... qui
11 arrivent à une certaine fréquence, et nous nous
12 demandions si vous pouviez élaborer là-dessus.
- 13 R. Certainement. Au niveau du panel numéro 3, nous
14 pourrions le faire.
- 15 Q. **[41]** D'accord. Toujours dans la planification, nous
16 constatons à la pièce de planification du réseau,
17 B-0026, HQT-9, document 1, tableau 8, à la rubrique
18 1.1, Maintien des actifs, on trouve, et c'est une
19 très bonne chose, on trouve une proposition de
20 remplacement éventuellement des compensateurs
21 statiques de Chibougamau en deux mille vingt - deux
22 mille vingt-deux (2020-2022), et de La Vérendrye
23 entre deux mille vingt-deux (2022) et deux mille
24 vingt-quatre (2024). Mais ce qui nous surprend,
25 c'est qu'on ne trouve pas de projet de remplacement

1 des compensateurs statiques du poste Laurentides
2 qui sont pourtant plus vieux que ces deux autres
3 compensateurs statiques que je viens de mentionner.
4 Et Hydro-Québec avait déjà exprimé sa préoccupation
5 et son... quant à l'âge et la vétusté de ce
6 compensateur statique du poste des Laurentides lors
7 d'une réunion de... lors de sa présentation au
8 cours d'une réunion sur la planification du réseau
9 en avril deux mille seize (2016). Donc, on
10 s'interroge sur l'absence de projets de
11 remplacements de ce compensateur statique du poste
12 Laurentides.

13 (9 h 12)

14 Me JEAN-PIERRE GIROUX :

15 R. Pour la partie vétusté du compensateur statique,
16 ça, vous avez tout à fait raison et, aussi, c'est
17 un équipement qui est de vieille technologie, qui
18 cause beaucoup de perte sur le réseau de transport.

19 On est en réflexion, là, et il faut que je
20 valide il est où dans, où il se retrouve parce que,
21 effectivement, il n'apparaît pas comme ligne
22 autonome. Est-ce qu'il est inclus dans un autre
23 projet, ça, je dois valider. Mais vous avez raison,
24 c'est un équipement qui est préoccupant, c'est un
25 de nos plus vieux compensateurs statiques, il est

1 préoccupant et si c'est un oubli dans un projet
2 autonome, on va le corriger. Il est peut-être
3 inclus dans un projet plus global ailleurs. Je dois
4 vérifier.

5 Q. **[42]** O.K. Donc, vous me dites que ça se peut qu'il
6 soit à quelque part dans les tableaux de la
7 planification, mais incorporé à un autre projet,
8 c'est ce que vous me dites?

9 R. Ou un oubli.

10 Q. **[43]** Ou un oubli.

11 R. Ou un oubli. Ça, je vais le valider.

12 Q. **[44]** Est-ce que vous pouvez le valider, est-ce que
13 vous pouvez prendre un engagement de vérifier si un
14 projet de remplacement du compensateur statique du
15 poste Laurentides est prévu et, si oui, où dans la
16 preuve ou, si non, ajouter ce projet.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Engagement 14.

19

20 E-14 (HQT) : Vérifier si un projet de remplacement
21 du compensateur statique du poste
22 Laurentides est prévu et, si oui, où
23 dans la preuve ou, si non, ajouter ce
24 projet (demandé par SÉ-AQLPA)

25

1 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

2 R. Peut-être qu'en complément de réponse, on pourrait
3 quand même noter qu'au niveau des prévisions en
4 maintien de l'actif sur l'horizon dix (10) ans, on
5 voit dans les projets « autres » que la valeur qui
6 est prévue, on a quand même des enveloppes pour les
7 besoins à venir même s'ils ne sont pas précisés sur
8 des projets spécifiques avec une date prévue de
9 dépôt à la Régie, on prévoit près de trois
10 milliards (3 G\$) et la somme des projets qui sont
11 mentionnés au tableau 8 ne fait qu'un point deux
12 milliards (1,2 G\$), alors il y a amplement dans
13 notre signal dix (10) ans, un signal pour les
14 besoins de pérennité tel que ce poste-là. Je
15 voulais simplement parler en termes d'impact.

16 Q. **[45]** D'accord, je vous remercie. Donc, si
17 éventuellement le projet Laurentides est dans cette
18 enveloppe, enfin, la réponse à l'engagement pourra
19 le spécifier ou si c'est ailleurs, ça pourra être
20 spécifié aussi.

21 Il y a une autre omission qui nous surprend
22 dans cette pièce B-0026, HQT-9, Document 1, c'est
23 l'absence de projets pour répondre au problème de
24 la faiblesse des lignes de la Gaspésie et de leur
25 capacité thermique. Cela fait de nombreux dossiers

1 où Hydro-Québec le mentionne lorsqu'il y a eu des
2 projets de raccordement dans le réseau régional de
3 la Gaspésie, ça a été mentionné. Ça a été mentionné
4 dans différents dossiers tarifaires également, et
5 on se surprend qu'il n'y a pas de projets de mise à
6 niveau du réseau Matapédia pour remédier à cette
7 faiblesse des lignes et à la problématique de la
8 capacité thermique qui est atteinte.

9 Et si je peux me permettre un ajout, cette
10 problématique avait été également mentionnée lors
11 de la séance de planification du réseau d'avril
12 deux mille seize (2016) comme quelque chose à
13 laquelle il fallait remédier.

14 Me JEAN-PIERRE GIROUX :

15 R. Effectivement, en Gaspésie, notre réseau de
16 transport de la Gaspésie est saturé sur beaucoup,
17 beaucoup de lignes. Comment on en est arrivés à une
18 situation comme ça et pourquoi on n'agit pas? C'est
19 que les dernières additions de puissance sur la
20 Gaspésie ont été faites à travers des appels
21 d'offres éoliens et dans la mécanique des appels
22 d'offres éoliens, on donne un signal du coût
23 d'intégration sur le réseau de transport.

24 Le Distributeur utilise le coût
25 d'intégration sur le réseau de transport pour juger

1 de la pertinence et de la valeur, de la viabilité
2 économique d'un projet. Donc, en donnant ces
3 signaux-là, le Distributeur nous a demandé des
4 services de transport qui amenaient le réseau juste
5 avant un investissement majeur.

6 Donc, c'est un peu comme ça que ce réseau-
7 là a été conduit à un réseau qui est effectivement
8 à ses limites. Et c'est un réseau qui est
9 particulier parce que, en pointe hiver et en faible
10 vent, c'est un réseau qui est consommateur
11 d'énergie et, à l'inverse l'été, lorsque c'est à
12 faible charge et lorsque j'ai beaucoup de vent,
13 c'est un réseau qui devient exportateur vers le
14 grand réseau, c'est-à-dire vers le poste Lévis. Les
15 lignes qui vont vers le poste Lévis atteignent leur
16 capacité complète lors de situations comme celles-
17 là.

18 Ça fait que c'est vraiment un réseau
19 particulier, on a un taux de pénétration éolien qui
20 est très, très fort sur la Gaspésie.

21 (11 h 55)

22 Q. **[46]** Et si je comprends bien votre réponse, est-ce
23 que vous êtes d'accord qu'il y a une problématique
24 actuelle et qu'il y aurait lieu à effectuer des
25 investissements pour alléger cette surcharge du

1 réseau?

2 M. STÉPHANE VERRET :

3 R. À ma compréhension, l'enjeu est traité de façon
4 commerciale par le Distributeur avec les
5 producteurs éoliens qui ont souscrit à ces
6 différents appels d'offres là.

7 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

8 R. Et je peux ajouter, le réseau de la Gaspésie, on
9 n'a pas de problème avec le réseau de la Gaspésie.
10 Ce qu'on vous dit c'est que les lignes sont
11 utilisées à leur pleine capacité, mais je n'ai pas
12 de problème en Gaspésie pour opérer ce réseau-là.

13 Q. **[47]** Est-ce qu'il y aurait lieu, parce que je sais
14 que c'est fait ailleurs, par exemple, dans
15 d'autres... sur le réseau principal, est-ce qu'il y
16 aurait lieu, comparativement à ce qui a été fait,
17 par exemple, pour renforcer cette problématique du
18 réseau 735 à procéder à ce qu'on pourrait appeler
19 dans ce cas-ci des améliorations au réseau pour
20 alléger un peu cette surcharge, là, pour donner une
21 plus grande marge de manoeuvre à cet endroit-là
22 aussi?

23 R. Je reviens avec... le réseau fonctionne bien. Il
24 est à ses limites, c'est sûr, mais le réseau
25 fonctionne bien. Puis les phénomènes de déplacement

1 de charge, de déplacement de ressources n'ont pas
2 affecté ma stabilité sur le réseau de la Gaspésie.
3 Donc, pour l'instant, je respecte mes critères de
4 conception, je n'ai pas à déclencher de projet de
5 mise à niveau ou quoi que ce soit pour l'instant.
6 Ça peut changer dans le futur, mais pour l'instant,
7 ça fonctionne.

8 Q. **[48]** Je vous remercie beaucoup. Je vais passer à
9 une autre ligne de questions et pour cela, je vous
10 inviterais à projeter à l'écran la pièce HQT-15,
11 Document 2.2 qui... Alors, donc, on se trouve dans
12 cette pièce-là qui est intitulée, pour les fins de
13 la sténographie « Planification des réseaux
14 régionaux - mise au point mémoire de SÉ-AQLPA » et
15 il y a dessus ce que j'appellerais un schéma
16 unifilaire qui montre une alimentation en
17 dérivation et une alimentation bouclée. J'ai bien
18 entendu les propos du panel vendredi lorsque cette
19 page a été présentée et le témoin d'Hydro-Québec
20 avait indiqué qu'il y avait différents désavantages
21 à avoir une alimentation bouclée.

22 Et je tiens à préciser, pour les fins de la
23 suite des questions, une alimentation bouclée telle
24 qu'elle apparaît sur le schéma comparée à une
25 alimentation en dérivation, et là encore, je tiens

1 à préciser, telle qu'elle apparaît sur le schéma.

2 Donc, le témoin a mentionné qu'il y avait
3 des désavantages à une alimentation bouclée. Ça, ça
4 nous a surpris, c'est le pourquoi de ma question
5 qui vient. Quand je vous entendais, j'avais
6 l'impression que c'est une mauvaise chose d'avoir
7 des alimentations bouclées sur le réseau. Il
8 faudrait même enlever toutes ces mauvaises
9 alimentations bouclées pour les remplacer partout
10 par des bonnes alimentations en dérivation. Or,
11 vous en avez, vous en avez beaucoup des
12 alimentations bouclées. Donc, j'ai été surpris
13 d'entendre vos propos qui semblaient critiquer ou
14 dénigrer ce mode d'alimentation qui, pourtant, est
15 très largement utilisé. Est-ce que vous pourriez
16 commenter là-dessus?

17 (9 h 23)

18 R. D'abord, je vais me relire rapidement après la
19 séance, voir si j'ai vraiment dit que j'étais
20 contre les alimentations bouclées. On en a
21 plusieurs et ça fonctionne. Ce que j'ai mentionné
22 c'est, et je vais vous donner un exemple très
23 précis pour l'illustrer, c'est que l'alimentation
24 en double dérivation a certains avantages.

25 Voilà quelques années, je vais prendre

1 l'exemple, là, je vais l'illustrer du mieux que je
2 peux, là, avec le poste du Tremblay, tout près de
3 Montréal. Imaginez ici le poste... imaginez ici le
4 poste Boucherville, qui est ici. Et imagine ici, on
5 enlève ce poste-là en dérivation, là, et imaginez
6 le poste Notre-Dame, et le poste du Tremblay était
7 exactement alimenté comme ça, en alimentation
8 bouclée. Lorsque le poste du Tremblay a été
9 construit, la charge était plus faible sur le
10 réseau, ça fonctionnait très bien. Et ce qui s'est
11 passé, c'est que la charge augmente sur le réseau
12 tranquillement et lorsque je fais mes contingences,
13 on peut imaginer que lorsque je perds cette ligne-
14 là ici, le poste du Tremblay se retrouvait alimenté
15 par Notre-Dame. Ça causait des problèmes de soutien
16 de tension et lorsque je perdais cette ligne-là
17 ici, ce phénomène-là ne se produisait pas. Donc,
18 mon réseau n'était plus symétrique et je devais
19 faire quelque chose parce que quand je perdais
20 cette ligne-là, mon réseau ne passait pas.

21 Ce qu'on a imaginé c'est de faire un poste
22 du Tremblay en double dérivation, à peu de frais,
23 et maintenant, on va inverser la situation.
24 Imaginez que j'ai le poste Boucherville ici et le
25 poste Notre-Dame de ce côté-là. Peu importe la

1 contingence de ligne que je fais, celle du haut ou
2 celle du bas, le poste du Tremblay demeure alimenté
3 par le poste Boucherville. Donc, à peu de frais, ça
4 m'a coûté quelques millions de dollars pour refaire
5 ici un bilan de dérivation, un arrangement. À peu
6 de frais, j'ai pu maximiser l'utilisation d'une
7 ligne de transport. De mémoire, elle a une
8 vingtaine ou une quinzaine de kilomètres, que
9 j'aurais dû reconstruire. Ici, le scénario, ce
10 qu'on avait imaginé, là, c'était de reconstruire à
11 ligne à deux millions (2 M) du kilomètre. Une
12 ligne, là, d'une quinzaine de kilomètres.

13 Alors qu'ici, à peu de frais, j'ai été
14 capable de maximiser. Donc, je ne dis pas que
15 l'alimentation bouclée n'est pas bonne. Ce que je
16 mentionne, ce que j'ai mentionné c'est que dans
17 certaines circonstances, selon la configuration du
18 réseau, une alimentation en double dérivation est
19 plus performante. Donc ça, ça marche. Par contre,
20 dans certaines circonstances on passe à ce type
21 d'alimentation-là parce que ça maximise mes
22 infrastructures de transport, l'utilisation de mes
23 lignes.

24 Q. **[49]** Donc, si je comprends bien votre réponse, vous
25 dites que dans certaines circonstances, c'est

1 préférable, mais que ce n'est pas universel parce
2 que sinon, si c'était universel vous seriez en
3 train de supprimer toutes les alimentations
4 bouclées partout sur le réseau. Donc, dans
5 certaines circonstances, tel type de configuration
6 peut présenter certains avantages. Et vous avez
7 indiqué que la performance était meilleure sur une
8 alimentation en dérivation et vous avez utilisé un
9 mot supplémentaire que je veux bien vali... que je
10 veux confirmer avec vous. Pour décrire
11 l'alimentation qui est du côté gauche du schéma,
12 sur le texte c'est écrit « alimentation en
13 dérivation », mais vous avez utilisé le terme
14 « alimentation en double dérivation ». C'est
15 bien... c'est bien ça? C'est bien ça, ce qui est
16 représenté sur le schéma du côté gauche?

17 R. Oui, parce qu'ici quand on dit une double... double
18 dérivation, c'est que j'ai deux dérivations. Parce
19 que je pourrais avoir un poste... Supposons que
20 j'avais une seule ligne. Ici, j'ai illustré une
21 ligne biterne. Si j'avais une seule ligne, si
22 j'enlevais la ligne du haut et que mon poste ici
23 serait bouclé via deux alimentations et ici,
24 j'aurais un poste en simple dérivation sur une
25 seule ligne. Dans ce cas-là, les arguments de

1 fiabilité changent parce que j'ai pas la même
2 architecture. Mais j'ai bien mentionné que pour ce
3 cas-là en particulier, il y a certains avantages à
4 être en double dérivation.

5 Q. **[50]** Et si je comprends bien, parce que moi aussi
6 j'ai un curseur, là, que j'utilise, ce qui... ce
7 qui fait que ça s'appelle une double dérivation
8 c'est que c'était raccordé sur les... on peut
9 appeler ça L1 et L2, les deux lignes, que
10 l'alimentation est raccordée aux deux lignes
11 différemment. Alors qu'ici, la bouclée, ce serait
12 une simple alimentation... une alimentation bouclée
13 simple, puisqu'elle est raccordée seulement sur
14 une... une des lignes principales et non la
15 deuxième. Est-ce que c'est correct?

16 R. C'est une situation de réseau qui pourrait arriver.

17 Q. **[51]** Est-ce que vous seriez d'accord avec moi que
18 la plupart du temps, sur le réseau, lorsqu'il y a
19 une alimentation bouclée et qu'il y a deux lignes
20 principales... donc quand on dit deux lignes
21 principales, ça correspond au terme que vous avez
22 employés il y a quelques instants, la ligne
23 biterne, que la plupart du temps, l'alimentation
24 bouclée sera elle aussi double, c'est-à-dire
25 qu'elle sera raccordée aux deux lignes, pas

1 seulement à une d'entre elles?

2 (9 h 28)

3 R. J'ai un petit peu de difficulté à vous suivre.

4 Q. **[52]** Que l'alimentation bouclée, elle serait... un
5 des raccordements serait sur la première ligne puis
6 l'autre raccordement serait sur la deuxième ligne,
7 comme vous l'avez présenté sur le schéma concernant
8 l'alimentation en dérivation que vous vous
9 raccordez sur les deux lignes principales et non
10 pas sur seulement une d'entre elles.

11 R. Pour confirmer ma compréhension, on pourrait
12 imaginer, là, que, ici, tout ce qui est à gauche du
13 curseur, on l'enlève, ça n'existe plus. Et ici, je
14 m'en viens m'attacher ici. Donc, j'ai une ligne qui
15 arrive dans le poste et j'ai le deuxième circuit
16 qui arrive dans le poste.

17 Q. **[53]** Comme cela est déjà fait sur la partie gauche
18 du schéma concernant l'alimentation en dérivation,
19 c'est exactement la même chose. Donc, ma question
20 c'est, est-ce qu'il n'est pas vrai que la plupart
21 du temps, lorsque l'alimentation est bouclée, elle
22 serait bouclée en double, comme vous l'avez
23 proposé, à juste titre, pour l'alimentation en
24 dérivation?

25 R. Toujours pour valider ma compréhension. À

1 l'inverse, si j'enlève tout ce qui est à droite du
2 curseur, j'enlève toute cette partie-là et ma
3 ligne, supposons qu'elle se termine ici, là, c'est
4 ce que vous me mentionnez?

5 Q. **[54]** Non.

6 R. Pouvez-vous me faire un dessin?

7 Q. **[55]** On garde les deux lignes principales, mais au
8 lieu d'avoir les deux raccordements qui vont vers
9 l'alimentation bouclée, au lieu de les avoir toutes
10 les deux à partir... donc à partir d'une seule
11 ligne, le raccordement serait fait, l'un sur la
12 première ligne, l'autre sur la deuxième ligne.
13 Donc, il y aurait une continuité entre... Il y
14 aurait une ligne principale, 1, qui est la ligne
15 horizontale supérieure du schéma; puis une ligne
16 principale, 2, de toute façon, c'est une ligne
17 biterne, on l'a mentionné, qui serait sur toute la
18 longueur horizontale juste en dessous de la ligne
19 supérieure.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Mais c'est exactement la même chose qu'à gauche.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Oui. Ce serait de faire à droite ce qu'on a fait à
24 gauche.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ah! Allons-y simplement! On y arrive. Ce serait de
3 faire à droite ce qui est fait à gauche, alors et
4 la question est?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Q. **[56]** N'est-ce pas ce qu'on fait habituellement?

7 LE PRÉSIDENT :

8 Le schéma de gauche n'est-il pas ce qui est fait
9 habituellement pour l'ensemble des...

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Q. **[57]** Oui. Y compris la bouclée, y compris un
12 bouclage.

13 R. J'ai de la difficulté, là, à me représenter.

14 Mettons que je le dessinerais sur ma feuille, là,
15 ma feuille est blanche, là...

16 Me LISE DUQUETTE :

17 Si je comprends bien, c'est que vous voulez faire
18 une alimentation bouclée, mais au lieu de mettre
19 les deux boucles, ou chacune des boucles, sur la
20 même ligne, donc sur la ligne 1, vous voulez mettre
21 une des boucles sur la ligne 1 et une des boucles
22 sur la ligne 2?

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. **[58]** Exactement. Comme ça a été fait pour
25 l'alimentation en dérivation, à juste titre.

1 Me LISE DUQUETTE :

2 Oui.

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. Si je comprends bien, puis j'ai mon pointeur moi
5 aussi, là, si je comprends bien, la seule
6 différence, c'est qu'il n'y aurait pas de ligne
7 entre les deux points ici, parce qu'elles ne sont
8 pas raccordées ici.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Q. [59] La ligne peut être continue. Parce que, de
11 toute façon, c'est... sur le schéma, on parle d'une
12 ligne biterne. Il n'y a pas de raison que ce soit
13 bouclé entre les deux.

14 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

15 R. Je vais vous répondre d'une autre façon. Sur le
16 réseau de transport d'Hydro-Québec, lorsque j'ai
17 une biterne qui passe en avant d'un poste, j'ai
18 deux types de raccordement : celui-là ou celui-là.
19 L'autre, peut-être le troisième, là, que j'aurais,
20 cette ligne-là ici, là, rentre dans le poste et
21 cette ligne-là ici rentre dans le poste. Donc,
22 j'aurais dans ce poste-là quatre départs de ligne
23 cent vingt (120) kV.

24 À part ça, là, j'ai fait le tour de ce qui
25 existe comme raccordement, à moins que j'en oublie

1 un. Ça fait que j'ai une ligne qui part... Je pense
2 en même temps que je parle. J'ai une ligne qui
3 passe en avant du poste; j'ai double dérivation
4 comme possibilité; je boucle sur une ligne comme
5 possibilité; et je boucle sur les deux lignes comme
6 possibilité. Je n'ai pas d'autres schémas de
7 raccordement. Donc, ce poste-là maintenant aurait
8 quatre départs de ligne cent vingt (120) kV.

9 Q. **[60]** Ma question, n'est-ce pas ce que vous feriez
10 habituellement que de raccorder, lorsque vous avez
11 une alimentation bouclée, de la raccorder aux deux
12 lignes de la ligne biterne?

13 (9 h 30)

14 R. C'est très dispendieux de faire ça, là. Lorsqu'on
15 arrive ici, on rentre les deux lignes dans le
16 poste, après ça les deux lignes repartent, si on
17 regarde le nombre d'équipements et la superficie
18 pour la partie cent vingt mille (120 000 V). Donc,
19 si je suis obligé de faire ça pour des raisons
20 techniques de capacité, je vais le faire, mais
21 j'essaie de ne pas faire ça parce que ça coûte
22 cher.

23 Je reviens à l'exemple de du Tremblay, du
24 Tremblay, j'aurais pu faire rentrer mes deux lignes
25 dans le poste du Tremblay, mes deux lignes sortent

1 et s'en vont vers le poste Notre-Dame.
2 Techniquement, ça aurait été excellent, par contre,
3 là, ça aurait fait un projet de plusieurs millions.
4 Et imaginez lorsque... là, ici sur le dessin, c'est
5 comme si j'avais quelques centaines de mètres, mais
6 il est possible que le poste soit situé à dix (10)
7 kilomètres de la biterne, ici, principale. Donc,
8 pour faire un poste, comme vous dites, en bouclé,
9 il faudrait que je prenne ma ligne, une ligne de
10 dix (10) kilomètres. Je rentre dans le poste, une
11 autre ligne de dix (10) kilomètres, je ressorts et
12 je reprends mon corridor. Donc, c'est pour ça que
13 ce scénario-là, oui, il existe, on le fait à
14 quelques endroits, mais c'est un scénario qui peut
15 s'avérer très dispendieux.

16 Et dans le cas du poste du Tremblay, ça
17 aurait été probablement impossible de le faire
18 parce que je n'avais tout simplement pas l'espace
19 pour doubler ma ligne, pour partir de l'axe
20 principal et aller chercher le poste du Tremblay.

21 Q. [61] Je comprends tout ce que vous me dites. Vous
22 dites qu'il y a un enjeu de distance de ces lignes,
23 que la distance peut affecter soit la faisabilité,
24 soit le coût, mais vous avez présenté un schéma
25 pour comparer deux types d'alimentation. Donc,

1 l'enjeu de distance se pose à la fois sur la partie
2 gauche et sur la partie droite. Si la distance est
3 très longue, bien elle est très longue pour
4 l'exemple que vous avez mis à gauche puis elle est
5 très longue pour l'exemple que vous avez mis à
6 droite, donc le coût à cause de cette longueur est
7 très élevé pour la partie de gauche et il est très
8 élevé pour la partie gauche. Si au contraire, la
9 distance est courte, bien alors le coût sera plus
10 faible pour le schéma de la partie gauche puis
11 également sur les schémas de la partie droite si
12 vous le faites de la même manière.

13 Donc, puisque notre but par ce schéma,
14 c'est de comparer deux types d'alimentation, l'une
15 en dérivation, l'une en mode bouclé, les paramètres
16 sont les mêmes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas plus
17 de réseau de le faire ou de ne pas le faire quand
18 l'alimentation est en dérivation que de le faire ou
19 de ne pas le faire quand l'alimentation est
20 bouclée. Sur le cas de figure, s'il y a un enjeu de
21 distance, c'est supposé d'être les deux côtés.

22 R. Il y a... j'allais dire hier, là, vendredi quand je
23 vous ai parlé de ce comparatif-là, je n'ai jamais
24 parlé de distance entre les postes et les lignes.
25 Je parle aujourd'hui de distance entre le poste et

1 la ligne principale parce que vous m'avez amené sur
2 un troisième scénario qui est un scénario où mes
3 deux lignes rentrent dans le poste et mes deux
4 lignes sortent du poste. Donc, avant que vous me
5 parliez de ce troisième scénario, je n'avais jamais
6 parlé de distance entre les postes et l'axe
7 principal.

8 Je vous ai parlé de distance seulement
9 quand vous m'avez parlé d'un troisième scénario où
10 j'ai un double bouclage, une boucle une fois et je
11 repars avec deux départs, c'est dans ce cas-là que
12 je tiens compte...

13 Q. **[62]** Exactement.

14 R. ... de la distance.

15 Q. **[63]** Et vous en tiendrez compte également pour
16 l'alimentation en dérivation. Si la distance des
17 lignes est infinie, c'est-à-dire ça sera la même
18 problématique de coût que pour la partie droite du
19 schéma.

20 (9 h 36)

21 R. Je reviens avec la même réponse que tout à l'heure.
22 La distance, c'est dans le cas où j'ai... il faut
23 que je descende avec deux biternes et avoir quatre
24 départs dans mon poste. Ici, c'est clair que je
25 n'ai jamais parlé de distance quand je compare ces

1 deux scénarios-là parce que, entre mon axe
2 principal et mon poste, j'ai une deux lignes dans
3 ce cas-là, une ligne biterne, et dans ce cas-là,
4 une deux circuits sur une ligne biterne. Donc, ici,
5 sur une...

6 Q. **[64]** Bien, sur une ligne... c'est comme une ligne
7 monoterne. Vous dites « biterne », mais vous
8 l'utilisez juste une seule des deux biternes.

9 R. Imaginons qu'entre l'axe principal j'ai un
10 kilomètre entre mes deux postes. Je dois faire une
11 ligne biterne, deux circuits, circuit 1, circuit 2,
12 circuit 1, circuit 2. Physiquement, si on regarde
13 une photo Google entre ces deux postes-là,
14 physiquement une vue aérienne, les postes vont être
15 totalement identiques et la seule différence, ça va
16 être mon pylône ici.

17 Ici, je n'aurai pas... j'ai un pylône
18 simple dérivation et ici, j'ai un pylône double
19 dérivation. Je dois croiser les conducteurs ici,
20 là. Donc, ça me prend un arrangement où j'ai trois
21 fils en haut et trois fils en bas. Ça me prend un
22 pylône particulier.

23 Q. **[65]** Hum, hum.

24 R. Alors qu'ici, je n'ai pas de croisement de lignes.
25 Donc, j'ai mentionné vendredi que le pylône de

1 dérivation dans ce cas ici était beaucoup moins
2 dispendieux que celui-là.

3 Q. [66] Oui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Neuman, je pense que... on est à la limite
6 que... vous devez faire le reste en argumentation
7 parce que là vous posez des questions sur
8 différents scénarios. Vous avez eu les réponses,
9 les réponses demeurent à peu près les mêmes. On est
10 vingt-cinq (25) minutes de plus que le temps que
11 vous avez annoncé.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 D'accord. D'accord. D'accord. Je vais...

14 LE PRÉSIDENT :

15 On se ramasse un peu... puis vous m'argumenterez...

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Je vais accélérer de façon... c'était... je suis
18 presque arrivé à la fin.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parce que je pense que les témoins...

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui.

23 LE PRÉSIDENT :

24 ... sans vouloir faire votre rôle, mais il est
25 assez constant...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :
2 Oui.
3 LE PRÉSIDENT :
4 ... et je pense qu'il ne vous mettra pas une autre
5 architecture là-dessus que vous voulez.
6 Me DOMINIQUE NEUMAN :
7 Oui. Oui. D'accord.
8 LE PRÉSIDENT :
9 Vous pourrez nous plaider que ça prend une autre
10 architecture là-dessus, mais...
11 Me DOMINIQUE NEUMAN :
12 Oui. Absolument. Oui. Mais, enfin... Oui, c'est ça.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Vous comprenez?
15 Me DOMINIQUE NEUMAN :
16 Oui. Absolument.
17 LE PRÉSIDENT :
18 Parfait.
19 Me DOMINIQUE NEUMAN :
20 Mais, ma question que j'avais posée depuis le
21 début, je n'ai toujours pas eu de réponse, mais...
22 en tout cas. Je vivrai avec le fait qu'Hydro-
23 Québec...
24 LE PRÉSIDENT :
25 Et c'est pas ça que...

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 ... n'a pas de réponse. C'était : est-ce que c'est
3 habituellement comme ça qu'on le fait sur
4 l'ensemble du réseau? Mais, je n'ai pas eu de
5 réponse. J'ai posé la question deux fois et je n'ai
6 toujours pas eu de réponse. Ça fait que ce sera...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous me le plaidez.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Q. **[67]** Ce sera la situation. Et le témoin a mentionné
11 le fait qu'il y aurait... il a ajouté un élément
12 juste maintenant que, pour que ce schéma, qui
13 aurait un pylône plus dispendieux pour
14 l'alimentation en dérivation pour permettre cette
15 double dérivation que pour... et qu'il a choisi un
16 pylône moins dispendieux pour faire l'alimentation
17 bouclage... en bouclage simple. Mais, c'est... donc
18 c'est un choix donc. Les deux items ne sont pas
19 comparables, on n'a pas mis les mêmes pylônes.

20 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

21 R. Je vais bien relire mes notes sténos de vendredi,
22 mais il me semble que j'ai bien spécifié que la
23 différence ici, c'est un pylône de dérivation un
24 peu plus dispendieux. Par contre, je sauve au
25 niveau de mes protections dans le poste. Et ici, il

1 a un pylône de dérivation moins dispendieux, par
2 contre, mes protections de poste sont un peu plus
3 dispendieuses. Je vais relire les notes sténos.

4 Q. [68] D'accord. D'accord.

5 R. Je me rappelle avoir dit ça.

6 Q. [69] O.K. Dans l'exemple que vous aviez donné
7 vendredi pour... où vous aviez expliqué que
8 l'alimentation bouclée poserait un problème en cas
9 de perte de la ligne que je vais décrire comme
10 étant la ligne horizontale supérieure, la ligne
11 principale horizontale supérieure. Pour bien
12 comprendre l'exemple que vous avez donné, est-ce
13 que vous pourriez me valider que, ce que votre
14 exemple signifiait, c'est dans l'hypothèse où la
15 source de production est du côté droit du schéma,
16 donc la source proviendrait du côté droit. C'est ce
17 que j'ai bien compris correctement que c'était ça
18 que je devais supposer dans l'exemple que vous avez
19 donné vendredi?

20 R. La réponse à la question que vous attendez, là,
21 ici, mode de raccordement en dérivation est
22 privilégié pour le poste satellite puisqu'il est
23 plus économique, donc on privilégie ça.

24 La question actuelle que vous me posez, je
25 vous ai parlé tout à l'heure le cas du poste du

1 Tremblay, qui n'est pas un cas fictif, c'est un cas
2 qu'on a vécu. La source Boucherville était de ce
3 côté-ci.

4 Q. [70] Oui. Donc, du côté droit, c'est ce que j'ai
5 compris.

6 R. C'est ça.

7 Q. [71] Donc, je voulais juste valider que... c'est
8 juste pour fins de compréhension de votre exemple,
9 donc la source était du côté droit. Et selon ce
10 même exemple que vous avez donné vendredi dont on a
11 la source du côté droit. Et du côté gauche, à la
12 partie extrême à gauche de cette ligne biterne,
13 est-ce qu'il est correct de comprendre que... En
14 fait, dites-moi, selon vous, pour que votre exemple
15 fonctionne, qu'est-ce qu'il devait y avoir du côté
16 gauche?

17 (9 h 42)

18 R. Comme j'ai mentionné vendredi, imaginons qu'ici
19 j'ai aussi un poste. Imaginons que la ligne se
20 termine ici et que je boucle dans ce poste-là. À
21 gauche d'ici, je n'ai plus rien. Imaginons qu'ici,
22 ma ligne, elle a trente kilomètres (30 km). Donc,
23 l'exemple que je donnais c'est si ma source, elle
24 est ici, c'est ma seule et unique source, ma seule
25 façon d'alimenter les postes... Lorsque je fais une

1 contingence de cette ligne-là ici, mon poste ici
2 est alimenté avec une courte distance par rapport à
3 ma source.

4 Si je fais une contingence de la ligne du
5 bas, maintenant l'énergie pour alimenter ce poste-
6 là doit faire trente kilomètres (30 km) comme ça,
7 revenir trente kilomètres (30 km). Donc, maintenant
8 monsieur poste se retrouve à soixante kilomètres
9 (60 km) de la source. Et avec la distance de la
10 source, la puissance que l'on peut alimenter
11 diminue.

12 Donc, je reviens à mon cas du Tremblay,
13 c'est un exemple vécu au cours des dernières
14 années. C'est exactement ce qui se passait. Je fais
15 une contingence sur une ligne et j'ai des
16 problèmes. On a passé un mode « double dérivation »
17 et j'ai pu réglé mon problème pour de nombreuses
18 années.

19 Q. **[72]** O.K. Non, je... vous avez expliqué ça vendredi
20 mais ma question c'était juste pour bien
21 confirmer... vous venez de le dire, que pour les
22 fins de votre exemple, la ligne biterne se
23 terminait à gauche, là où se trouve l'alimentation
24 en dérivation. Elle se terminait là.

25 R. Oui. Dans cet exemple, elle se termine à gauche.

- 1 Q. **[73]** O.K. Et on se comprend bien, vu les réponses
2 que vous avez données tout à l'heure que si
3 l'alimentation était bouclée en double, cette
4 problématique ne se poserait pas.
- 5 R. Pour qu'on se comprenne tous, si mon poste du
6 Tremblay, j'avais une ligne qui rentre ici dans le
7 poste du Tremblay et un autre départ qui continue,
8 là j'aurais eu un poste du Tremblay à quatre
9 départs. Le problème ne se serait pas posé. Sauf
10 que j'aurais ajouté beaucoup d'investissements dans
11 le poste du Tremblay. Et je me permets de rajouter
12 que si le poste du Tremblay... comme il est situé à
13 deux kilomètres (2 km) de ma ligne principale, bien
14 je viens de rajouter un, deux, trois, quatre
15 kilomètres (4 km) de ligne en poursuite. Donc,
16 c'est moins efficace électriquement que de faire
17 une double dérivation.
- 18 Q. **[74]** Alors...
- 19 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :
- 20 R. Mais...
- 21 Q. **[75]** ... ça termine mes questions sur le schéma et
22 je veux simplement conclure de tout ce que vous
23 avez dit puisque... Bon, vous dites qu'il y a des
24 avantages de performance à l'alimentation en
25 dérivation. Nous, nous avons certaines prétentions

1 différentes. Mais malgré nos différences, là me
2 semble, et peut-être que vous pourrez nous
3 confirmer, que vous devriez être en accord avec
4 notre recommandation de tester cette différence.
5 C'est notre recommandation 3.3. Nous vous avons
6 suggéré... nous avons suggéré à la Régie de
7 demander au Transporteur de faire un test
8 représentatif de l'indice SAIFI pour des postes en
9 dérivation comparés à des postes bouclés choisis
10 dans une même région géographique qui devrait ainsi
11 avoir des conditions climatiques similaires...

12 R. Excusez-moi, Maître Neuman...

13 Q. **[76]** Oui.

14 R. ... dans lequel de vos rapports on est rendu?

15 Q. **[77]** C'est le rapport SÉ-AQLPA-0001, document 1,
16 qui porte la cote également C-SÉ-AQLPA-0012.

17 R. Il s'appelle comment?

18 Q. **[78]** La planification des investissements...

19 Attendez. Je vais voir le titre exact. Oui, La
20 Cause Tarifaire 2017 d'Hydro-Québec TransÉnergie,
21 la planification des investissements.

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 R. Quelle page, Maître Neuman?

24 Q. **[79]** Bien, aux pages des recommandations...

25

- 1 Me LISE DUQUETTE :
- 2 Q. **[80]** 26 de 27.
- 3 R. 26?
- 4 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 5 Q. **[81]** C'est la page 6 en... page 4 en chiffres
- 6 romains, où se trouvent les recommandations.
- 7 R. Donc, la recommandation numéro?
- 8 Q. **[82]** 3.3.
- 9 R. O.K.
- 10 LE PRÉSIDENT :
- 11 Donc, votre question, c'est de...
- 12 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 13 Q. **[83]** N'êtes-vous pas d'accord avec cette
- 14 recommandation qui permettrait, justement, de
- 15 tester, de comparer le SAIFI, c'est-à-dire la
- 16 fréquence des interruptions, pour des postes en
- 17 dérivation versus les postes bouclés, choisis dans
- 18 une même région, comme ça... l'idée ces de
- 19 neutraliser tous les autres facteurs qui pourraient
- 20 faire en sorte que ces postes se comporteraient de
- 21 façon différente. Donc, en faisant un test, on
- 22 comparerait leur performance au niveau du SAIFI, la
- 23 fréquence des interruptions. Puis, on verrait si
- 24 les résultats nous informent de quelque chose.
- 25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. **[84]** Est-ce que le panel est prêt à répondre? Oui?

3 (9 h 47)

4 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

5 R. Le mode de raccordement n'est pas seulement
6 dépendant de... tous nos projets, on s'assure de
7 donner une fiabilité minimale à nos postes
8 satellites. Et, comme je mentionnais, le mode de
9 raccordement n'est pas... on ne choisit pas un mode
10 de raccordement en fonction de la fiabilité à
11 fournir à un poste. On choisit un mode de
12 raccordement en fonction de la configuration du
13 réseau et des charges impliquées dans nos postes.
14 Comme je vous mentionnais, lorsqu'on a des postes
15 qui sont d'une charge importante, situés à des
16 distances particulières d'une source, on doit opter
17 pour un mode de dérivation.

18 Donc, c'est beaucoup plus l'environnement,
19 l'architecture - quand je dis « l'environnement »
20 l'architecture électrique - qui détermine le mode
21 de raccordement qu'un taux de fiabilité escompté.
22 Nos taux de fiabilité escomptés, peu importe le
23 mode de raccordement, sont sensiblement les mêmes.

24 Ce qu'on pourrait faire, c'est faire,
25 théoriquement, on pourrait comparer deux modes, se

1 faire un réseau fictif avec un poste bouclé et un
2 poste en dérivation, appliquer des taux de
3 défaillance moyen sur nos lignes et de comparer les
4 taux de défaillance résultants.

5 Mais mon pif me dit que ça va être la même
6 chose parce que, comme je vous le mentionnais,
7 c'est le nombre de défaillance sur les lignes est
8 fonction du kilométrage de lignes, est fonction de
9 l'environnement, si c'est montagneux. Un pylône sur
10 le dessus d'une montagne va être exposé à la
11 foudre. En sol rocheux, c'est plus difficile de
12 faire des mises à terre. Donc, c'est vraiment
13 l'environnement des lignes qui guide, qui dicte le
14 taux de défaillance, beaucoup plus que
15 l'architecture en dérivation ou bouclé.

16 Q. **[85]** Donc, même un réseau fictif comme vous venez
17 de le mentionner, même un réseau fictif ne pourrait
18 pas vous donner cette information-là.

19 R. Un réseau fictif devrait me donner les mêmes
20 valeurs parce que mes lignes sur un réseau
21 fictif... Ma difficulté c'est que je n'ai pas à
22 Hydro-Québec un poste en double dérivation avec une
23 ligne montagneuse de douze (12) kilomètres et un
24 poste en bouclé avec une ligne montagneuse de douze
25 (12) kilomètres.

1 Q. **[86]** Si j'avais ça, je pourrais les prendre et les
2 comparer.

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[87]** Malheureusement, le réseau est très diversifié
5 et je n'ai pas ce mode de comparaison là. Je
6 pourrais le faire de façon fictive mais ça va
7 donner la même chose si je le fais de façon fictive
8 avec des taux de défaillance au kilomètre.

9 Q. **[88]** Alors je vous remercie beaucoup.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Ça complète?

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Merci Messieurs, Dames. Oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait. Merci Maître Neuman.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Merci Monsieur le Président.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, Maître de Repentigny pour la Régie.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Pardon de vous interrompre. Je ne sais pas si
22 maître de Repentigny en avait plusieurs mais je
23 pense que les questions que la Régie...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Et celles de la formation.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 ... les vôtres, peut-être un réinterrogatoire. Il y

3 a une réflexion que j'aurais à faire. Je ne sais

4 pas si c'était le moment de prendre la pause. On a

5 quand même débuté à huit heures et demie (8 h 30),

6 je laisse ça à votre discrétion. Je ne le sais pas

7 si...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Est-ce que le panel souhaiterait une pause?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Oui, êtes-vous prêts? On peut continuer ou une

12 pause?

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 On peut continuer un peu.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Un peu? Bon. Bien, en fait, je vais vous avouer que

17 si on va « un peu » on va terminer cette ronde de

18 questions. Ça peut rajouter quelques minutes.

19 M. STÉPHANE VERRET :

20 On apprécierait une pause.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Bon, vous avez compris. Vous avez tout à fait

23 compris Monsieur Verret. Alors, merci de cette

24 compréhension. Alors nous allons donc prendre

25 une...

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 Il va finir par comprendre que son procureur est
3 une personne avec beaucoup de sagesse.
4 LE PRÉSIDENT :
5 Mais écoutez, on va prendre une pause. Alors, il
6 est dix heures moins dix (9 h 50), nous revenons à
7 dix heures cinq (10 h 05). Bonne pause.
8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 Merci.
10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
11 REPRISE
12 (10 h 06)
13 LE PRÉSIDENT :
14 Oui, Maître Fréchette.
15 Me YVES FRÉCHETTE :
16 Alors oui, je vois que monsieur Verret est très
17 reposé.
18 LE PRÉSIDENT :
19 Vous lui avez laissé son visa?
20 Me YVES FRÉCHETTE :
21 Bien oui, tout à fait, en lui donnant les consignes
22 d'usage.
23 LE PRÉSIDENT :
24 J'en prends note.
25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, je vois bien ça que vous vous attachez aux
3 gadgets Monsieur le Président. Alors...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui?

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 ... je voulais vous remettre l'original de la
8 demande amendée dûment assermentée maintenant
9 puisque madame Gauthier a fini par arriver.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Elle est à l'arrière, je fais exprès pour la faire
14 rougir. Alors je vous la remets. Elle pourra
15 donc... On se tirera des copies, si vous me
16 permettez, directement sur le site Régie. Alors,
17 c'est la demande amendée qui reprend...

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est l'original?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui, c'est l'original qui reprend ni plus ni moins,
22 comme je vous disais ce matin, les ajustements
23 suite à la décision finale dans le dossier des PK
24 pour la création du compte de frais reportés, les
25 modalités de disposition.

1 LE PRÉSIDENT :
2 Est-ce que cette demande-là vous l'avez vous-même
3 envoyée au SDE pour la faire ou...
4 Me YVES FRÉCHETTE :
5 Non, on attend le DES.
6 LE PRÉSIDENT :
7 Non? Donc c'est nous? Parfait. Donc, on va procéder
8 nous à la déposer au SDE.
9 Me YVES FRÉCHETTE :
10 Oui. Dans la mesure où vous la déposez, nous la
11 copie...
12 LE PRÉSIDENT :
13 Parfait.
14 Me YVES FRÉCHETTE :
15 ... on va s'alimenter à ce moment-là à cet endroit-
16 là. Non, elle n'a pas... J'attendais
17 l'assermentation de madame Caron. Vous voyez, je
18 fais ça dans les règles.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Oui et madame Caron a été dûment assermentée, ce
21 que je comprends.
22 Me YVES FRÉCHETTE :
23 Je fais ça dans les règles. Alors, ce que...
24 LE PRÉSIDENT :
25 Nous allons la faire déposer, parfait.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien. Ce que je voulais vous mentionner aussi
3 c'est que pour le panel qui suivra, le panel 3A,
4 les CV de monsieur Clermont et de monsieur Boisvert
5 ont été déposés ce matin. Alors vous aurez donc
6 l'entièreté des CV de tout le monde pour le panel
7 qui suivra. Alors voilà. Ça va? Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui, oui, merci. Maître de Repentigny pour la
10 Régie?

11 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGY :

12 (10 h 08)

13 Q. **[89]** Bonjour, Alexandre de Repentigny pour la
14 Régie. Alors pour ma première question, je vais
15 revenir rapidement sur le critère de conception du
16 réseau de transport selon lequel le réseau de
17 transport est conçu pour être en mesure d'acheminer
18 des besoins prévus pour le scénario de demande de
19 référence + 4000 mégawatts. L'AHQ-ARQ vous a posé
20 plusieurs questions sur le critère. On constate que
21 dans la preuve du Transporteur, dans la section
22 « Planification du réseau de transport » le
23 Transporteur ne fait pas référence à ce critère de
24 conception. On a remarqué également que le
25 Distributeur, dans le cadre de son plan

1 d'approvisionnement, il y a une section où il fait
2 état du critère de conception. On se demandait si
3 le Transporteur serait prêt à inclure un texte dans
4 la section de sa preuve relative à la planification
5 du réseau de transport qui ferait état du critère
6 et de son contexte d'application.

7 M. STÉPHANE VERRET :

8 R. Oui.

9 Q. [90] Parfait. Merci. Pour ma prochaine question,
10 maintenant, ça va porter sur la croissance des
11 besoins en maintenance additionnelle. Ce ne sera
12 pas nécessaire de prendre la pièce en question,
13 mais dans votre dossier, vous avez produit un
14 tableau où vous identifiez l'impact à la marge sur
15 les CNE et les revenus requis du scénario
16 maintenance adaptée par rapport au point de
17 référence retenu. On peut y constater un quarante-
18 cinq millions (45 M) en moyenne d'impact à la marge
19 pour les dix (10) prochaines années sur les CNE et
20 un quarante-trois millions (43 M) sur le revenu
21 requis. Je vais par contre vous référer à la pièce,
22 maintenant, B-0009 à la page 55, soit HQT-13,
23 Document 1.1.

24 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

25 R. Excusez-moi, est-ce que vous pouvez répéter la

1 page?

2 Q. [91] Page 55.

3 R. Merci.

4 Q. [92] Vous l'avez?

5 R. Oui, je l'ai.

6 Q. [93] Dans le scénario D, si on regarde dans
7 « Observations et hypothèses », donc dans le coin
8 en bas à droite, c'est indiqué :

9 Scénario retenu : pour qu'il demeure
10 réaliste, la hausse des ressources est
11 limitée en pérennité à cinq pour cent
12 (5 %) par année et en maintenance à
13 deux pour cent (2 %) par année après
14 la première année.

15 Alors, est-ce qu'on doit comprendre, on essayait de
16 faire le lien entre le quarante-cinq millions
17 (45 M) ou le quarante-trois millions (43 M)
18 d'impact à la marge et le deux pour cent (2 %) par
19 année, est-ce qu'on doit comprendre que le
20 quarante-cinq millions (45 M) sera indexé à chaque
21 année de deux pour cent (2 %) ou est-ce que le deux
22 pour cent (2 %) est inclus dans l'impact à la
23 marge?

24 R. Est-ce que je peux vous demander, parce qu'il y a
25 beaucoup de jeux de chiffres, là, dans votre

1 demande, est-ce que je peux vous demander soit de
2 la répéter puis possiblement, je vous demanderais
3 peut-être juste un peu de temps pour l'apprécier
4 avant de vous répondre « live » comme ça? Mais je
5 vous écoute une deuxième fois.

6 Q. **[94]** On constate du tableau de l'impact à la marge
7 qu'il y a un quarante-cinq millions (45 M)
8 d'impact, un quarante-trois millions (43 M) sur les
9 revenus requis à la marge par année. Dans votre
10 tableau, vous nous indiquez que pour qu'il demeure
11 réaliste, la hausse des ressources est limitée à
12 deux pour cent (2 %) par année après la première
13 année, pour ce scénario... pour le scénario
14 maintenance adaptée. Alors on voulait faire le lien
15 entre ce deux pour cent (2 %) là et le quarante-
16 cinq millions (45 M) et le quarante-trois millions
17 (43 M) d'impact à la marge. Est-ce que le deux pour
18 cent (2 %) est inclus dans votre montant que vous
19 projetez de quarante-cinq millions (45 M) par
20 année?

21 R. Ma compréhension est que oui, je vais préciser ma
22 pensée. Dans le fond, à la page 55 du tableau HQT-
23 3, Document 1.1, ce qu'on indique, ce sont un peu
24 les plafonds d'asservissement qu'on met au niveau
25 de la simulation. Alors ce qu'on dit, au niveau

1 d'une simulation, typiquement pour contrôler les
2 aléas d'une simulation, on limite les croissances
3 de ressources avec certains paramètres. Alors dans
4 ce cas-là, ce cas-là de figure, ce qu'on dit,
5 c'est, on demande aux simulations de ne pas
6 augmenter les ressources au-delà de l'ordre de
7 grandeur de deux pour cent (2 %). Par
8 « ressources », j'entends les ressources soit de
9 main-d'oeuvre ou de matériel ou... tu sais, le
10 tout, là, à l'intérieur d'une fenêtre, un deux pour
11 cent (2 %) de variation année sur année. Alors
12 qu'en pérennité, on demande un cinq pour cent
13 (5 %). Ça fait que c'est un paramètre de contrôle.
14 (10 h 13)

15 Je ne suis pas sûre du lien que vous tentez de
16 faire entre ce paramètre-là et le quarante-trois
17 millions (43 M). Là, c'est là que je ne suis pas
18 certaine de vous suivre.

19 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

20 Q. **[95]** Merci. C'est beau. Je vais maintenant vous
21 référer à la pièce HQT-13, Document 1 à la page 15,
22 soit B-0008, page 15.

23 R. Oui.

24 Q. **[96]** À la ligne 16, le Transporteur fait état de
25 son... de son exemple à l'égard des transformateurs

1 de puissance et il mentionne :

2 Le cas des transformateurs de
3 puissance demeure

4 R. Excusez-moi, je pense...

5 Q. **[97]** Oui, excusez-moi.

6 R. J'ai l'impression que j'ai mal compris. Moi, je
7 suis dans HTQ-13, Document 1.

8 Q. **[98]** HQT-3, excusez-moi.

9 R. Excusez. Document 1.

10 Q. **[99]** Document 1, page 15.

11 R. D'accord.

12 Q. **[100]** À la ligne 16 il est indiqué, bon :

13 Le cas des transformateurs de
14 puissance demeure le cas le plus
15 probant de mise en oeuvre du MGA à ce
16 jour. En effet, à l'instar du taux de
17 bris, le nombre d'IF liées à la
18 famille des transformateurs de
19 puissance était à la hausse de l'ordre
20 de 29 % entre 2010 à 2012. Le
21 Transporteur a accru le nombre
22 d'heures de maintenance sur cette
23 famille d'équipements et a introduit,
24 en 2014, la maintenance conditionnelle
25 ciblée.

1 Je vous réfère maintenant à la pièce HQT-3,
2 Document 1.1 à la page 37.

3 R. Oui.

4 Q. **[101]** Le transporteur nous indique qu'il :

5 [...] est d'avis que l'exemple des
6 transformateurs de puissance démontre
7 [d'abord] que :

8 1) le nombre d'indisponibilités peut
9 évoluer rapidement avec la hausse de
10 l'âge moyen des équipements;

11 Ensuite à la page 38, que :

12 2) la maintenance rehaussée de 2013 à
13 2015 sur les transformateurs a eu
14 l'effet escompté sur leur
15 disponibilité;

16 3) il y a une forte corrélation entre la
17 réalisation d'une maintenance
18 préventive suffisante et le contrôle
19 des IF.

20 Et enfin, le Transporteur indique :

21 Ces constats confortent le
22 Transporteur dans la stratégie de
23 gestion des actifs qu'il a retenue et
24 dont l'analyse de rentabilité sera
25 présentée à la section 5.4.

1 Alors ma question est la suivante : est-ce que le
2 Transporteur peut préciser comment les conclusions
3 qu'il tire de son expérience sur les
4 transformateurs de puissance peuvent être élargies
5 et appliquées à l'ensemble de ces autres classes
6 d'équipements dans le cadre de la maintenance
7 adaptée et du MGA?

8 R. Bien dans le fond, ce qu'on a tiré de l'exemple des
9 transformateurs c'est que ce qu'on avait modélisé,
10 lorsqu'on l'a appliqué au réel dans nos
11 transformateurs, on est allé chercher le même genre
12 de comportement qu'on espérait au niveau de la
13 modélisation. Donc ce qu'on a... ce qu'on avait
14 modélisé c'est les bénéfices d'une meilleure
15 priorisation des interventions puis d'un volume de
16 ressources suffisant.

17 Lorsqu'on a appliqué au cas des
18 transformateurs, donc dès deux mille treize (2013)
19 une meilleure priorisation dans nos interventions.
20 Ensuite deux mille quatorze (2014), des ressources
21 additionnelles pour aller faire les gestes de
22 maintenance ciblés plus coûteux. Je pense à des
23 remplacements de traversées, etc. Ce qu'on a
24 observé c'est qu'au global, le comportement qu'on
25 espérait atteindre, donc une réduction au niveau

1 des indisponibilités forcées, une fiabilité au
2 niveau de nos actifs s'est matérialisée.

3 Alors forts de cette confirmation-là au
4 réel, de notre modélisation, on se dit que le
5 signal d'optimalité qu'on est capable de modéliser
6 dans les autres familles d'équipements réparables
7 pour lesquels on a quand même beaucoup de
8 statistiques de dégradation sur nos disjoncteurs,
9 sur nos sectionneurs, sur nos autres équipements.
10 On croit que le comportement et le bénéfice de
11 faire un niveau de maintenant approprié va se
12 répéter sur les autres actifs.

13 (10 h 18)

14 Q. **[102]** Merci. Je vais maintenant vous référer... ma
15 prochaine question va porter sur l'indicateur des
16 indisponibilités forcées. Je vais vous référer à
17 certains passages de la preuve de la FCEI et de
18 l'AHQ-ARQ. C'est pas nécessaire de prendre les
19 documents en question. La FCEI mentionne,
20 recommande, dans le fond, dans ses recommandations,
21 de développer des indicateurs reflétant à la fois
22 le nombre d'IF et leur effet en tenant compte du
23 contexte opérationnel du réseau. C'est une des
24 recommandations de la FCEI.

25 Par ailleurs, l'AHQ-ARQ dans sa preuve

1 mentionne qu'elle préconise un indicateur
2 d'indisponibilités forcées qui pondère la durée et
3 l'impact des indisponibilités. Alors, on aimerait
4 ça vous entendre sur la faisabilité de modifier
5 l'indicateur IF afin qu'il puisse refléter à la
6 fois l'impact et la durée comme le préconise l'AHQ-
7 ARQ et/ou le contexte opérationnel du réseau.
8 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :
9 R. Les recommandations qui sont proposées sont
10 faisables. Je pense que, comme je le mentionnais en
11 première rencontre, présentement l'enjeu est
12 vraiment au volume puis au fait que ça touche
13 toutes les familles. Si c'était plus diffus,
14 l'intérêt d'aller voir peut-être les équipements
15 plus impactants serait intéressant. Mais ce qu'on a
16 noté, c'est que même les équipements qui pourraient
17 possiblement être qualifiés de plus... moins
18 stratégiques, sectionnant, et caetera, ce qu'on
19 constate, c'est qu'ils sont devenus très impactants
20 pour nous en termes, un, ils rendent certains
21 équipements stratégiques indisponibles et, deux, en
22 termes d'exploitation du réseau et même de
23 maintenabilité, le fait que nos sectionneurs ne
24 marchent plus, qu'on est obligé d'ouvrir plus
25 grand, et caetera, c'est rendu tout aussi

1 pénalisant. Alors peut-être pas sur l'impact
2 immédiat au client, mais certainement sur
3 l'efficience de nos opérations.

4 Alors, je vous dirais, comme première
5 étape, ce qu'on recommanderait, c'est la reprise en
6 contrôle des indisponibilités forcées en termes de
7 maturité subséquente dans un contrôle plus grand.
8 L'intérêt d'aller voir la gravité, de voir
9 certaines familles, t'sais, de suivre des familles
10 plus impactantes, c'est pertinent. Ce que vous
11 voyez de nos indisponibilités forcées, c'est qu'on
12 les regarde toutes les familles, puis on est bien
13 prêt à vous donner l'information sur toutes les
14 familles aussi. Alors, c'est une autre façon de
15 donner les équipements plus graves aux portes.

16 Pour ce qui est de la durée, c'est une
17 information additionnelle encore là que je vois
18 dans une étape de maturité grandissante. Là
19 présentement c'est vraiment le volume qui est en
20 train de nous impacter à un point tel. Mais oui,
21 ces recommandations-là pourraient être faites dans
22 une étape subséquente.

23 M. FRANÇOIS BRASSARD :

24 R. Et actuellement, si on peut ajouter, l'indicateur
25 de première contingence non planifiée est un bel

1 indicateur d'une problématique d'exploitation et
2 reflète la volumétrie des indisponibilités forcées.
3 Donc, ça, c'était un bel exemple d'extrait qui peut
4 sortir de là.

5 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

6 R. Désolée, mon collègue a dit sûrement quelque chose
7 de très intéressant, et je l'ai manqué en partie.
8 Peut-être l'élément que je voudrais rajouter, puis
9 ça m'échappe si ça a été mentionné en DDR ou pas.
10 L'impact qu'on soulève comme étant une perspective
11 intéressante d'ajouter aux indisponibilités
12 forcées, j'aimerais tout de même souligner qu'on
13 utilise la notion d'impact dans la priorisation de
14 nos activités. Puis ce, autant quand on est en
15 train de simuler nos interventions en mode de
16 maintenance adaptée que quand on planifie. Mon
17 collègue Maxime brûle d'envie de vous expliquer
18 tout ça. Mais dans la priorisation de nos
19 interventions, c'est clair que nos interventions
20 sont à prioriser de cote P-1 à P-9, et puis qu'on
21 priorise les plus à risque, et caetera, et caetera.
22 Alors, la notion de gravité, j'aimerais quand même
23 rassurer tout le monde qu'on commence par ça avant
24 de... T'sais, on commence par les plus graves en
25 premier et on décline.

1 Q. **[103]** Je vais vous référer à la pièce B-104, soit
2 la présentation qui a été faite sur le remplacement
3 des disjoncteurs de modèle PK. Je voulais d'abord
4 valider avec vous deux chiffres. Donc je vais vous
5 référer à la page 3 du document. On mentionne à la
6 page 3 qu'il y aurait eu... on parle de la
7 nécessité de réaliser les travaux et de remplacer
8 au moins soixante-deux (62) disjoncteurs de modèle
9 PK. Est-ce qu'on comprend bien que les soixante-
10 deux (62) disjoncteurs, c'était présenté dans la
11 demande prioritaire et que ça a été révisé par la
12 suite dans le cadre de la demande réamendée du
13 dossier 3968 à soixante-trois (63), puis dans le
14 cadre du présent dossier, à soixante-trois (63)? Je
15 peux vous référer à... C'est la même chose
16 également pour les... à la page 17, vous parlez
17 d'un remplacement d'environ deux cent vingt-huit
18 (228) disjoncteurs alors qu'en preuve, on parle
19 plutôt de deux cent dix-sept (217) disjoncteurs PK.
20 (10 h 23)

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Écoutez, on me fait signe que oui, donc sujet à
23 validation, là. Mais ce que vous décrivez c'est la
24 situation.

25 Q. **[104]** Parfait. Merci. Toujours sur les disjoncteurs

1 PK. Est-ce que vous pouvez nous indiquer si vous
2 avez réalisé des remises à neuf en deux mille
3 quatorze (2014) et après?

4 M. MAXIME LAJOIE :

5 R. Je vous confirme qu'il n'y a pas eu de remise à
6 neuf. Les dernières remises à neuf ont été faites
7 en deux mille onze (2011).

8 Q. **[105]** Ça va mettre fin à mes questions. Merci.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître de Repentigny. Maître Duquette, pour
11 la formation.

12 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

13 Me LISE DUQUETTE :

14 Q. **[106]** Alors, bonjour à tous. Pendant qu'on est sur
15 le sujet des PK, je voulais vous demander, de ma
16 compréhension, le CFR a été créé en avril deux
17 mille seize (2016), j'imagine que les sommes
18 encourues, que vous avez mises pour les modalités
19 de disposition, débutent avril deux mille seize
20 (2016). Parce que vous avez parlé de février deux
21 mille seize (2016) lors de vos explications
22 précédentes. Est-ce qu'il y a des sommes qui se
23 sont déroulées de février deux mille seize (2016) à
24 avril deux mille seize (2016), qui auraient été
25 incluses dans le compte CFR?

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Vous pourriez peut-être reposer la question au
3 panel 3, ça va permettre de valider puis vérifier
4 entre-temps.

5 Q. **[107]** Ça va me faire plaisir. Monsieur Giroux,
6 juste une question de clarification parce que, des
7 fois, ma compréhension n'est pas toujours aussi
8 fine que j'aimerais. Hier, aux notes sténo, c'est à
9 la page 257, c'était lors du contre-interrogatoire
10 de maître Hamelin. Avez-vous les notes sténo avec
11 vous? Oui. Page 257, les lignes, à peu près, 8 à
12 19. Ou, en fait, 22. C'est juste... vous avez dit,
13 et je vous cite. On était, évidemment, sur la ligne
14 Chamouchouane-Bout-de-l'Île, là. Et là vous dites :

15 Et lorsqu'on a comparé les deux
16 solutions entre elles, on l'a
17 fait de façon économique, on a
18 regardé, est-ce qu'on règle le
19 biais structurel, avantage pour
20 la ligne Chamouchouane/Montréal.
21 Et en plus on a regardé d'autres
22 avantages collatéraux de cette
23 ligne-là, dont la robustesse pour
24 des développements futurs. On a
25 mentionné aussi au dossier qu'il

1 y avait d'autres avantages qui ne
2 sont pas classifiés au niveau de
3 la sécurisation verglas. On a
4 mentionné la troisième
5 alimentation du poste de
6 Chamouchouane... Excusez! Le
7 poste Bout-de l'Île qui, aussi,
8 ne fait pas partie d'une
9 classification comme telle [...].

10 Qu'est-ce que vous voulez dire, « ne fait pas
11 partie d'une classification »? Est-ce que vous
12 voulez dire que ça ne fait pas partie... ça doit
13 nécessairement faire partie d'une catégorisation?
14 Alors, c'est juste ça que je cherche à bien
15 comprendre.

16 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

17 R. C'est qu'on n'y a pas associé une valeur monétaire.
18 Réponse courte. C'est complet.

19 Q. **[108]** Et, pendant qu'on est sur ce sujet, vous avez
20 probablement remarqué que NEMC et SÉ-AQLPA, sur la
21 catégorisation, la catégorie d'investissements
22 maintien et amélioration de la qualité mène un peu
23 le même combat. NEMC c'est pour ce qui s'est passé
24 dans Bout-de-l'Île... Chamouchouane-Bout-de-l'Île,
25 je les inverse toujours, je ne sais pas pourquoi.

1 Et SÉ-AQLPA c'est un peu plus pour l'avenir, donc
2 comment qu'on devrait définir ou redéfinir cette
3 catégorie d'investissements.

4 Et je voulais avoir une discussion, là,
5 je... puis je sais qu'on a dit, dans la décision,
6 vendredi matin, que c'était quelque chose qu'on
7 amenait dans un autre dossier mais je voulais
8 juste... parce que vous en avez parlé quelque peu,
9 alors je voulais avoir votre idée. Maintien et
10 amélioration de la qualité, c'est quand même assez
11 large. Et là je voulais avoir votre idée sur, si un
12 projet qui aurait été fait en maintien de la
13 qualité amenait une capacité supplémentaire, ce que
14 maître Hamelin appelait, en discussion hier, « la
15 robustesse du réseau », habituellement, ça peut, de
16 mémoire, survenir mais c'est dans des quantités
17 beaucoup plus... ou, enfin, une capacité plus
18 minime, une ligne à 735, vous l'avez dit hier, ça
19 n'avait pas été fait depuis mil neuf cent
20 quatre-vingt-quatorze (1994), ça amène une grande
21 quantité de capacité. Est-ce que cette capacité-là,
22 qui serait générée par la catégorie amélioration...
23 est-ce qu'elle ne devrait pas être redéfinie, cette
24 robustesse supplémentaire amenée par la
25 catégorisation, le maintien et amélioration du

1 réseau? C'est plus philosophique à ce moment-ci.

2 (10 h 28)

3 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

4 R. Peut-être quelques éléments de réflexion.

5 L'architecture du réseau à 735, quand on veut

6 l'augmenter, on doit additionner une ligne 735.

7 C'est l'architecture... d'ailleurs, Chamouchouane,

8 on a proposé une ligne 735, on n'a pas proposé une

9 ligne de plus faible capacité. De par sa nature,

10 c'est un élément qui amène beaucoup de capacité et

11 qui peut être un peu supérieur aux besoins

12 immédiats.

13 Par contre, la difficulté, c'est de

14 quantifier cet excédent-là, parce que cet excédent-

15 là va être variable. Aussitôt que je change

16 l'hypothèse de la nouvelle génération sur le

17 réseau, la nouvelle demande, la localisation de la

18 demande, je vais avoir une valeur différente pour

19 chacune de ces combinaisons de génération et de

20 charge. Donc, elle est là la difficulté d'aller

21 vers : qu'est-ce que donnent ces investissements-là

22 en capacité future? On ne peut pas. C'est entre

23 zéro et la capacité maximale thermique de la ligne.

24 Toutes les réponses sont bonnes en fonction de la

25 combinaison de demandes.

1 Et, pour nous, les classifications
2 actuellement sont assez claires. Comme je
3 mentionnais, la croissance, c'est simple. Il y a un
4 demandeur qui se raccorde. On y répond. La
5 pérennité, c'est simple aussi. Et lorsque les
6 demandes sont hautes, comme je mentionnais, on doit
7 être capable de capter tous les changements sur le
8 réseau et on y associe un maintien de la qualité du
9 service en captant tous ces autres phénomènes-là
10 sur le réseau.

11 Q. **[109]** Je vais juste reprendre, peut-être, un aspect
12 concret et là, je m'excuse si ma mémoire me fait
13 défaut, et puis peut-être qui est moins
14 controversé. Il y a eu une amélioration, ou enfin
15 une pérennité, je pense, à une interconnexion en
16 Outaouais - et là, j'y vais de mémoire - où vous
17 avez fait des changements et vous avez annoncé dans
18 la tarification cette année que ça augmentait la
19 capacité, je pense, de trois cents mégawatts
20 (300 MW) sur dix (10) minutes, je pense, en
21 Ontario. Et là, j'y vais de mémoire.

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 R. Ça, c'était... Excusez.

24 Q. **[110]** Oui. Non, allez-y, allez-y.

25 R. Bien, c'est la... l'augmentation de capacité était

1 pour la vente de réserve...

2 Q. **[111]** Oui, oui, oui, absolument.

3 R. ... au niveau de l'Ontario.

4 Q. **[112]** Alors... mais ce que je veux dire, c'est que
5 c'est des équipements qui avaient été changés en
6 pérennité. Je ne me souviens plus si c'est des
7 sectionneurs ou des disjoncteurs mais...

8 R. Je crois que c'était l'ajout d'inductance...

9 Q. **[113]** L'ajout d'inductance.

10 R. ... qui a été fait. Donc, c'est un nouvel
11 équipement qui a été mis en place pour pouvoir
12 opérer les groupes convertisseurs plus rapidement.
13 Donc, au lieu de les opérer à partir de cinq cents
14 mégawatts (500 MW), on pouvait les opérer à partir
15 de deux cents mégawatts (200 MW), ce qui libérait
16 une capacité supplémentaire pour la vente de
17 réserve, la possibilité de faire de la vente de
18 réserve supplémentaire en Ontario.

19 Q. **[114]** Et ça, ça avait été catégorisé comment? Est-
20 ce que c'était en maintien? En pérennité? En
21 maintien et amélioration du réseau? Ou en
22 pérennité? Ou en croissance?

23 R. Je dois le vérifier.

24 Q. **[115]** O.K. C'est juste parce que... puis peut-être
25 faire la vérification, mon point c'était, des fois,

1 quand on fait des modifications ou des changements
2 en pérennité, ça peut amener une croissance, ou,
3 enfin, une capacité supplémentaire qui pourrait
4 être prise en croissance. Évidemment, à ce moment-
5 là, c'est le prochain qui arrive sur la ligne qui
6 le demande qui en bénéficie. Alors, c'est dans ce
7 sens-là où on se demandait s'il y avait peut-être
8 une possibilité de voir si cette croissance-là en
9 plus était importante. Comment on s'assure que
10 c'est les bons payeurs qui... Mais je ne veux pas
11 rentrer non plus sur la notion de bénéficiaires.
12 Ça, c'est dans un autre dossier. Et puis, je
13 voulais juste que vous y songiez peut-être pour
14 dans un autre dossier.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Est-ce qu'on prend un engagement?

17 Me LISE DUQUETTE :

18 Non, je ne pense pas que c'est nécessaire.

19 LE PRÉSIDENT :

20 O.K.

21 (10 h 34)

22 Me LISE DUQUETTE :

23 C'est vraiment plus pour la discussion puis la
24 réflexion à venir dans un autre dossier.

25 Q. [116] Et là, je vais tomber sur mon sujet préféré,

1 le MGA dans le présent dossier. Je vais vous
2 avouer, j'ai de la difficulté avec le MGA tel qu'il
3 est présentement présenté. Et ma difficulté, elle
4 est sur la justesse ou le besoin du quarante-cinq
5 (45), ou en fait, du soixante millions (60 M). Je
6 sais que vous faites une distinction entre le
7 quarante-cinq (45) plus quinze (15), là, mais ça
8 fait soixante millions (60 M). C'est soixante
9 millions (60 M) sur plus ou moins sept cents
10 millions (700 M) de CNE. Moi je ne le prends pas
11 sur la base de tarification parce que je ne crois
12 pas qu'on changerait le cent milliards (100 G)
13 d'équipements tout d'un coup s'il y avait un nombre
14 d'IF. Donc, si on dit soixante millions (60 M) sur
15 un sept cents millions (700 M), vous êtes à près de
16 quatre-vingt-cinq (85)... huit virgule cinq pour
17 cent (8,5 %), là, d'augmentation des CNE. Ce n'est
18 quand même pas rien. Vous nous demandez ça de façon
19 récurrente pour au moins les dix (10) prochaines
20 années, donc ça fait six cents millions (600 M).
21 C'est une somme qui est importante.

22 La Régie a le devoir... bien deux choses,
23 un, mon collègue l'a très bien exprimé, on veut
24 s'assurer que la séparation fonctionnelle
25 fonctionne très bien et ensuite, qu'on doit

1 concilier les besoins opérationnels et les sommes
2 qui sont dédiées aux besoins opérationnels. Si vous
3 avez besoin d'argent, ça va me faire plaisir de
4 signer la décision à cet effet-là, mais il y aussi
5 la conciliation avec la capacité de payer des
6 consommateurs.

7 Dans la stratégie de pérennité... je
8 m'excuse si c'est très long, là, mais je veux juste
9 faire la mise en contexte. Dans la stratégie de
10 pérennité, le but c'était de lisser les
11 investissements et à partir de ça, on disait :
12 « Bon, bien on investit cinq cent cinquante (550),
13 six cents millions (600 M) par année et la
14 stratégie de risque en pérennité sert à déterminer
15 quels équipements je vais faire avec ces montants
16 d'argent là. »

17 Là, dans la stratégie du MGA, on fait le
18 contraire. On dit : « J'ai un risque et je
19 détermine les sommes que j'ai besoin à partir de
20 ça. » Donc, j'ai un risque et l'ensemble des
21 simulations dans ma modélisation me dit que j'ai
22 besoin de soixante millions (60 M) de plus pour le
23 gérer. Donc... et c'est là où j'ai de la... ce
24 n'est pas tout à fait la même philosophie, là, où
25 dans un cas, on cherche à lisser les

1 investissements et on prend le risque pour dire :
2 « O.K. Où je porte mes actions prioritaires? » Et
3 dans l'autre cas, dire : « J'ai un risque, j'ai
4 donc besoin de plus d'argent. » Ce n'est pas tout à
5 fait la même philosophie dans ce sens-là.

6 Je pense que je vais prendre une autre
7 minute de plus. Quand on parle de soixante millions
8 (60 M) où on a cette conciliation à faire là puis
9 qu'on parlait dans la décision, l'an passé :
10 « Faites-nous la démonstration économique » c'est
11 je veux savoir que c'est payant de faire cette
12 maintenance-là. Donc, pour chaque dollar que je
13 mets en maintenance, j'en sauve au moins un de
14 difficulté actuelle.

15 Alors hier, quand on discutait, Maître
16 Turmel vous posait la question et qu'on... et je
17 l'ai rephrasée avec « Bon, bien qu'est-ce que ça
18 coûte être diabétique? Qu'est-ce que ça fait être
19 diabétique », en fait, je veux savoir combien ça
20 vous coûte. Si les coûts sont de quatre-vingts
21 millions (80 M), toutes les difficultés que
22 monsieur Brassard, monsieur Veci, dans leur équipe,
23 et les autres, je ne veux pas vous oublier, mais
24 vous avez des difficultés, ça vaut combien? Si ça
25 vaut quatre-vingts millions (80 M), bien soixante

1 millions (60 M) ça semble presque une aubaine à ce
2 compte-là. Si vous me dites : « Bien finalement,
3 c'est quarante millions (40 M) », soixante millions
4 (60 M) je vais peut-être trouver que c'est cher.
5 Alors c'est ça ma difficulté. Et là, vous me
6 dites : « Bien, c'est quarante-cinq millions
7 (45 M), c'est à prendre ou à laisser. » Et ça, ce
8 n'est pas gérer son risque parce que la décision ça
9 va être soit zéro, soit quarante-cinq (45).

10 Ça fait que là je veux... alors la question
11 c'est : Combien ça vaut les troubles opérationnels
12 que vous avez? Parce qu'à chaque fois que vous vous
13 êtes exprimés, vous avez dit : « La conséquence des
14 IF, c'est... » et je vais reprendre le terme, « ...
15 c'est les effets... les IF causent les effets
16 perturbateurs sur le réseau. » Ces effets-là, ça
17 vaut combien? Alors c'est ma question.

18 (10 h 39)

19 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

20 R. Les effets perturbateurs sur le réseau, c'est une
21 partie du coût des indisponibilités forcées, c'est
22 vrai. On a parlé de productivité, on a parlé
23 d'avantages de première contingence. Je pense qu'il
24 y a une partie du coût, aussi, des indisponibilités
25 forcées qui va au-delà de notre réseau. Lorsqu'on

1 va graduellement mettre à risque la fiabilité du
2 réseau, on pourrait mettre une valeur à ça, ou
3 voire même on pourrait dire une interruption qui
4 affecterait le client, dépendamment du client, va
5 affecter son processus, et caetera, donc lui-même
6 va générer des coûts.

7 Alors le coût d'une indisponibilité forcée,
8 on pourrait dire c'est la différence immédiate...
9 ce serait la différence entre avoir fait les
10 travaux en planifié versus les avoir fait au
11 correctif. On pourrait rajouter à ça les travaux
12 qui étaient planifiés à cette fenêtre-là de temps,
13 qui ont dû être annulés. Ça, ce serait un coût
14 pour le Transporteur. Si cette indisponibilité
15 forcée là a entraîné une réduction de transit et a
16 réduit des ventes, on pourrait dire pour le
17 Transporteur on a réduit nos ventes ou réduction de
18 charge, on a moins vendu de service de transport,
19 ce seraient encore des coûts du Transporteur.

20 Au-delà de ça, il y aurait l'effet pour le
21 client comme tel. Donc est-ce que j'ai réduit,
22 encore là, des ventes pour un client? Et le client,
23 lui, est-ce que j'ai affecté son processus avec ses
24 pertes à lui? Cette partie-là, elle est complexe à
25 modéliser, c'est cette partie-là qu'on vous a dit

1 qu'on n'était pas en mesure de faire une
2 quantification.

3 Donc ce qu'on peut quantifier c'est l'effet
4 d'être en mode planifié versus être en mode
5 correctif. Et ce qu'on a tenté de quantifier dans
6 la preuve c'est cette croissance-là
7 d'indisponibilité forcée qui vient gruger, par
8 l'accroissement du correctif, à la pénalisation du
9 planifié, vient gruger notre disponibilité de main-
10 d'oeuvre. Alors on a X main-d'oeuvre puis on est en
11 train de perdre du terrain. On a tenté de le
12 quantifier en pourcentage...

13 Q. **[117]** Ce bout-là, je le comprends parfaitement.

14 R. C'est beau.

15 Q. **[118]** C'est votre justification du pourquoi du quoi
16 vous voulez faire le MGA. Ça, ce bout-là on le
17 comprenait l'année passée. On vous l'avait même dit
18 dans la décision qu'on était d'accord avec cette
19 stratégie-là. Où on avait de la difficulté, c'est à
20 mesurer le montant demandé pour voir s'il était
21 juste et raisonnable. Alors on est encore dans la
22 même difficulté cette année, quand vous nous
23 dites : c'est quarante-cinq millions (45 M) et j'ai
24 de la difficulté à le comparer avec qu'est-ce que
25 ça coûte. Est-ce que c'est juste et raisonnable

1 comme montant? Alors je comprends que c'est
2 difficile de le complexifier puis à tout
3 monnétériser, mais comme je disais... Oui?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Non, mais je vais peut-être donner un exemple.

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Bien juste... bien vas-y.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Regarde. Quand monsieur Veci nous a dit, puis je
10 reprends ces images-ci. Je fais rentrer une équipe.
11 Des fois, ils sont deux ou trois équipes puis je ne
12 peux pas le faire parce qu'il m'arrive quelque
13 chose, un IF qui n'est pas prévu, donc il faut que
14 je retire. Combien ça a coûté retirer ça? C'est
15 ça... c'est le montant de cet exemple-là que maître
16 Duquette cherche à avoir. Vous nous dites : ça me
17 coûte cher, en plus que je déplace du monde, il n'y
18 a pas de route pour y aller, et caetera. Il y a un
19 coût à ça. Donc s'il y a un coût à ça, vous
20 l'absorbez, il doit... on doit être capable à un
21 moment donné de trouver...

22 Puis je comprends que vous ne faites pas ça
23 par projet, vous nous l'avez dit, vous nous le
24 répétez, mais les coûts des... les coûts... pas des
25 coûts échoués, parce que c'est pas ça que ça veut

1 dire dans le langage réglementaire. Mais n'empêche
2 que quand moi j'envoie quelqu'un chez nous,
3 j'engage quelqu'un pour laver les vitres puis je
4 n'ai plus de vitres, bien je le paye pareil puis il
5 y a un coût, là, je veux dire. Il faut... c'est un
6 peu ce type... puis on vous entend depuis trois
7 jours... ou deux jours avec vous ou trois jours, on
8 vous entend et on sait que vous vivez ça. Mais
9 comment... comment, de façon tangible ce que maître
10 Duquette vous demande c'est : combien ça coûte?
11 Puis je vous laisse la parole, Maître Duquette.
12 Me LISE DUQUETTE :

13 Q. **[119]** Et je vais... et je vais... juste avant que
14 vous embarquiez, Monsieur Veci, je vais juste
15 compléter. Je comprends qu'il y a une partie client
16 puis elle ne doit surtout pas être laissée pour
17 compte. S'il y a un IC, ça coûte quelque chose. Un
18 IC, ça coûte quelque chose pour les clients qui
19 vivent une interruption de service et tout ça. Ceci
20 dit, tout se modélise et... et c'est ce que je
21 répète souvent aux équipes. Si on arrive à
22 modéliser de la non-consommation avec des bénévoles
23 puis des opportunistes dans le PGEÉ, je ne peux pas
24 croire qu'on n'est pas capables de modéliser ce que
25 ça coûte de... les effets perturbateurs sur le

1 réseau pour le Transporteur et pour sa clientèle.

2 On comprend que, dans votre schéma de
3 pensée, un IC c'est quasiment impensable. Mais si
4 c'est quasiment impensable, c'est parce que ça vaut
5 cher puis il ne faut pas que ça arrive. Mais ça, ça
6 vaut cher. Ça vaut cher comment? Alors c'est sûr
7 qu'on cherche à... Allez-y, Monsieur Veci.

8 (10 h 44)

9 M. LOUIS VECI :

10 R. Oui, alors à mon tour de prendre un peu de temps.
11 Donc à la finale vous mentionniez combien ça vaut
12 pour le client avoir un bon indice de continuité?
13 Combien ça vaut pour un grand client de l'AQCIE
14 d'être prévisible, puis de ne pas avoir une
15 interruption dans son aluminerie, qui serait
16 arrêtée parce qu'on a eu un problème de régulation
17 de tension? Combien ça vaut pour lui? Comment je
18 suis en mesure, moi, d'évaluer combien ça vaut pour
19 lui? Comment je suis en mesure de savoir si on a
20 interrompu un hôpital puis qu'il y a quelqu'un qui
21 est passé sur la table d'opération? Combien ça vaut
22 ça pour moi? Je ne suis pas en mesure d'aller
23 évaluer ce qui se passe chez autrui. Ce que je dois
24 faire, c'est de maintenir la qualité de service
25 pour l'ensemble des clients et ça, c'est très

1 important.

2 Chez nous, la difficulté de ce que vous
3 mentionnez, c'est que ce n'est qu'un seul élément,
4 les interventions ratées ou manquées qui se voient
5 en plus grand nombre dû aux indisponibilités
6 forcées. Ce n'est qu'un des éléments qui explique
7 un peu que ça vaut la peine d'être en mode
8 planifiée, mais il y en a bien d'autres. Et je vais
9 prendre quelques minutes.

10 On a tenté de vous exprimer un peu le
11 modèle de gestion des actifs. La première chose qui
12 est importante de dénoter dans le modèle de gestion
13 des actifs, le modèle vise à assurer un équilibre
14 sur le tarif pour le client à une fiabilité donnée.
15 On s'entend là-dessus. Et le tarif, on vous a
16 mentionné d'entrée de jeu, monsieur Boucher le
17 mentionnait d'une façon, monsieur Verret d'une
18 autre, le tarif depuis deux mille un (2001) avec la
19 stratégie qu'on vit, on l'a... Si on le met en
20 dollars constants, on enlève l'inflation, il est à
21 moins vingt et un pour cent (21 %) aujourd'hui en
22 deux mille dix-sept (2017) avec la demande qu'on a
23 faite. Moins vingt et un pour cent (21 %), ça veut
24 donc dire qu'on crée de l'efficience, qu'on absorbe
25 de la croissance et j'enlève l'élément inflation.

1 Donc, sur le coût, sur le tarif, il est là
2 le modèle du métro de Londres, O.K., c'est de venir
3 dire, si je suis capable de me rendre à terme avec
4 un équipement puis de l'entretenir avec une
5 maintenance un peu plus lourde lorsqu'il a franchi
6 la moitié de sa durée de vie, je vais être capable
7 de maintenir l'équilibre dans lequel je ne suis pas
8 en train de surinvestir ou d'investir de façon
9 prématurée. Alors, ça, c'est ce qu'on a tenté
10 d'expliquer. Notre mission, là, c'est d'assurer la
11 fiabilité à long terme. Une année donnée, c'est un
12 peu... ce n'est pas ma mission une année donnée.

13 Tous nos gestes, quand on fait un
14 investissement... pour l'année deux mille dix-sept
15 (2017), je double les investissements, il y a un
16 très faible impact tarifaire l'année deux mille
17 dix-sept (2017), mais un très grand et
18 incompressible pour plusieurs années après, parce
19 que l'actif reste en service. Il génère un
20 rendement pendant quarante (40) ans, pendant
21 quarante-cinq (45) ans, et c'est ça qu'on tente
22 d'équilibrer dans le modèle.

23 Alors, une année donnée, mon ami François
24 Brassard peut venir me dire : Louis, tu ne fais
25 aucune intervention sur le réseau, on protège les

1 premières contingences non planifiées, on est super
2 sécuritaire puis on maintient un IC pour une année
3 donnée. Ça, pour le client de l'avenir, là, pour
4 l'équité en termes d'intergénérationnel, ça
5 viendrait donner une hypothèque pour le futur
6 client incommensurable. O.K.

7 Maintenant, j'essaie de trouver vu
8 autrement. Parce que, définitivement, le modèle au
9 niveau de l'analyse économique, il ne semble pas
10 raisonner comme il devrait le raisonner. Vu
11 autrement et en prenant un petit pas de recul. On
12 s'entend tous pour dire que quarante-cinq millions
13 (45 M\$), c'est un montant significatif. Quand je
14 regarde chez nous, il n'y a pas si longtemps, moins
15 quarante-huit millions (-48 M\$), c'était aussi un
16 montant significatif.

17 Et en deux mille treize (2013), on a remis
18 quarante-huit millions (48 M\$) à la clientèle sur
19 plusieurs bases, dont la première, il n'y avait pas
20 de mécanisme de traitement des écarts de rendement
21 à ce moment-là. Le modèle n'était pas aussi évolué
22 en termes d'arrimage sur la maintenance; la
23 démonstration qu'on pouvait le mettre en oeuvre
24 n'était pas effectuée non plus; et la stratégie
25 technique qui, depuis, a beaucoup évolué sur...

1 aller sur l'équipement qui a le plus d'impact,
2 faire un pilote avec les transformateurs de
3 puissance dans lequel on voit qu'on est capable de
4 gérer, de mieux générer une baisse de tendance de
5 l'indisponibilité forcée. Ça a été ça qu'on est
6 venu vous vendre depuis deux, trois ans. Mais de ma
7 perspective à moi, avant de parler d'un plus
8 quarante-huit... ou plus quarante-cinq (45) puis
9 d'un plus quinze (15), il y a eu un moins quarante-
10 huit (-48), de ma perspective.

11 Aujourd'hui, je vous dis qu'il y a trois
12 choses qui viennent influencer ma capacité
13 d'intervenir sur le réseau.

14 On me demande d'aller visiter un plus grand
15 nombre d'équipements, parce qu'aujourd'hui, ils ont
16 franchi la moitié de la durée de vie pour soixante-
17 seize pour cent (76 %) des équipements, c'est en
18 preuve; tous les équipements qui ont impact,
19 sectionneurs, transformateurs de puissance,
20 disjoncteurs, unités de mesure. On me demande
21 maintenant, non seulement pour chacun des
22 équipements que j'entretenais, d'en faire un plus
23 grand volume, on me demande d'étendre ça à plus de
24 familles. En voilà une pression à la hausse sur la
25 maintenance chez nous.

1 (10 h 49)

2 La deuxième, lorsqu'on franchit cinquante
3 pour cent (50 %) de la durée de vie de
4 l'équipement, on l'a identifié dans des petits
5 graphiques, l'année dernière, on a dit, un
6 transformateur avec changeur de prise va me prendre
7 dix (10) fois plus d'heures. Dix (10) fois plus.
8 Si je fais une règle de trois, là, c'est dix (10)
9 fois plus de budgets que je devrais demander et,
10 dans la tendance puis la courbe qu'on a mise dans
11 la présentation cette année, on est venu dire, au-
12 delà de cinquante pour cent (50 %) de la durée de
13 vie de l'équipement, on va avoir un point cinq
14 (1,5) fois le nombre d'heures requises et de
15 ressources pour un équipement qui a franchi un
16 point cinq (1,5) fois. Et quand est-ce que ça vient
17 se résorber, cette courbe-là? Quand on est rendu en
18 fin de vie puis qu'on dit : « Je ne l'entretiendrai
19 plus. Je vais le remplacer en pérennité. »

20 Alors, j'ai la pression de faire plus
21 d'équipements. Chacun de mes ordres de travail
22 prend plus de temps parce qu'on est en deuxième
23 moitié de durée de vie. Et donc, en plus de ça, là,
24 je rajoute l'élément que vous avez amené parce
25 qu'il y a plus de correctifs. O.K.? Aujourd'hui, je

1 me ramasse l'IF monte de trente-cinq pour cent
2 (35 %) dans les derniers cinq ans. Moi, mon
3 correctif en appareillage, les équipements qui sont
4 en pérennité puis qu'on tente de bien faire
5 vieillir augmentent de cinquante-six pour cent
6 (56 %) en correctifs.

7 Donc, je me dégage du travail planifié, je
8 m'en vais en correctif. Tout ça exerce une pression
9 ou j'en fais moins. Avec le niveau actuel, j'en
10 vais beaucoup moins et là, je m'en vais dans les
11 indisponibilités forcées. Ça, ça hypothèque le
12 futur. Je ne suis pas capable de réaliser ce que je
13 devrais réaliser.

14 On a également parlé, dans le dossier, d'un
15 déficit... observation d'un déficit de maintenance
16 que l'on voit, avec les budgets actuels. Ce
17 déficit-là, pour moi, il est totalement réel. Mes
18 ordres de travail prennent plus de temps et j'en ai
19 plus, j'en observe plus que je ne serai pas capable
20 de réaliser. Et, à cet égard-là, la stratégie
21 technique... Ça ne sera pas bien long. La stratégie
22 technique, c'est qu'on veut vraiment aller adresser
23 les problèmes qui sont les plus prioritaires
24 rapidement, avec monsieur Lajoie, sur
25 l'environnement qui, aujourd'hui... il n'est pas

1 sain, au niveau de la sécurité. Et on en a pour
2 facilement dix (10) ans à aller rattraper tout ça
3 dans le modèle avec le quarante-cinq millions
4 (45 M) et de le stabiliser par la suite.

5 La sécurité dans un environnement sain et
6 sécuritaire, c'est vrai pour la population puis
7 c'est vrai pour mes employés puis c'est vrai pour
8 de la productivité. Puis de retourner vers le
9 préventif, c'est excellent pour l'ensemble de la
10 population et ça m'évite de m'en aller en
11 pérennité, qui lui... on l'a démontré, s'en aller
12 en pérennité, ça a été démontré par madame Roquet,
13 plutôt que de nous coûter de l'ordre de six cents
14 millions (600 M\$), ça nous coûte de l'ordre de
15 trois milliards (3 G\$) sur dix (10) ans. Et, dix
16 (10) ans, ce n'est rien. Dix (10) ans, là, si on le
17 regardait sur une échelle de quarante (40) ou
18 cinquante (50) ans, le montant serait beaucoup plus
19 grand.

20 C'est une démonstration économique qui est
21 relative à notre mission à long terme, Madame
22 Duquette. Notre mission, pour une année donnée,
23 moi, ce que je peux vous dire puis Maxime Lajoie
24 peut vous dire, qu'est-ce qu'on va faire du
25 quarante-cinq millions (45 M)? Puis le panel

1 suivant peut vous dire : « Qu'est-ce qu'on va faire
2 du quarante-cinq millions (45 M)? » et en quoi il
3 est pertinent, il est essentiel.

4 Q. **[120]** Sur votre dernier exemple, là où j'ai de la
5 difficulté avec votre exemple de tomber en
6 pérennité. C'est parce que, si j'ai une voiture...
7 vous aimez les voitures, je m'en souviens. Alors,
8 si on prend une voiture qui a... si on dit, elle a
9 une durée de vie de dix (10) ans, elle a six ans,
10 elle a dépassé sa moitié de vie. Elle est, par
11 ailleurs, en plein état de fonctionnement. J'ai une
12 crevaison, je ne changerai pas ma voiture, je ne
13 tomberai pas en pérennité puis changer ma voiture
14 parce que j'ai une crevaison, hein. Un IF peut être
15 une crevaison. C'est sûr que, si elle a neuf ans
16 puis que le moteur saute, je vais me poser la
17 question, ce bout-là, je le comprends. Ma question
18 c'est qu'un IF peut être également une crevaison et
19 c'est là où on dit : « Bien, là ça tombe sous le
20 sens qu'on ne change pas la voiture parce que j'ai
21 une crevaison et on ne tombe pas en pérennité. » Et
22 c'est là la difficulté de votre démonstration parce
23 qu'où on est en pérennité... alors, il n'y en a
24 pas, de seuil.

25 Parce que, quand on reprend votre premier

1 modèle de gestion des actifs et qu'on voit, à la
2 page... le diapo 5, hein, où on tombe...
3 « défaillance », où on tomberait en pérennité.
4 C'est quoi le point, il est où le point de bascule
5 où il faut tomber de « Ah! c'est un IF, il faut
6 tomber en pérennité et changer l'équipement »? On
7 ne le sait pas. Et vous avez de la difficulté à
8 nous donner les chiffres là-dessus. Alors, ça
9 devient difficile.

10 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

11 R. Pour faire du pouce sur ce que vous dites, moi, je
12 vous amène à la page 7. Donc, ce que vous nous
13 dites c'est qu'on a une crevaison, hein, on est...

14 Q. **[121]** Oui.

15 R. Qui nous cause une indisponibilité forcée et vous
16 dites : « Ça va contre le sens d'aller remplacer
17 une voiture parce que j'ai une simple crevaison. »
18 Mais ce qu'on est en train de dire c'est que,
19 présentement, on a tellement de crevaisons, de
20 pompes à essence, de transmissions, de moteurs à
21 remplacer...

22 Q. **[122]** Dans votre propre automobile, par contre.

23 R. ... qu'à un moment donné, je n'ai plus assez
24 d'argent pour réparer la crevaison. Alors, là, j'ai
25 une auto que je ne peux pas utiliser. Alors, je ne

1 ferai pas nécessairement de la pérennité, mais
2 cette auto-là, qui était dans mon parc d'actifs, je
3 désire l'utiliser.

4 Q. **[123]** Oui. Et, ça, ça vous empêche...

5 R. Et là, je ne suis pas en mesure de l'entretenir.

6 (10 h 54)

7 Q. **[124]** Alors, prendre un taxi, prendre le transport
8 en commun, manquer le travail, ça a un coût. Et
9 c'est ça qu'on veut avoir. Il y a un coût à ne pas
10 utiliser ces actifs-là parce qu'ils sont en
11 indisponibilité forcée. Et là où j'ai de la
12 difficulté avec... un petit peu avec votre
13 argumentation, Monsieur Veci, c'est de dire « c'est
14 une hypothèque importante pour les générations
15 futures. » C'est quoi l'hypothèque? Il y a-tu une
16 façon de... Vous avez des VGE, vous avez... hein,
17 vous avez toute une équipe. C'est quoi? Est-ce
18 qu'il y a des sondages qui vous disent : voici,
19 pour mes grands clients industriels, si j'avais...
20 si mon IC passait de X à Y, voici ce que ça
21 coûterait?

22 Je ne vous dis pas que les sommes ne sont
23 pas... mon idée n'est vraiment pas fait puis on n'a
24 pas encore entendu les intervenants, alors ça va se
25 faire au moment du délibéré. Mais certainement

1 cette notion-là de coûts, est-ce qu'elle est
2 raisonnable en fonction des problèmes vécus est
3 importante? Et je vous incite à y penser parce
4 que... Puis je vais reprendre l'autre exemple. Si
5 en ce moment, là, d'essayer de voir un indicateur
6 qui nous permettrait peut-être de constater la
7 raisonnabilité des montants demandés, hein!

8 La Ville de Montréal ou, en fait, je ne
9 sais pas si c'est le ministère du Transport ou la
10 Ville de Montréal ou peu importe. Votre réseau
11 principal, c'est les ponts reliant Montréal à la
12 Rive-Sud. Quand j'ai Mercier qui fonctionne une
13 ligne sur deux, hein, une voie sur deux, que
14 Champlain est en travaux de réfection planifiés.
15 J'ai Victoria, mais ce n'est pas le plus grand des
16 ponts. Jacques Cartier est en feu d'artifice puis
17 là, il y a un accident sur Lafontaine. Bon. Bien,
18 l'accident, normalement les gens auraient passé par
19 Lafontaine, Victoria puis une voie sur Mercier. Là
20 il y a un accident sur Lafontaine.

21 Là, je comprends, dans votre réseau à vous,
22 plutôt que de faire attention les gens quatre
23 heures en arrière du pont, monsieur Brassard dit à
24 monsieur Veci : « Rouvre-moi le pont Champlain, ça
25 ne marche plus, il faut que les gens passent. »

1 Hein! C'est... Alors, il y a un coût à ça. Le coût
2 peut... et le ministère du Transport, lui, il
3 l'évalue et il arrive à monétiser les heures
4 d'attente des automobilistes qui attendent pour
5 passer.

6 Je ne peux pas croire qu'il n'y a pas un
7 économiste chez vous qui n'est pas capable de
8 monétariser ce montant-là. Vous êtes tous des gens
9 très intelligents et de « backgrounds »
10 diversifiés, un comptable, un économiste, un
11 ingénieur. Je ne peux pas croire qu'il n'y a pas
12 quelqu'un chez vous qui est capable de
13 comptabiliser ça.

14 M. LOUIS VECI :

15 R. Le point est bien noté. Je pense que l'angle sur
16 lequel vous l'amenez, il est très intéressant. Puis
17 là, je laisserai ma collègue contrôleur du panel 3,
18 vous indiquer qu'on va y travailler sur cette
19 partie-là. Mais, encore une fois, il faut
20 s'entendre, ça ne répondra pas à cent pour cent
21 (100 %) du besoin supplémentaire, mais ça va
22 répondre à une bonne partie d'évaluer ce que vous
23 mentionnez.

24 Je dois absolument embarquer sur votre
25 exemple, il me parle beaucoup. Vous parlez du pont

1 Champlain, puis là, je vais reprendre les
2 expressions de mon patron, un pont Champlain qui
3 manque d'amour, à cinq ans de son renouvellement et
4 de son remplacement qui coûte six cents millions
5 (600 M\$) pour remplacer une poutre de soutènement
6 pour la sécurité des usagers qui traversent, ça
7 pour moi, ça nous ressemble beaucoup en termes
8 d'assurer la sécurité et être en mode préventif.
9 Maintenant, l'IC, là, le client qui a traversé, il
10 est encore excellent. Mais, nous, ce qu'on gère,
11 c'est l'actif puis on ne veut pas arriver à ça.

12 Et vous mentionnez les infrastructures au
13 Québec. Le programme d'infrastructures au Québec a
14 doublé. Vous savez quand? La journée qu'il y a eu
15 un viaduc qui a tombé avec un problème de sécurité.
16 On ne veut pas se rendre là et on n'est pas là. On
17 maintient le modèle de la gestion des actifs à un
18 tarif qui est excellent, mais ce qu'on demande en
19 échange, c'est que la meilleure façon d'avoir un
20 bon diagnostic et de pouvoir continuer, c'est de
21 faire la maintenance nécessaire. C'est tout ce
22 qu'on... c'est tout ce qu'on demande, et autant,
23 c'est beaucoup demander.

24 Q. [125] Je vous remercie. À moins qu'il y ait un
25 complément de réponse, ça va être l'ensemble de mes

1 questions.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Madame Roquet.

4 Me LISE DUQUETTE :

5 Q. **[126]** Ah! Allez-y.

6 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

7 R. Je pense que ça demeure important pour moi
8 d'exprimer le fait que cette simulation-là que vous
9 êtes confiante qu'on ait suffisamment de gens
10 autour de la table et dans notre organisation pour
11 être capable de le faire, c'est important pour moi
12 de souligner que c'est une simulation qui est très
13 complexe.

14 Alors, la simple modélisation qu'on fait
15 sur le vieillissement est une simulation complexe
16 pour laquelle les autres transporteurs n'en sont
17 même pas rendus là. Mailler ça avec une
18 connectivité du réseau de transport, avec
19 redondance, et caetera, parce que c'est la nature
20 d'un réseau de transport, pour mesurer l'effet sur
21 l'IC à l'ultime est extrêmement complexe. Il n'y a
22 pas d'outil qui existe présentement pour le faire.

23 Alors, prendre l'hypothèse de dire : on va
24 attendre la disponibilité d'une telle information,
25 c'est déjà de prendre une part de responsabilité

1 par rapport à une dégradation qui elle ne ralentit
2 pas. Elle, elle continue bon an mal an, jour après
3 jour.

4 Deuxièmement, là, on serait rendu à être
5 capable de modéliser l'IC, et à ça, on ajouterait
6 la modélisation additionnelle que vous mentionniez
7 qui est celle de la quantification de l'impact chez
8 le client pour lequel on aurait une appréciation à
9 apporter. Alors, c'est quand même... c'est
10 important pour moi de vous dire, Maître Duquette,
11 en termes d'ingénieure, de vous dire : la
12 modélisation que vous mentionnez puis que vous êtes
13 toute en confiance qu'elle peut se faire, elle
14 n'est présentement pas disponible et elle est très
15 complexe à réaliser.

16 (10 h 59)

17 Alors, j'espère que les autres éléments de
18 preuve qu'on a pu vous apporter qui sont... dans le
19 fond, on n'est pas en mesure de vous dire combien
20 ça coûte, le diabète, mais on va être en mesure de
21 vous parler des différentes alternatives de
22 traitement et des coûts qui sont disponibles, mais
23 là, à ce moment-là, on vous présente trois
24 alternatives de traitements, basés sur un contrôle
25 de risques qui nous apparaissent... puis, c'est en

1 preuve, les éléments d'avantages et de bénéfiques
2 des différentes alternatives. Alors, c'est
3 important pour moi de préciser ça.

4 Q. **[127]** Oui, puis, ne vous inquiétez pas, j'ai très
5 bien compris votre point sur les coûts de
6 traitements. Je me demandais juste quelle était
7 l'alternative, qu'est-ce que c'est que de vivre
8 avec le diabète et de voir qu'est-ce qui était
9 préférable. Alors, voilà. C'est juste ça mon point,
10 mais vous avez très bien fait le vôtre. Et alors
11 là-dessus, je vais arrêter là-dessus. Maître
12 Turgeon, Merci beaucoup.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Q. **[128]** Plaisir, Maître Duquette. J'ai une question
15 d'éclaircissement. Je suis à la même place que la
16 première question, je pense, de ma collègue. Et
17 donc, Monsieur Giroux, je suis encore dans le
18 contre-interrogatoire de maître Hamelin. Je suis à
19 peu près aux mêmes pages, 256, 257. Et à 256,
20 notamment, vous répondez... Je suis donc à... il y
21 a une première question dans la page puis là, après
22 ça, vous avez votre réponse : « Je reviens aux
23 objectifs du projet Chamouchouane. » Je veux juste
24 bien comprendre. Le projet... puis je ne suis pas
25 ingénieur, vous avez... bien, en tout cas, je

1 pourrais l'être, mais je ne le suis pas. Je
2 pourrais être bien des choses, mais je sais que je
3 ne suis pas ingénieur. Le projet tel que vous
4 l'avez présenté, tel qu'il a été autorisé par la
5 Régie, je comprends que ce qu'il contenait... il
6 n'aurait pas pu se réaliser sans tout ce qu'il
7 contenait. Est-ce que c'est bien ça que je dois
8 comprendre?

9 M. JEAN-PIERRE GIROUX :

10 R. Juste bien vous comprendre. Quand...

11 Q. **[129]** Les caractéristiques du projet... parce que
12 ma collègue, elle vous a mentionné d'entrée de jeu,
13 bien, possiblement qu'il y a ce qu'on appelle...
14 autour, il y a... autour, il y a peut-être une zone
15 flottante puis on se demande si cette zone
16 flottante un jour pourra, dans un autre dossier,
17 être mieux ciblée, et caetera. Il peut y avoir...
18 vous avez dit : « Bien, ça amène toujours... un
19 sept cent trente-cinq (735), bien ça amène du sept
20 cent trente-cinq (735), puis il peut y avoir une
21 zone qui est plus généreuse. » Le sept cent trente-
22 cinq (735), quand il se fait, il comprend une zone
23 qu'on n'a pas nécessairement besoin là, mais que je
24 n'ai pas le choix que d'amener, parce que je fais
25 du sept cent trente-cinq (735). Est-ce que j'ai

1 bien... c'est bien ce que vous avez répondu tantôt
2 à ma collègue?

3 R. C'est que la nature d'une ligne sept cent trente-
4 cinq KV (735 KV), c'est d'amener une capacité de
5 deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW). Quand on
6 prend la ligne toute seule, si j'avais une centrale
7 de deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW)...

8 Q. **[130]** Oui.

9 R. ... avec une charge de deux mille cinq cents
10 mégawatts (2500 MW), une ligne, c'est deux mille
11 cinq cents (2500). Par contre, lorsqu'on l'intègre
12 à un réseau, la valeur de deux mille cinq cents
13 (2500) va varier?

14 Q. **[131]** Ça, j'ai compris. J'ai compris puis j'ai
15 compris aussi votre réponse à maître Hamelin hier.
16 Mais ce que je cherche à savoir, à partir des
17 réponses que vous avez données à maître Hamelin et
18 le complément de réponse à ma collègue, c'est le
19 projet Chamouchouane n'aurait pas pu se
20 matérialiser au niveau de l'ingénierie avec... sans
21 les équipements qui en font partie, sans l'ensemble
22 du projet. Est-ce que c'est ça que je...

23 R. Vous vous référez à la ligne comme telle...

24 Q. **[132]** Oui.

25 R. ... et les points de connexion...

- 1 Q. **[133]** Oui.
- 2 R. ... à Chamouchouane et...
- 3 R. Oui, effectivement. C'est un tout. La ligne, c'est
4 1 ou 0. La ligne, elle est complète de
5 Chamouchouane à aller jusqu'à Bout-de-l'île où elle
6 n'existe pas.
- 7 Q. **[134]** Au niveau ingénierie.
- 8 R. Au niveau ingénierie, oui.
- 9 Q. **[135]** O.K. C'est parfait. C'est ce que je
10 voulais... O.K.
- 11 R. O.K. Je ne pourrais pas faire, par exemple, une
12 demi-ligne. Il faut qu'elle parte du point A au
13 point B, et en la mettant en service à sept cent
14 trente-cinq KV (735 KV), elle a une capacité de X.
- 15 M. STÉPHANE VERRET :
- 16 R. Et si je peux apporter un complément...
- 17 Q. **[136]** Je vous en prie.
- 18 R. ... je vous ai répondu à certaines questions hier
19 sur les...
- 20 Q. **[137]** Je vous en prie.
- 21 R. ... les objectifs.
- 22 Q. **[138]** Oui, vous étiez juste avant...
- 23 R. Juste avant?
- 24 Q. **[139]** ... c'était une bonne réponse, d'ailleurs.
- 25 R. Alors, là, je suis juste après.

1 Q. **[140]** C'est bon. C'est bon. On va se retrouver.

2 R. Et donc, par rapport aux objectifs, la ligne visait
3 à répondre à des objectifs très précis qui étaient
4 l'enjeu de l'entonnoir à Chamouchouane et permettre
5 également de substituer des travaux pour deux
6 projets de croissance qui étaient Romaine et les
7 éoliennes.

8 (11 h 04)

9 Donc, cette solution-là, elle a été
10 réfléchie, elle a été proposée dans le cadre de la
11 résolution de ces objectifs-là précis. Elle amène,
12 une fois que cette solution-là est arrêtée, elle
13 amène effectivement une capacité, mais ça vient
14 avec la solution qui elle, au départ, résout des
15 enjeux, qui répond à des objectifs très précis.

16 Q. **[141]** Donc, si j'interprète ce que vous venez de me
17 dire, Monsieur Verret, donc ce n'est pas la
18 capacité qui était l'enjeu, ça, c'est
19 l'aboutissant : quand on fait ça, on arrive à ça.
20 Mais c'est la volonté de pouv... c'est l'autre
21 début. L'objectif n'était pas celui-là, c'était le
22 premier. Donc, il est implicite dans le projet puis
23 il en fait partie puis il faut... O.K. Est-ce que
24 vous avez quelque chose à ajouter, Monsieur Giroux?

25

1 Me JEAN-PIERRE GIROUX :

2 R. J'allais rajouter que, comme on l'a mentionné, ce
3 qu'on voyait, ce sont des problèmes d'affaissement
4 de tension dans la boucle métropolitaine.

5 Q. [142] Hum, hum.

6 R. Et l'endroit le plus intéressant pour agir, c'était
7 l'endroit Chamouchouane-Saguenay parce que cet
8 endroit-là, j'ai un biais structurel, j'ai quatre
9 lignes qui entrent, trois lignes qui sortent. Donc
10 déjà à cet endroit-là, j'ai déjà dans les trois
11 lignes qui sortent, j'ai déjà plus de charges qu'à
12 un endroit, si je prends le corridor La Vérendrye,
13 trois lignes qui entrent, trois lignes qui sortent.

14 Donc, à la boucle métropolitaine, quand je
15 faisais des événements sud de La Vérendrye, sud de
16 Jacques-Cartier, j'avais des effondrements de
17 tension et la façon la plus efficace pour
18 intervenir, pour régler de façon permanente ces
19 effondrements de tension-là, c'était d'aller
20 s'attaquer au biais structurel, l'endroit où j'ai
21 quatre lignes et trois lignes qui en sortent.

22 Mais à l'origine c'était vraiment,
23 j'atteignais des limites sur mon réseau de
24 transport, des problèmes de soutien de tension
25 lorsque j'avais des événements de perte de ligne

1 sur le réseau 735. C'est ça qui est à l'origine de
2 la ligne Chamouchouane-Montréal.

3 Et pourquoi elle part de Chamouchouane?
4 C'est parce que c'est l'endroit qui était le plus
5 payant, le plus intéressant et le plus performant
6 pour une ligne 735 lorsqu'on l'intègre dans
7 l'ensemble des lignes existantes du réseau de
8 transport.

9 Q. **[143]** Merci.

10 Me LISE DUQUETTE :

11 Q. **[144]** Je vais y aller. Monsieur Giroux, c'est juste
12 obtenir votre confirmation de ma compréhension.
13 Donc, tout un chacun des équipements qui ont été
14 mis sur cette ligne-là étaient aux fins de résoudre
15 ce problème structurel-là et que, en plus, ça avait
16 pour avantage de réduire, ou enfin d'optimiser des
17 réseaux en croissance, la croissance qui était avec
18 l'appel d'offres et la Romaine. Mais vous auriez
19 posé chacun des équipements qui étaient sur cette
20 ligne-là pour résoudre ce problème-là d'entonnoir.

21 R. Je veux m'assurer que j'ai bien compris. La ligne
22 Chamouchouane-Montréal, elle est au minimum. Si
23 j'enlève un des équipements qui fait partie du
24 projet qu'on soumet, ça ne fonctionne plus. C'est
25 vraiment l'intervention minimale qui s'appelle une

1 ligne Chamouchouane-Montréal. Je n'ai pas de
2 compensation série d'intégrée, je n'ai aucun
3 équipement additionnel. J'entre vraiment avec un
4 investissement minimal.

5 Q. **[145]** Je vous remercie.

6 M. STÉPHANE VERRET :

7 R. Et le fait de réaliser ce projet-là a permis
8 d'éviter des investissements qui étaient réalisés
9 dans les deux autres projets de croissance. Alors
10 donc, il y a eu une opportunité, je dirais, de
11 financement. Moi, mon « background » est financier
12 donc je vais parler de finances. Donc, il y a eu
13 une opportunité de financement d'une partie des
14 travaux dû au fait que c'est des travaux de cette
15 nature-là qui étaient prévus dans chacun des deux
16 projets. Autrement, comme on le mentionnait hier,
17 cent pour cent (100 %) de la ligne aurait été en
18 C03.

19 Q. **[146]** Je vous remercie puis j'ai même appris ce que
20 C03 voulait dire alors c'est bon.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci. Merci à vous. Maître Fréchette pour la
23 suite. Je comprenais qu'on a terminé. Est-ce que
24 vous avez un réinterrogatoire?

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Non, ça va aller. Ça va clore.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Alors, je comprenais que selon ce qu'on
5 m'envoie, que je devais libérer...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Il n'y en a que deux.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui. En fait, je vous dirais que la Régie se
10 questionne pour monsieur Giroux, s'il ne serait pas
11 possiblement bien de l'avoir pour le 3. Pas le 3A
12 mais le 3B, le premier 3 annoncé.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Bien, je pense que ça lui fait toujours un plaisir
15 d'être parmi nous, alors...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Mais je ne peux pas garantir de questions, mais
18 peut-être qu'il y aurait... De deux choses l'une,
19 soit que vous le mettiez avec le panel 3 ou il
20 reste ici, mais possiblement qu'on pourrait avoir
21 besoin de lui.

22 (11 h 10)

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Me permettez-vous une petite réserve? Je vais
25 vérifier avec lui quand même puis je discutais avec

1 monsieur Brassard tantôt, il a dit : « Parfois il y
2 a des contingences, Monsieur Giroux avait peut-être
3 des engagements. » Me permettez-vous simplement
4 de...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Vérifiez.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 ... de vérifier avec lui pour m'assurer que...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Vérifiez-le.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 ... sa disponibilité est acquise, là, qu'il n'y a
13 pas de gymnastique à faire, si vous me permettez.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui. Merci.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Son indisponibilité forcée ailleurs par votre
18 demande mettons.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Et pour la présentation 3A, cette présentation-là
21 va durer combien de temps?

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Je crois qu'on avait envisagé moins de la demi-
24 heure. Il me semble que... Bougez pas. Pour la
25 présentation du panel CIP, si on peut l'appeler

1 comme ça, environ une trentaine de minutes. Il y a
2 six « slides », six « slides », là, entre
3 guillemets, six plateformes comme mon collègue
4 mentionnait.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, écoutez, donc pour ce panel-ci, je libère
7 monsieur Veci, chose certaine. Merci beaucoup
8 Monsieur Veci. Bonne rentrée, si vous rentrez,
9 bonne continuation ici si vous continuez. Mais, si
10 vous êtes dans la salle, on peut être tenté de vous
11 remettre là, c'est le danger.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui, c'est...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 ... la maintenabilité.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, tout à fait. Et...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Et pour monsieur Giroux, ce serait donc pour le
22 panel avec madame Boucher, le panel Finance, là.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui. Oui.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 C'est bien.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Et puis, on va prendre une... pendant que vous
5 allez changer...
6 Me YVES FRÉCHETTE :
7 Oui, s'installer.
8 LE PRÉSIDENT :
9 ... on va se prendre un petit cinq minutes. Ça vous
10 va?
11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 C'est bien.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Cinq minutes, vous en avez assez?
15 Me YVES FRÉCHETTE :
16 Ah! Oui, oui. Le temps de...
17 LE PRÉSIDENT :
18 Puis on va entendre la présentation avant dîner.
19 Me YVES FRÉCHETTE :
20 Les chaises sont bien chaudes.
21 LE PRÉSIDENT :
22 On arrête là. Merci.
23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
24

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LE PRÉSIDENT :

3 Maître Fréchette.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Oui. Alors, la pièce... je vous ai remis la
6 présentation qui sera faite par le panel. Alors, ce
7 sera la pièce B-0111 et exactement HQT-15, Document
8 2.2.2.

9

10 B-0111 : Présentation du Panel 3A (HQT-15,
11 Document 2.2.2)

12

13 En ce qui concerne la disponibilité de monsieur
14 Giroux, alors sa disponibilité forcée...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 ... c'est une autre disponibilité sur invitation,
19 alors il sera disponible cet après-midi. J'anticipe
20 qu'on aura la chance certainement de progresser
21 dans le sens de ce panel cet après-midi.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Très bien.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Alors, il y a deux personnes qui se joignent ni

1 plus ni moins à... trois personnes avec madame

2 Boucher, bien sûr...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 ... qui se joignent ni plus ni moins au panel.

7 Peut-être assermenter ces trois personnes et puis

8 on procédera par la suite à l'adoption.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Parfait. Merci, Maître Fréchette, j'apprécie.

11

12 Panel 3A

13

14 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-deuxième

15 (22e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

16

17 MARTIN BOISVERT, chef CIP NERC par intérim, ayant

18 une place d'affaires au Complexe Desjardins, 16ième

19 étage, Tour de l'Est, Montréal (Québec);

20

21 SYLVAIN CLERMONT, ingénieur directeur norme de

22 fiabilité conformité réglementaire, ayant une place

23 d'affaires au Complexe Desjardins, 19ième étage,

24 Tour de l'Est, Montréal (Québec);

25

1 ANDRÉE BOUCHER, contrôleure Hydro-Québec
2 TransÉnergie, ayant une place d'affaires au
3 Complexe Desjardins, 12ième étage, Tour de l'Est,
4 Montréal (Québec);

5

6 Sous la même affirmation solennelle :

7 STÉPHANE VERRET

8 FRANÇOIS BRASSARD

9

10 LESQUELS, déposent et disent :

11

12 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

13 Q. [147] Alors, je vous rappelle ce que je vous
14 mentionnais ce matin. C'est que les curriculums de
15 nos nouveaux participants, juste que celui de
16 madame Boucher était déjà déposé, donc le
17 curriculum de monsieur Boisvert et de monsieur
18 Clermont ont été déposés au SDÉ ce matin. Peut-être
19 rapidement pour l'adoption de la preuve, question
20 de fixer le contenu. Alors, peut-être avec vous
21 Monsieur Boisvert pour débiter. Alors, la
22 présentation au panel 3A que j'ai... dont on va
23 faire l'état, vous avez participé à son élaboration
24 et vous l'adoptez comme étant votre témoignage?

25

1 M. SYLVAIN CLERMONT :

2 R. Oui, tout à fait.

3 Q. **[148]** C'est bien. Monsieur Brassard, rapidement,
4 alors je vous pose la même question à l'égard de la
5 présentation et également aux données qu'on
6 retrouve à la pièce HQT-6, Document 2, Section 2,
7 qui concerne les charges liées à tout ce qui
8 concerne l'environnement CIP. Alors, ces pièces-là
9 ont été préparées sous votre contrôle et vous les
10 adoptez comme étant votre témoignage?

11 M. FRANÇOIS BRASSARD :

12 R. Oui, je l'affirme.

13 Q. **[149]** C'est bien. Monsieur Clermont, vous avez
14 participé à l'élaboration, je présume, de la
15 présentation qui vous sera faite. Vous l'adoptez
16 comme étant votre témoignage pour cette audience?

17 M. SYLVAIN CLERMONT :

18 R. Oui.

19 (11 h 12)

20 Q. **[150]** Bien. Et Madame Boucher, la pièce HQT-6,
21 Document 2 qui est... c'est la pièce des charges
22 nettes qui sont présentées à la Régie, alors ça a
23 été préparé sous votre contrôle, vous l'adoptez
24 pour votre témoignage dans ce dossier?

25

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. Oui.

3 Q. **[151]** C'est bien. Alors c'est la pièce HQT-6, là.
4 Ça m'a glissé. Alors la parole est à vous pour la
5 présentation. Je vous remercie.

6 M. FRANÇOIS BRASSARD :

7 Q. **[152]** Merci. Alors, comme mentionné, on a six
8 acétates. L'idée, dans le fond, c'était de
9 reprendre l'information qui a été mentionnée et
10 répondue dans plusieurs DDR et de la ramener, dans
11 le fond, de façon structurée, et tenter d'apporter
12 le plus d'éclaircissements possible, dans le fond,
13 aux éventuelles questions.

14 Donc d'emblée, je débiterais, on a pensé
15 vous mettre une espèce d'axe du temps compte tenu
16 qu'il s'est passé beaucoup de choses dans
17 l'environnement des normes CIP dans la dernière
18 année. Alors l'idée est, dans le fond, de montrer
19 un peu cette progression-là avec les dates les plus
20 importantes, vous comprendrez, là.

21 On débute donc, je débiterais avec la date
22 la plus à gauche, donc le vingt-huit (28) juillet.
23 Il y a le dépôt de la demande tarifaire deux mille
24 seize (2016). Le dépôt s'est fait à l'époque avec
25 la compréhension qui était disponible à ce moment-

1 là, des normes, et avec l'état et la connaissance,
2 dans le fond, du... ce qu'il y avait à implanter et
3 des moyens à émettre aussi à cette étape-là.

4 Deux éléments ont été mentionnés après,
5 juste pour montrer comment tout ça a beaucoup
6 évolué par la suite. La NERC, dans le fond, via le
7 NPCC pour notre zone de contrôle, a adopté une
8 nouvelle norme le deux (2) octobre deux mille
9 quinze (2015). C'est pas que cette norme-là amène
10 tant de choses que ça, c'est au niveau de la
11 sécurisation physique, mais juste pour montrer
12 qu'il y a eu même l'adoption d'une nouvelle norme
13 en plein milieu, là, donc au mois d'octobre. Et que
14 les documents qui finalisent, dans le fond les
15 documents finaux de l'application des normes CIP
16 ont été déposés par la NERC le sept (7) décembre
17 deux mille quinze (2015). C'est donc à cette étape-
18 là où on a commencé vraiment à comprendre vraiment
19 l'ensemble, là, des documents d'application puis
20 des contraintes d'application qui pouvaient se
21 faire de ce côté-là.

22 À cette époque, on a comme date d'entrée en
23 vigueur le premier (1er) avril deux mille seize
24 (2016). Et à cette époque-là, on parle de B-5.
25 C'est clair qu'à cette époque-là on va donc, dès le

1 début janvier, dès le début de l'année, accélérer,
2 dans le fond, les mises en place parce la période
3 de temps est relativement très, très serrée.

4 Entre-temps, début janvier, la FERC
5 approuve la version 6, donc c'est la prochaine
6 évolution des normes. Et de notre côté, le vingt-
7 trois (23) et vingt-quatre (24) février, on a une
8 rencontre de validation avec le NPCC parce que là,
9 on est en train de mettre plusieurs moyens en place
10 puis on veut s'assurer que les moyens, les éléments
11 choisis, les solutions techniques sont les bonnes.

12 Et nous n'étions probablement pas les seuls
13 dans cette course infernale-là pour le premier
14 (1er) avril et pas les seuls non plus dans ce
15 contexte de V5, V6, où là, tout à coup, il y avait
16 des échéanciers qui devenaient similaires, des
17 éléments aussi qui se croisaient. Alors sous...
18 dans le fond, les différentes représentations de
19 différentes utilités aux États-Unis, la FERC a
20 décidé, le vingt-cinq (25) février, dans le fond,
21 d'arrimer les normes V5 et V6 et de les mettre
22 ensemble en vigueur au début juillet.

23 Il est clair que, pour nous, à cette
24 époque-là, on fait ce virage-là également. Nos...
25 nos adaptations québécoises des normes CIP sont

1 déjà connues de notre côté. Nous savons... nous
2 avons défini le RTP, on a déjà des démarches
3 entreprises aussi pour certains autres éléments.
4 Donc, c'est clair qu'on fait le virage à cette
5 époque-là de la V6. On a quand même mis en place
6 les différents éléments pour le premier (1er)
7 avril. Pour ce qui est de la sécurisation physique
8 de certains postes, bien, il est bien clair on a
9 bénéficié du délai jusqu'au premier (1er) juillet,
10 là.

11 Mais, dans le fond, ce que je veux
12 illustrer ici c'est que, pour nous, on perd... on
13 perd la trace V5, V6 de façon distincte à partir du
14 moment où la FERC nous... nous amène cette
15 décision-là et, dans le fond, fait la convergence
16 des deux normes pour le début juillet.

17 Ce qu'il faut comprendre donc, dans le
18 fond, ça nous amène au premier (1er) juillet. J'ai
19 pas continué la ligne de temps par la suite, mais
20 dans la V6, puis on y revient dans les prochains
21 acétates, il y a des éléments à mettre en place en
22 deux mille dix-sept (2017) et en deux mille dix-
23 huit (2018). Donc, c'est clair qu'en deux mille
24 seize (2016), nous sommes déjà à préparer des
25 éléments pour être conformes en deux mille dix-sept

1 (2017). Il faut comprendre qu'on a, entre autres,
2 un inventaire des postes... de quatre-vingt-six
3 (86) postes à faire pour des actifs « low ». Pour
4 être capable de peser sur le piton, si je peux le
5 dire comme ça, en début janvier deux mille dix-sept
6 (2017) et d'émettre, dans le fond, un nombre
7 important d'ordres de travail. Et c'est que le
8 travail préalable, la méthode, les encadrements de
9 la main-d'oeuvre, de la planification vont être
10 faits en deux mille seize (2016).

11 (11 h 26)

12 On a également, puis ça va vous être
13 expliqué aussi un peu plus par la suite, un des
14 éléments importants qui a beaucoup aussi joué sur
15 les coûts, à l'époque du dépôt de la Régie, les
16 changements de mots de passe par défaut de certains
17 appareils, puis ça c'est un peu des méthodes...
18 Peut-être avez-vous entendu parler récemment de
19 certaines problématiques aux États-Unis ou autres
20 qui nous ont même affectés où les gens ont utilisé
21 des systèmes avec des mots de passe par défaut de
22 certains appareils, des mots de passe qui venaient
23 par défaut du manufacturier, et ont investi dans le
24 fond les réseaux Internet avec ça. Mais nous-mêmes
25 dans les versions qu'on a implantées, on a fait ce

1 travail-là à l'hiver deux mille seize (2016).

2 Et quand on a fait ce travail-là, bien
3 entendu, on s'est aperçu rapidement que les
4 hypothèses de départ qui envisageaient de le faire
5 à distance ne pouvaient pas fonctionner. Il a donc
6 fallu le faire avec des visites directement sur le
7 terrain. Donc, ça fait partie des éléments qui ont
8 été faits à l'automne.

9 Mais pour s'en tenir à cette ligne de
10 temps-là, il faut dire dans le fond que quand on
11 prend les coûts de deux mille seize (2016), on a
12 donc une partie de maintien à V3, on a donc du
13 maintien aussi à V5, V6. On va l'appeler plutôt V6.
14 On a des activités spécifiques, comme les
15 changements de mots de passe que je viens de
16 mentionner qui sont complétés. On a même de la V6
17 en vu de se conformer en deux mille dix-sept
18 (2017).

19 Ça fait que vous comprendrez que dans tous
20 les coûts de deux mille seize (2016), on a tout ça
21 ensemble. C'est pour ça qu'il y a eu... Je pense
22 qu'il y a eu beaucoup de questions à savoir comment
23 comparer ce chiffre-là avec le chiffre deux mille
24 dix-sept (2017). Vous comprendrez qu'alors on est
25 sur des bases complètement différentes. En deux

1 mille dix-sept (2017), on est sur une base de
2 maintien à la V6 sur douze (12) mois en plus. On
3 est avec des éléments spécifiques qui ne sont pas
4 les mêmes que ceux de deux mille seize (2016).
5 Donc, les bases sont complètement différentes. La
6 comparaison est vraiment, là... n'est vraiment pas
7 sur la même base.

8 En terminant avec ces étapes-là, on a
9 simplement voulu illustrer dans le bas la
10 progression des installations qui sont assujetties
11 de même que les actifs électroniques. On ne reflète
12 pas exactement la ligne de temps précisément. Mais
13 c'est pour vous montrer dans le fond l'évolution
14 qui se produit au cours du temps.

15 Je vais demander à Sylvain, on avait pensé
16 se partager dans le fond la présentation pour
17 garder le momentum, je vais demander à Sylvain dans
18 le fond de poursuivre un peu avec les nouvelles
19 obligations auxquelles on fait face.

20 M. SYLVAIN CLERMONT :

21 R. Merci. Monsieur le Président, mesdames les
22 Régisseurs, bonjour. Effectivement, alors quand on
23 parle qu'en V5, V6, et je vais ne parler que de V6
24 puisque quelque part en juillet, on les fusionnés
25 ensemble, il y a deux éléments importants qui

1 viennent par rapport à V3, qui viennent, bien,
2 compliquer notre vie ou augmenter la charge de
3 travail. Il y a la récurrence des contrôles et
4 l'accroissement de la portée de ce qui est visé par
5 les normes.

6 En termes de récurrence des contrôles, on
7 parle, par exemple, puis là, vous les avez sur la
8 diapo, j'ai réussi à intégrer diapo à mon discours,
9 à éliminer acétate de mon discours, donc vous les
10 avez sur la diapo. Mais essentiellement donc, en
11 termes de récurrence, si on prend l'exemple des
12 correctifs de sécurité, donc les fameuses
13 « patchs » que les fournisseurs envoient.

14 En V3, on avait trente (30) jours pour les
15 évaluer et faire un plan pour les implanter. Et le
16 plan pouvait prendre le temps qu'on avait déterminé
17 dans le plan pour les implanter. En V6, on a
18 trente-cinq (35) jours pour évaluer les correctifs
19 qui viennent d'être apportés, qui viennent d'être
20 envoyés, et on a trente-cinq (35) jours pour les
21 déployer. Donc, avant on avait un plan qui nous
22 permettait de prendre six mois à la limite. Et
23 maintenant on a trente-cinq (35) jours pour les
24 déployer. Et ce sur, vous l'avez vu à la diapo
25 précédente, sur un nombre d'actifs beaucoup plus

1 grands, donc sur plusieurs milliers d'actifs. En
2 termes de récurrence des contrôles, donc délai
3 d'exécution plus court sur un plus grand nombre
4 d'actifs.

5 J'ai parlé aussi d'accroissement de la
6 portée des normes, un certain nombre. Par exemple,
7 il n'est plus possible d'accéder directement à des
8 systèmes critiques. Il faut passer par un système
9 intermédiaire qui, lui, accède au système critique,
10 ce qui permet d'isoler l'accès au système critique
11 et de mieux le contrôler. Donc, en cas d'intrusion,
12 bien, vous vous rendez seulement au système
13 intermédiaire au lieu de vous rendre au système
14 critique. Ça fait une étape de plus qui complique
15 la vie des méchants.

16 (11 h 32)

17 Il y a aussi toute la documentation des
18 processus de gestion des configurations. Donc,
19 s'assurer que les configurations installées sur un
20 relais ou sur un ordinateur, que ces
21 configurations-là on en connaît bien... on en a une
22 bonne photo et que, cette photo-là, on s'assure
23 qu'elle reste intègre.

24 Il y a aussi protéger des ports
25 d'équipements d'utilisations qui ne sont pas

1 absolument nécessaires, donc... et bien définis à
2 l'avance et donc, bloquer tous les trafics par ces
3 ports-là qui ne sont pas définis d'avance. Et ce,
4 pour les actifs « high ».

5 Alors, ça, ça donne une illustration de
6 l'accroissement de la portée qui arrive avec V5,
7 V6. À ça s'ajoute, et monsieur Brassard l'a dit,
8 mais je veux juste en donner quelques éléments.
9 Donc, premier (1er) avril deux mille dix-sept
10 (2017), il y a une partie de la V6 qui doit rentrer
11 en vigueur, particulièrement pour les systèmes à
12 faible impact, et notamment l'utilisation des
13 médias amovibles, c'est un beau mot pour clés USB.
14 Bien, c'est n'importe quel machin que vous pouvez
15 retirer puis... mais qui peut, par ailleurs, être
16 porteur d'un virus ou d'un cheval de Troie ou de
17 n'importe quel machin pas gentil.

18 Même chose pour les actifs électroniques
19 transitoires, un beau mot pour ordinateurs
20 portables. Donc, quelqu'un vient faire de la
21 maintenance sur un relais, un technicien,
22 automatisme, arrive avec son ordinateur portable et
23 le branche au système qui est identifié
24 « critique », bien, lui aussi peut contenir un
25 virus ou un autre machin pas chouette. Alors, il va

1 y avoir un contrôle de ces trucs-là qui doit entrer
2 en vigueur pour le premier (1er) avril deux mille
3 dix-sept (2017).

4 Il y a des politiques de cybersécurité, des
5 programmes de sensibilisation et de gestion des
6 incidents pour les systèmes à faible impact. Et ça
7 donc, ça rentre en vigueur le premier (1er) janvier
8 deux mille dix-sept (2017).

9 Le premier (1er) septembre deux mille dix-
10 huit (2018), beaucoup plus loin, mais en même
11 temps, compte tenu qu'on élargit le périmètre et la
12 portée de ces contrôles-là, donc gestion des accès
13 physiques et électroniques des postes concernant
14 des systèmes à faible impact. Donc, c'est quatre-
15 vingt-six (86) postes de plus pour lesquels il faut
16 implanter plusieurs mesures de gestion des actifs
17 physiques et électroniques.

18 Et on a tenté, à la diapo suivante, de le
19 comparer par rapport à la V3 pour vous donner
20 encore un sens de comment ça se compare en V3.
21 Alors, chacun des éléments que je viens de
22 mentionner, vous voyez, on a surimposé qu'est-ce
23 qu'il y avait en V3 comme exigences par rapport à
24 ça.

25 Alors, comme je vous l'ai dit, sur la

1 récurrence des contrôles, on parlait de trente (30)
2 jours et pas de délai pour corriger alors que,
3 maintenant, on parle de trente-cinq (35) jours pour
4 identifier, trente-cinq (35) jours pour corriger.
5 Concernant l'accroissement des versions...
6 l'accroissement de la portée, il y avait plein de
7 choses qui étaient tout simplement non requises en
8 version 3 ou qui étaient, selon des processus
9 établis par l'entité, en version 3 et qui
10 deviennent prescrits dans les versions 5 et 6. Et,
11 évidemment, donc, les jalons dont je vous ai parlé,
12 premier (1er) avril deux mille dix-sept (2017) et
13 premier (1er) septembre deux mille dix-huit (2018),
14 n'existaient tout simplement pas en versions 3 et
15 5, ce sont des choses qui ont été introduites à la
16 version 6.

17 Alors, ça complète un peu le portrait de ce
18 que monsieur Brassard a présenté en termes
19 d'évolution. On a tenté de le schématiser parce que
20 ça a été dispersé dans plusieurs demandes de
21 renseignements dans la preuve, on a tenté de le
22 schématiser ensemble. Et on a tenté de faire la
23 même chose pour l'évolution des coûts, et je vais
24 laisser madame la contrôleure vous le présenter.

25

1 Mme ANDRÉE BOUCHER :

2 R. Merci, Monsieur Clermont. Bonjour, Monsieur le
3 Président, Mesdames les Régisseuses, bonjour à
4 tous. Au niveau de l'évolution des coûts en lien
5 avec les normes CIP, je pense que la démonstration
6 qui vient d'être faite par monsieur Brassard,
7 monsieur Clermont sur l'évolution des normes dans
8 le temps permet de comprendre l'évolution des coûts
9 dans le temps.

10 Lorsque'on a déposé, l'an dernier, la
11 demande tarifaire, à la fin juillet deux mille dix-
12 huit (2018), on a fait une demande à la hauteur de
13 dix millions de dollars (10 M\$). Deux virgule cinq
14 millions (2,5 M) pour les frais récurrents et sept
15 virgule cinq millions (7,5 M) pour des coûts
16 spécifiques liés à l'implantation des normes.

17 On a fait cette évaluation-là en fonction
18 des informations qu'on avait et de la portée des
19 normes qu'on connaissait à ce moment-là. On
20 s'entend que le coût d'évaluation avait été fait en
21 fonction des normes V3, V5, on n'avait pas d'idée
22 encore sur la V6. Et on a fait l'évaluation avec ce
23 que l'on connaissait.

24 (11 h 37)

25 Tel que l'a décrit monsieur Brassard, les

1 normes ont évolué jusqu'au début de l'année deux
2 mille seize (2016) et on était en mesure de prévoir
3 de façon beaucoup plus précise les coûts de deux
4 mille seize (2016) lorsqu'on a déposé le dossier
5 tarifaire deux mille seize-deux mille dix-sept
6 (2016-2017). Lorsqu'on a présenté l'année de base
7 deux mille seize (2016), on évaluait, à ce moment-
8 là, les coûts prévus à vingt-quatre virgule six
9 millions (24,6 M) pour deux mille seize (2016),
10 huit virgule trois millions (8,3 M) de frais
11 récurrents qui, l'augmentation de près de six
12 millions (6 M) qui venait principalement de
13 l'accroissement de la portée des normes,
14 particulièrement avec l'entrée en vigueur de la V6
15 et un budget spécifique, un montant prévu pour les
16 éléments spécifiques à la hauteur de seize virgule
17 trois millions (16,3 M) qui représentait une
18 augmentation de près de neuf millions (9 M), huit
19 virgule huit millions (8,8 M) plus exactement, qui
20 tenait en compte l'accélération des travaux qu'on
21 avait dû faire et également les interventions qu'on
22 avait prévu réaliser à distance qui n'étaient plus
23 possibles pour des raisons de sécurité.

24 L'année de base reflète maintenant
25 l'application et le maintien des normes V3, V5, de

1 même que les nouvelles exigences qui sont survenues
2 avec l'entrée en vigueur de la V6. Pour l'année
3 témoin deux mille dix-sept (2017), on a présenté
4 dans le dossier un niveau requis de dix-huit
5 virgule cinq millions de dollars (18,5 M\$), douze
6 virgule quatre millions (12,4 M) pour des frais
7 récurrents qui seront nécessaires en deux mille
8 dix-sept (2017) où on aura douze (12) mois de
9 maintien avec la version 6, et six virgule un
10 millions (6,1 M) pour des éléments spécifiques qui
11 sont plus détaillés à la page suivante. Alors
12 j'inviterais monsieur Boisvert à nous présenter le
13 contenu des normes qui totaliseront dix-huit
14 virgule cinq millions (18,5 M) l'an prochain, en
15 deux mille dix-sept (2017).

16 M. MARTIN BOISVERT :

17 R. Alors, bonjour Monsieur le Président, bonjour
18 Mesdames les Régisseuses. Comme mes collègues l'ont
19 expliqué, on a prévu pour deux mille dix-sept
20 (2017) un budget de dix-huit virgule cinq millions
21 de dollars (18,5 M\$), dont une partie de douze
22 point quatre millions de dollars (12,4 M\$) est
23 récurrente. Et ce que ça comprend comme activités,
24 ce que ça couvre, c'est évidemment la mise en place
25 d'une équipe qui va assurer la... en fait, qui va

1 surveiller le maintien de la conformité en continu,
2 incluant la collecte des pièces justificatives.
3 Cette équipe-là va également gérer et coordonner la
4 mise en application des nouvelles exigences. Là, on
5 pense à la version 6 dont on a parlé plus tôt. Et
6 on va aussi gérer certains aspects des privilèges
7 d'accès physique dans l'attente d'une solution...
8 dans la mise en place d'une solution automatisée.
9 On va également assurer la surveillance physique,
10 donc surveillance de nos installations. On relaie
11 en fait des signaux d'alarme et des signaux de
12 caméras de surveillance pour assurer la protection
13 physique de nos installations. Et ces alarmes-là,
14 cette surveillance-là est exercée vingt-quatre
15 heures sur vingt-quatre (24/24), sept jours sur
16 sept.

17 On prévoit également mettre en place des
18 équipes qui vont... en fait, qui assurent la
19 gestion des flux de données puis l'exploitation de
20 nos pare-feu ou de nos coupe-feu, si vous voulez.
21 On a également des gens qui vont veiller à la
22 gestion des correctifs de sécurité, les fameuses
23 « patchs » dont monsieur Clermont vous a parlé. Et
24 on fait également la gestion des configurations de
25 référence et l'analyse de vulnérabilité. Donc,

1 c'est des services de sécurité informatiques
2 essentiellement dans ces dernières portions-là qui
3 sont mis en place.

4 Alors, pour les autres coûts, on les a
5 détaillés dans les réponses aux DDR, mais
6 essentiellement, là, on a deux virgule six millions
7 (2,6 M) pour l'impact à la marge lorsque la version
8 6 nous apporte, en deux mille dix-sept (2017),
9 d'additionnel. Et également, on avait aussi des
10 activités de maintien non récurrentes à hauteur de
11 trois virgule cinq millions de dollars (3,5 M\$).

12 M. FRANÇOIS BRASSARD :

13 R. Alors, ça complète, dans le fond, le court résumé
14 qu'on voulait vous faire, en espérant que ça a pu
15 apporter l'éclairage souhaité.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Alors ça complète, les témoins sont disponibles
18 pour contre-interrogatoire.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Fréchette. Est-ce que j'ai...
21 attendez... l'AHQ-ARQ, est-ce que vous allez avoir
22 des questions? Non? Non? Non? Bien, est-ce qu'il y
23 a quelqu'un? Est-ce qu'il y a un intervenant qui a
24 des questions à poser au panel 3A? Non? J'en
25 comprends que non? La Régie? Maître De Repentigny?

1 (11 h 42)

2 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

3 Q. **[153]** Bonjour, Alexandre de Repentigny pour la
4 Régie. Alors je vais avoir une question pour vous.
5 Dans votre tableau, si je reviens à la dernière
6 page, on constate l'évolution des coûts récurrents
7 qui passent de deux point cinq millions (2,5 M) à
8 l'année autorisée deux mille seize (2016) à douze
9 point quatre millions (12,4 M) pour l'année témoin
10 deux mille dix-sept (2017). Alors ma question va
11 porter sur cette augmentation-là. Donc pour
12 commencer, je vais vous référer à la pièce HQT-13,
13 Document 1.4. C'est la pièce B-0090, page 12, la
14 ligne 22.

15 M. SYLVAIN CLERMONT :

16 R. La réponse à quelle page, pardon?

17 LE PRÉSIDENT :

18 Page 12.

19 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

20 Q. **[154]** Page 12, ligne 22, qui commence par
21 « l'augmentation globale des coûts ». Donc je vais
22 lire l'extrait :

23 L'augmentation globale des coûts [...] s'explique en partie par le fait que
24 le Transporteur ne disposait que de
25

1 très peu d'informations sur les
2 modifications apportées par la version
3 5 au moment d'établir ses prévisions
4 financières de la demande tarifaire R-
5 3934

6 Comme vous avez dit tantôt.

7 en juillet 2015. En effet, à cette
8 date, le Transporteur ne disposait pas
9 de toutes les informations afin
10 d'évaluer la pleine portée de
11 l'application de la version 5 des
12 normes CIP puisque la plupart des
13 documents guidant l'application des
14 normes a été publiée en septembre et
15 en octobre 2015 par la NERC.

16 Je vais maintenant vous référer à la pièce HQT-13,
17 Document 1, soit la pièce B-0050 à la page 36.

18 C'est à la ligne 4. Ça débute par :

19 Suite au dépôt de la demande tarifaire
20 2016

21 Vous l'avez?

22 du Transporteur en juillet 2015, la
23 NERC a fait évoluer plusieurs
24 documents d'application des normes
25 CIP-5. Ces évolutions de documents

1 guidant l'application des normes ont
2 été publiées pour la plupart en
3 septembre et octobre 2015 et la
4 dernière révision concernant les
5 leçons apprises sur les actifs
6 électroniques BES [...] a été publiée
7 le 7 décembre 2015.

8 Alors d'abord ma première question c'est : quand
9 vous avez fait votre première évaluation, comme
10 vous avez dit tantôt, c'était très préliminaire en
11 deux mille seize (2016). Vous a... vous disposiez
12 de peu d'informations sur les modifications
13 apportées par la version... sur les modifications
14 apportées par la version 5, donc c'est pour ça
15 qu'on s'est retrouvés avec un montant de deux point
16 cinq millions (2,5 M\$) en deux mille seize (2016).

17 R. En effet, quand on dit « peu d'informations », je
18 nuancerais en disant plutôt... information qui
19 continue à évoluer. Bien sûr, la version 5, elle
20 était connue, on l'avait, on avait le texte des
21 normes, mais ce qui évolue beaucoup c'est les
22 documents d'interprétation des normes. Parce que
23 tout le monde... tout le monde dans l'industrie
24 doit passer de V3 à V5 parce que la V4, à toutes
25 fins pratiques, elle n'existe pas. Donc on passe de

1 V3 à V5 et dans un effort d'essayer de guider
2 l'industrie, NERC, plein de bonne volonté, publie
3 beaucoup de documents sur la différence, sur
4 comment vous devriez vous y prendre, qu'est-ce que
5 ça veut dire, par exemple, la nouvelle méthode de
6 catégorisation prévue à CIP-2 et des choses comme
7 ça. Et tout en étant pleine de bonne volonté, NERC
8 va publier des tonnes et des tonnes et des tonnes
9 de documents jusqu'à tant que l'industrie dise :
10 « Wo! Minute, là, je n'en peux plus, là, il y en a
11 trop de documents ». Et que NERC, quelque part à
12 l'automne, dise : je vais continuer à faire... O.K.
13 Je vais faire le ménage dans les documents de
14 transition et à l'automne on commence à voir des
15 documents plus précis, mieux ciblés, qui donnent
16 une meilleur idée de qu'est-ce qui est... de
17 qu'est-ce qui doit être fait pour implanter la V5.
18 Q. **[155]** Mais quand on parle, dans les extraits que je
19 vous ai mentionnés, on parle beaucoup de... de
20 documents guidant l'application des normes. Alors
21 est-ce qu'on doit comprendre que c'est... on vise
22 plus des exigences liées à la conformité, à
23 l'application, plutôt que des mesures liées au
24 maintien de la conformité? Donc notre compréhension
25 c'était que peut-être que ces documents-là ça

1 visait plus des mesures, justement, de conformité
2 plutôt que des mesures de maintien qui seraient
3 associées à des mesures plus récurrentes.

4 (11 h 47)

5 R. En fait, ces documents-là vont aider les entités à
6 préciser ce qu'elles doivent faire pour se
7 conformer aux normes, donc pour implanter les
8 normes. Parce que pour s'y conformer et les passer
9 en maintien par la suite, il faut commencer par
10 comprendre qu'est-ce qu'on a à faire. Et les normes
11 CIP, particulièrement la version 5, souvent les
12 normes on les accuse de manquer de clarté, les
13 normes CIP version 5 sont plutôt bien rédigées,
14 c'est un jugement de valeur, mais sont plutôt bien
15 rédigées. Mais les implications sont énormes sur
16 l'élargissement des périmètres sur l'accroissement
17 de la portée et sur la catégorisation qui est un
18 nouveau concept qui est introduit... bien, un
19 concept, un nouveau concept qui est introduit dans
20 la CIP-2. Avant, on parlait de se doter d'une
21 méthode pour classifier. Alors que dans CIP-2, on
22 prescrit une méthode de classification. Donc, ces
23 documents-là visent à préciser les activités que
24 vous devez faire ou à quoi ça va ressembler se
25 conformer à cette norme-là ou comment

1 l'interpréter, à quoi ça va ressembler.

2 Alors, en parallèle donc, on dépose la
3 meilleure estimation qu'on peut faire, puis comme
4 madame Boucher a dit, avec les informations qu'on
5 connaît. Sauf que ces informations-là continuent à
6 évoluer à l'automne. Alors on s'ajuste. Évidemment,
7 ça ne vient pas changer complètement ce qu'on avait
8 commencé à faire, mais ça vient le préciser, ça
9 vient donner des informations de plus. Et ça vient
10 entre autres dire, on l'a dit dans une de nos
11 réponses, ça vient entre autres dire que quand on
12 avait prévu faire des choses à distance, bien,
13 peut-être qu'on ne pourra pas les faire à distance,
14 on va devoir aller physiquement dans chacune des
15 installations. Donc, en venant préciser cette
16 portée-là et comment, bien, ça fait en sorte que le
17 plan de match qu'on s'était donné, bien, a dû
18 évoluer avec la connaissance qu'on avait.

19 Q. **[156]** D'accord.

20 M. FRANÇOIS BRASSARD :

21 R. Je peux peut-être ajouter. Il faut comprendre aussi
22 que, de par cette connaissance-là, le nombre
23 d'actifs change. Donc, en travaillant sur la mise
24 en conformité, le nombre d'actifs et en comprenant
25 mieux le nombre d'actifs est plus grand, puis le

1 récurrent vient donc être impacté. Ça fait que l'un
2 va avec l'autre. Ça fait que juste mentionner qu'il
3 y a cet aspect-là également qui se trouve à évoluer
4 aussi en même temps. Et dans le fond, c'est ça, on
5 est passé vraiment d'un mode où, dans le fond, les
6 règles de catégorisation ou d'évaluation des actifs
7 ont changé de tout au tout.

8 Q. [157] Donc, les documents d'application dont on
9 fait état, ça vise autant les mesures de maintien
10 de conformité que de conformité. Donc, c'est autant
11 lié à ce que vous devez faire comme mesure
12 récurrente?

13 M. MARTIN BOISVERT :

14 R. Oui, tout à fait. Je vous donne un exemple. Au mois
15 de novembre deux mille quinze (2015), la NERC a
16 publié un document sur la connectivité des systèmes
17 électroniques. Et ce document-là nous a influencés
18 dans notre approche. Donc, comment raccorder des
19 systèmes pour que les services, qui ne sont pas des
20 services critiques, ne soient pas assujettis? Parce
21 que, bon, c'est un peu complexe, mais quand un
22 actif assujetti réside dans le même périmètre qu'un
23 actif non assujetti, bien, il y a un danger de
24 contamination. Donc, il y a des mesures d'isolation
25 qu'on peut prendre. Et, ça, ça a changé vraiment...

1 Quand on a appliqué ces mesures-là, ça a changé la
2 portée des normes en termes de l'actifs qu'on a pu
3 soustraire à la portée des normes. Donc, ça a une
4 influence sur le maintien.

5 Q. **[158]** Donc, quand on parle d'application, ce n'est
6 pas nécessairement juste la conformité? Quand on
7 parle des documents guidant l'application, on ne
8 vise pas juste la conformité?

9 M. FRANÇOIS BRASSARD :

10 R. Oui, c'est juste que, pour nous, la conformité,
11 c'est comme l'ensemble de l'oeuvre. Mais oui, je
12 pense qu'on comprend l'angle que vous voulez y
13 donner.

14 Q. **[159]** Puis quand vous parliez du nombre d'actifs
15 assujettis, ça, c'était une information dont vous
16 ne disposiez pas non plus dès le départ quand les
17 coûts ont été autorisés en deux mille seize (2016)
18 de deux point cinq millions (2,5 M\$)?

19 M. MARTIN BOISVERT :

20 R. En fait, on avait une idée parce qu'on connaissait
21 le parc total d'équipements. Mais qu'est-ce qui
22 était réellement assujetti, là, ça a demandé une
23 analyse assez complexe. Et le dernier document que
24 la NERC a publié en termes de guide d'application,
25 c'est justement sur les actifs assujettis, comment

1 les autres entités devaient considérer chacun des
2 relais de protection, chacun des ordinateurs qui
3 étaient assujettis en fonction du niveau d'impact.

4 Donc, on a raffiné jusqu'au mois de
5 décembre la portée de notre parc d'équipements qui
6 était assujetti, combiné à ce que je vous
7 mentionnais tantôt en jouant avec la connectivité
8 de nos équipements dans les périmètres pour essayer
9 de bien circonscrire ça. Donc, oui, on avait une
10 idée, mais c'est précisé à la toute fin, là, à la
11 fin deux mille quinze (2015), début deux mille
12 seize (2016). Parce que ce n'est pas instantané. La
13 NERC publie un guide d'application. Il faut
14 l'analyser, voir les implications que ça a dans
15 notre contexte.

16 M. SYLVAIN CLERMONT :

17 R. Et il faut continuer aussi de dire que V6 commence
18 à apparaître dans le décor quelque part au
19 printemps aussi de l'année. Et V6 vient encore
20 augmenter. Donc, on est encore, comme monsieur
21 Boisvert vient de le dire, en train de préciser le
22 nombre d'actifs exact de la version 5, assujettis à
23 la version 5. Et en plus, là, la V6 apparaît dans
24 le décor. Et, là, il faut encore une fois élargir
25 ce...

1 (11 h 52)

2 Q. **[160]** Puis est-ce que cette augmentation-là du
3 nombre d'actifs, ça justifie de hausser les coûts,
4 de passer de deux point cinq millions (2.5 M) à
5 douze point quatre millions (12.4 M)? On essaie de
6 comprendre vraiment c'est quoi le... qui amène
7 cette hausse-là des coûts?

8 Mme ANDRÉE BOUCHER :

9 R. Ce que monsieur Brassard exprimait tout à l'heure
10 c'est que, lorsqu'on part du niveau d'autorisé deux
11 mille seize (2016) puis qu'on compare avec l'année
12 témoin deux mille dix-sept (2017), on est sur deux
13 bases passablement différentes. Parce que ce qu'on
14 avait évalué, lorsqu'on a déposé notre demande
15 tarifaire en juillet deux mille quinze (2015), ça a
16 beaucoup évolué. Puis, lorsqu'on regarde le montant
17 récurrent, de douze virgule quatre millions
18 (12,4 M), en deux mille dix-sept (2017), on parle
19 d'une pleine année, cette fois-ci, avec des normes
20 qui sont plus contraignantes, plus exigeantes,
21 l'ajout de la V6, un nombre d'actifs assujettis
22 plus importants, une récurrence... des contrôles
23 additionnels avec une récurrence plus fréquente,
24 des délais d'intervention plus courts. C'est ce
25 qu'on retrouve dans le volet des frais récurrents,

1 qui augmentent du deux virgule cinq millions
2 (2,5 M), qui était limité en termes de portée des
3 normes, avec l'information qu'on avait, et le douze
4 virgule quatre millions (12,4 M) qu'on a maintenant
5 pour deux mille dix-sept (2017).

6 Q. **[161]** Merci. Je vais maintenant vous référer à la
7 pièce B-0016, page 18.

8 M. FRANÇOIS BRASSARD :

9 R. Est-ce que vous avez la traduction en pièce HQ?
10 S'il vous plaît?

11 Q. **[162]** Juste un instant. HQT-6, Document 2. Au
12 tableau 6. On voit l'évolution des coûts pour la
13 conformité aux normes CIP.

14 Me LISE DUQUETTE :

15 Maître de Repentigny, je m'excuse. Quelle page?

16 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

17 Page 18.

18 Me LISE DUQUETTE :

19 Merci.

20 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

21 Q. **[163]** On peut voir l'évolution des coûts pour la
22 conformité aux normes CIP. En ce qui a trait aux
23 coûts capitalisés, on peut voir un montant positif
24 de un point neuf million de dollars (1.9 M\$) pour
25 l'année témoin deux mille dix-sept (2017). Le

1 Transporteur... ça ne sera pas nécessaire de
2 prendre la pièce en question, c'est la pièce
3 B-0016, page 37 :

4 Le Transporteur explique que les coûts
5 capitalisés représentent une portion
6 déduite des charges imputées aux
7 projets d'investissements.

8 Alors, ma question est la suivante : Considérant
9 que les coûts capitalisés représentent une portion
10 déduite des charges imputées aux projets
11 d'investissements, pouvez-vous expliquer pourquoi
12 les coûts capitalisés observés au tableau 6 sont
13 positifs?

14 Mme ANDRÉE BOUCHER :

15 R. Oui. Lorsqu'on mentionne que les coûts capitalisés
16 sont habituellement réduits des charges nettes
17 d'exploitation, c'est exact. Lorsqu'on porte ces
18 coûts-là aux projets d'investissements, c'est vrai.
19 Il y a une autre situation où on impute, dans la
20 rubrique « Coûts capitalisés », des montants qui
21 restent aux charges nettes d'exploitation. Et c'est
22 un exemple ici. C'est que, pour certaines
23 activités, comme les coûts de conformités NERC, il
24 y a des activités qui sont réalisées, par exemple,
25 par des unités à l'intérieur de la division d'HQT.

1 Dans le cas ici, par exemple, la direction
2 principale exploitation, installation, qui font des
3 travaux relatifs au NERC. Alors, les coûts
4 primaires de ces activités-là, réalisées, se
5 retrouvent en masse salariale, en stock, en
6 services externes dans l'unité, dans la direction
7 des exploitations. Et elles viennent se vider dans
8 la rubrique « Coûts capitalisés » afin d'imputer
9 ces coûts-là à l'activité spécifique NERC.

10 Alors, c'est une façon, c'est un genre de
11 comptabilité de gestion pour venir imputer des
12 coûts qui se passent ou qui s'imputent dans une
13 unité de la division à une activité spécifique. Et
14 c'est par le biais des prestations de travail, qui
15 se retrouvent dans la rubrique des « Coûts
16 capitalisés », mais ce sont des prestations de
17 travail qui restent aux charges nettes
18 d'exploitation parce qu'elles n'ont pas une...
19 elles ne sont pas de nature capitalisable à des
20 projets d'investissements.

21 Q. **[164]** Merci.

22 (11 h 57)

23 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

24 Me LISE DUQUETTE :

25 Q. **[165]** Alors, bonjour. Une mini-question de

1 clarification. Toujours si on va... J'essaie de
2 trouver, là, bougez pas. J'essaie de voir la pièce,
3 c'est la B-0050, donc HQT-13, Document 1, page 41.
4 Toujours le tableau 7. Et puis je sais que vous
5 avez donné la réponse le dix-huit (18) octobre de
6 cette année, alors je ne m'attends pas à une
7 grande... à peut-être une modification, mais la
8 note 23, vous dites que vous êtes encore en train
9 d'évaluer le nombre d'actifs à faible impact. Je me
10 demandais si vous aviez une meilleure idée, si on
11 reste dans le même ordre de grandeur ou si vous
12 pensez qu'on pourrait voir une augmentation encore
13 du nombre d'équipements. C'est la note de bas de
14 page... bien en fait, la note de bas de tableau, je
15 devrais dire, 23. Vous indiquez quatre mille neuf
16 cent soixante-dix-neuf (4979) actifs électroniques
17 associés à des systèmes à impact faible et vous
18 nous dites cette... c'est une évaluation
19 préliminaire et cette étude est toujours en cours.

20 M. MARTIN BOISVERT :

21 R. Oui. C'est toujours en cours parce que ces actifs à
22 impact faible là, on les a recensés lorsqu'on a
23 fait les actifs à impact modéré, ou moyen, si vous
24 voulez, lesquels on a traités en deux mille seize
25 (2016). Pour ce qui est de ceux à impact faible,

1 dans des installations qui ne contiennent que des
2 actifs à impact faible, on a prévu, justement, là,
3 dans les montants spécifiques, une prise
4 d'inventaire terrain comme on a réalisée pour les
5 actifs médiums. Donc, c'est là où on va confirmer
6 la norme. Donc, ils vont s'ajouter, là, mais on
7 devrait augmenter sensiblement ce nombre-là ou, en
8 tout cas, pas l'augmenter mais le préciser, là. Ça
9 c'est une estimation à partir de l'inventaire, je
10 dirais, qui n'est pas assujetti, l'inventaire
11 global, il faut aller voir, là, maintenant si ces
12 services ou les actifs liés à ces services
13 d'exploitation là sont vraiment assujettis. L'ordre
14 de grandeur devrait rester le même, effectivement,
15 mais on s'en va préciser ça l'année prochaine.

16 Q. **[166]** Ah, c'est beau, je me demandais si on avait
17 des surprises à attendre en deux mille dix-sept
18 (2017) relativement à ce sujet-là. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Q. **[167]** Monsieur Clermont et Monsieur Brassard, je
21 vais être prudent dans comment je vais le dire...
22 je pense que ça a été une bonne idée d'avoir ce
23 panel. Je vais vous avouer que je comprends tout à
24 fait ce que le panel a donné, l'évolution à partir
25 de deux mille quinze (2015), deux mille seize

1 (2016). La seule chose qui me surprend, puis je
2 connais relativement assez bien les normes CIP, la
3 seule chose qui me surprend c'est que le
4 Transporteur est quand même, dans la question des
5 normes, est quand même un des plus, sinon le
6 plus... celui qui contient le plus d'information,
7 celui que vous siégez, vous avez des liens depuis
8 je ne sais pas combien d'années. Monsieur Clermont
9 me fait signe que oui puis je sais que vous y êtes
10 puis que vous faites un excellent travail. Mais je
11 suis un peu surpris parce que je me dis, il y a une
12 partie... les discussions... avant que les normes,
13 il y a beaucoup de discussions, vous en avez fait
14 référence, et s'il y a quelqu'un au Québec qui sait
15 l'évolution des choses assez rapidement, c'est
16 vous.

17 Alors je prends en note ce que vous me
18 dites sur quinze-seize-dix-sept (15-16-17). Ma
19 collègue a regardé, voir s'il y avait quelque chose
20 qui nous surprenait en dix-huit-dix-neuf (18-19)
21 alors c'est sûr, dans ces normes-là, c'est en
22 évolution, on sait que c'est présentement... on a
23 même entendu hier au radio-journal dans un autre
24 contexte. Mais je veux juste... mon commentaire...
25 j'ai eu cette surprise-là quand je vous ai lus.

1 J'en avais discuté rapidement avec l'équipe mais
2 j'ai eu cette surprise. Vous avez répondu à
3 « Comment vous avez vécu cette information qui se
4 désagrégeait puis qui se... »

5 Mais je peux vous dire que si c'est comme
6 ça pour le Transporteur, il faut s'imaginer pour
7 les autres joueurs dans ce réseau-là. Je veux dire
8 dans ce sens-là, je pense qu'il va falloir trouver
9 un moyen pour que vous ayez une information la plus
10 complète le plus rapidement pour pouvoir demander
11 les budgets parce que nous, vous savez, on a une
12 tendance en réglementation de pas revenir les
13 budgets de v'là trois ans. On apprécie peu ce genre
14 de demande. Vous pouvez le faire. Cela étant dit,
15 je ne suis pas le seul et vous pouvez tomber sur un
16 autre régisseur, mais cela étant dit, c'est
17 généralement... nous, on regarde qu'est-ce qui ne
18 vient pas, qu'est-ce qui est en arrière.

19 Alors, je comprends que pour vous, vous
20 avez dû... j'espère que vous n'avez pas mangé vos
21 bas, mais si vous ne voulez pas les manger à un
22 moment donné, il faut avoir... puis madame la
23 contrôleure, l'information financière le plus
24 rapide pour qu'on puisse nous le demander. Alors,
25 c'est juste cette... je voulais juste exprimer

1 cette vision de la chose que j'ai été surpris parce
2 que je sais que vous êtes très, très, très au fait
3 des choses.

4 M. SYLVAIN CLERMONT :

5 R. Bien si vous me permettez, en effet...

6 Q. **[168]** Je vous en prie.

7 (12 h 02)

8 R. Et vous n'avez probablement pas été le seul à être
9 surpris. Je pense que l'arrivée des normes CIP-5 et
10 leur évolution a été un profond traumatisme dans
11 l'ensemble de l'industrie. Vous avez sans doute
12 l'occasion d'en parler avec vos collègues quand
13 vous allez à CAMPUT ou dans d'autres genres de
14 rencontres. Je pense que ça a été un profond
15 traumatisme. Et l'élargissement de ce qu'il y a
16 dans la V5 par rapport à la V3, donc le niveau
17 prescriptif beaucoup plus grand que la V3, est à la
18 fois une bonne nouvelle dans le sens où ça définit
19 assez clairement ce que vous avez à faire, mais ça
20 ouvre toutes sortes de nouvelles interprétations
21 pour des nouveaux bidules pour lesquels on ne
22 s'était jamais vraiment posé la question. Je réfère
23 à l'exemple que monsieur Boisvert a donné tantôt.
24 Il y a plein... et ça a soulevé plein de questions
25 qui sont, entre autres, en train d'être aussi un

1 peu précisées à la V7, puisqu'il faut aussi parler
2 de la V7 qui est en cours, et un des moyens qu'on a
3 pris d'ailleurs, puisqu'on parle de la V7, on a
4 quelqu'un de mon équipe qui est sur le Standard
5 Drafting Team de la V7, donc on voit l'ampleur des
6 discussions qu'il y a là, mais...

7 Donc, ça a soulevé toutes sortes de
8 nouvelles questions sur des bidules qu'on
9 connaissait, mais pour lesquels on ne s'était pas
10 nécessairement posé les questions, d'une part.

11 D'autre part, il y a eu aussi de
12 l'industrie et de FERC, tant qu'une norme n'est pas
13 approuvée par FERC... parce qu'on a vu que FERC
14 était très actif pour pas dire activiste dans le
15 cas des normes CIP, tant qu'elle n'est pas
16 approuvée par FERC, les signaux envoyés par FERC ne
17 sont pas toujours clairs. Les gens participent au
18 Standard Drafting Team, mais commencent toujours
19 leur intervention en disant : « I do not speak for
20 the commission » et ils pourraient ajouter : « but
21 you should listen to what I say » mais... donc il
22 reste aussi que tant que FERC ne l'a pas approuvée
23 parce que, FERC, il y a des choses qu'ils n'aiment
24 pas parfois dans les normes puis qu'ils demandent
25 « resoumettez-les-moi en enlevant un certain nombre

1 d'éléments. »

2 Alors, je pense qu'il faut l'expliquer par
3 l'ampleur des changements entre 3 et 5, ce qui est
4 moins vrai entre 5 et 6. Donc, entre 5 et 6, il y a
5 un élargissement de la portée du nombre d'actifs,
6 mais on reste dans le même genre de concepts qui
7 ont été introduits en V5, alors que la V5 est
8 dramatiquement différente de la V3, comme vous le
9 savez bien.

10 Et je pense que, ça, ça a soulevé un nombre
11 anormalement élevé de questionnements de la part de
12 l'industrie, d'où le « stampede » au document dont
13 je vous ai parlé à la NERC. Tout le monde avait
14 toutes sortes de questions, on essaie d'y répondre
15 le mieux possible, mais je pense que c'est
16 contextuel.

17 Q. **[169]** Est-ce que je peux me permettre de vous
18 demander, pour le bénéfice de tous qui n'ont pas...
19 qui ne sont pas nécessairement dans les dossiers de
20 normes de la Régie, par exemple, pourriez-vous, de
21 façon la plus complète, imagée et succincte à la
22 fois - et je sais que c'est dans vos qualités,
23 Monsieur Clermont - de nous dire la différence?
24 Parce que là on est ici dans la cause tarifaire du
25 Transporteur, donc c'est le Transporteur qui doit

1 appliquer des normes.

2 Pouvez-vous, pour la compréhension de tous,
3 faire la différenciation entre les normes que vous
4 devez appliquer de... vis-à-vis de la NERC, vis-à-
5 vis ce que vous faites et celles de la Régie qui,
6 elle, applique des normes aussi ou autorise des
7 normes pour le Québec? Pouvez-vous juste
8 possiblement pour le bien de tous, faire la
9 distinction entre ces deux... entre ces deux
10 conformités que vous devez faire et qu'est-ce que
11 ça... et les différences que ça doit être?

12 R. Permettez-moi trente secondes, je vais rapatrier
13 l'info puis je vais essayer de vous la livrer...

14 Q. **[170]** Je vous en prie.

15 R. ... d'une façon intelligible.

16 Q. **[171]** Et j'aurais dû... on aurait pu vous l'écrire.
17 Je suis désolé, mais ça nous vient comme ça. Mais,
18 je pense que c'est important pour tout le monde
19 qu'on... parce qu'il y a une distinction importante
20 pour vous. Quand vous aurez une réponse.

21 R. Oui, je vais essayer puis je vais essayer d'être le
22 plus clair possible. Donc, essentiellement ce que
23 vous me demandez, c'est la différence entre ce que,
24 nous, on appelle un régime volontaire et le régime
25 obligatoire. Donc, vous avez mis et vous avez

1 personnellement adopté les normes version 5 et vous
2 les avez mises en vigueur à partir du premier (1er)
3 janvier deux mille dix-sept (2017).

4 Q. **[172]** C'est ça.

5 R. Merci pour le report d'ailleurs, ça a évité bien de
6 la confusion. Pour ce qui est... donc... Mais,
7 comme vous le savez, comme on l'a dit, donc le
8 premier (1er) juillet, les normes V6, en version 6,
9 sont entrées en vigueur. Et dans une des DDR, je
10 pense que c'est dans la DDR-4, vous nous aviez
11 demandé « qu'est-ce que vous voulez dire par V6 »
12 puis on vous a donné la nomenclature des normes qui
13 faisaient partie du corpus V6, si je peux
14 l'appeler. J'insisterais juste sur deux éléments.

15 Donc, les normes qui sont différentes en
16 version volontaire qu'en version obligatoire, il y
17 a la CIP-3, la CIP-4... puis après ça, je vais vous
18 rendre ça intelligible. Donc, il y a la CIP-3, la
19 CIP-4, la CIP-6, la CIP-7, la CIP-9, là CIP-10 et
20 la CIP-11. Et je vais vous référer, si vous me le
21 permettez, à... là, j'ai perdu ma référence. Je
22 l'avais. Excusez, j'ai perdu... en parlant, j'ai
23 sorti mon doigt de la...

24 (12 h 08)

25 Q. **[173]** On va tout de suite préciser « pour les zones

1 de la page ».

2 R. Oui, alors, je... vous pardonneriez mon bilinguisme
3 mais je vais parler en langue Hydro. Donc, HQT-6,
4 Document 2, qui est, je pense, B-0016. Mais prenez
5 le B-0016 sous toutes réserves. Mon bilinguisme est
6 mauvais. Au tableau 8, donc page 21 de HQT-6,
7 Document 2, vous trouvez un tableau qui détaille
8 les changements qui ont été introduits... en
9 survol, les changements qui ont été introduits par
10 la version 6, et les principales exigences qui sont
11 touchées, et qui touchent beaucoup les normes que
12 je viens de vous nommer, donc 3, 4, 6, 10. Vous
13 avez un bon delta par rapport à... il n'est pas
14 complet, le tableau, mais ça vous donne quand même
15 une bonne idée de qu'est-ce qui est différent dans
16 les normes V6 qui sont différentes de celles qui
17 sont en vigueur au Québec.

18 Q. **[174]** Et pour...

19 R. Je ne sais pas si ça vous suffit ou si...

20 Q. **[175]** En partie.

21 R. ... ça vous éclaire...

22 Q. **[176]** Et pourquoi le Transporteur doit-il, sur une
23 base volontaire, se conformer?

24 R. Question intéressante. Tout à fait. Et monsieur
25 Brassard va compléter... je sens qu'il va compléter

1 ma réponse.

2 Q. [177] On dirait.

3 R. Non, je peux vous le dire. Il en parlera en termes
4 de qu'est-ce que ça veut dire en exploitation du
5 réseau. Pour plusieurs raisons. D'une part, il y a
6 une grande partie des exigences V5, V6 qui sont les
7 mêmes. Il y a des deltas qui sont ceux auxquels
8 j'ai fait référence au tableau 8. Le Transporteur
9 se conforme au régime volon... bien, ce qu'on
10 appelle le régime volontaire, donc à l'ensemble des
11 normes qui sont en vigueur en Amérique du Nord pour
12 éviter un certain nombre de problèmes opérationnels
13 de maintenance ou de configuration. Et c'est là-
14 dessus, je pense, que monsieur Brassard va ajouter.
15 Et aussi, parce qu'en termes de suivis de tout ce
16 qu'on fait, en termes de mesures à implanter, c'est
17 plus simple d'être au diapason de ce que l'ensemble
18 de l'industrie fait que d'être un an ou deux en
19 arrière de ce qu'ils sont en train de faire. Parce
20 que quand on va, par exemple... quand on a des
21 discussions avec nos collègues « Ça, oui, mais est-
22 ce que tu as eu de la misère à l'audit, à tels
23 types de choses? » bien, si j'essaie de demander à
24 New York ISO, est-ce que tu as eu de la misère en
25 V5? » Il va dire « Je ne le sais pas. Je n'ai

1 jamais été audité en V5, ou je l'ai été il y a deux
2 ans, puis je ne le sais pas. »

3 Alors, en termes de comparaison, en termes
4 de suivis de ce qui se fait, c'est plus avantageux
5 d'être au diapason de l'ensemble de l'industrie. Et
6 je pense que monsieur Brassard, vous voulez ajouter
7 aussi...

8 M. FRANÇOIS BRASSARD :

9 R. Oui, je peux compléter également. Dans le fond,
10 dans la conduite du réseau, nos répartiteurs, heure
11 en heure, ont à parler avec les répartiteurs des
12 réseaux voisins, que ce soit canadiens ou
13 américains et tout le monde suit les normes du NERC
14 et du NPCC. Ça fait que les gens, quand ils se
15 parlent en temps réel, ils se parlent en fonction
16 des normes en vigueur. Et ça, c'est autant au
17 niveau de l'exploitation que les normes CIP. Ça
18 fait que, c'est sûr que c'est un peu le bout qui
19 nous rattrape quotidiennement, d'heure en heure,
20 des fois, plusieurs fois à l'intérieur de la même
21 heure.

22 Quand on parle aux gens qui nous entourent,
23 pour eux, il n'y a qu'une seule version en vigueur,
24 il n'y a qu'une seule norme applicable, c'est celle
25 qui est en vigueur. Et je pense que c'est un

1 travail qu'on a à faire en collaboration avec vous
2 pour voir un peu comment on peut améliorer cette
3 suite-là. On a d'ailleurs une rencontre cette
4 semaine. Moi, je prône beaucoup qu'on essaie de
5 voir ce qu'on peut faire parce que dans certains
6 cas, c'est même, dans le fond, des normes qui sont
7 abolies. J'avais un cas récemment avec des
8 répartiteurs où, dans le fond, ils veulent faire...
9 ils veulent gérer l'involontaire avec l'autre
10 réseau. Puis, l'autre réseau, il ne veut pas parce
11 que, dans le fond, la norme, elle est abolie. Ça
12 fait que je suis obligé de me rendre non conforme
13 par rapport au régime obligatoire. Puis, dans le
14 fond, je suis pourtant entièrement conforme à la
15 version la plus récente des normes qui sont en
16 vigueur. Ça fait que ça vous donne, via cet
17 exemple-là, peut-être un peu comment on vit ça au
18 niveau quotidien.

19 (12 h 14)

20 Puis, c'est sûr que, à partir du moment que
21 dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, les normes
22 sortent, bien, je veux dire, on... quand on vient
23 pour acheter un équipement, qu'on vient pour mettre
24 en place un solution, bien, les solutions qui
25 deviennent disponibles sont les solutions des

1 nouvelles normes. Les manufacturiers ne nous
2 fourniront pas des équipements ou des instruments
3 au niveau informatique avec les anciennes normes.
4 Ça fait que c'est toute cette réalité-là qui nous
5 habite puis c'est ce lien-là quotidien qui nous
6 rattrape aussi dans ce contexte-là.

7 Cela étant dit, comme vous avez pu voir,
8 comme vous avez vu, j'imagine, dans les normes CIP
9 notre défi c'est l'ampleur du nombre d'équipements
10 que nous avons assujettis puis c'est ça qui est
11 notre défi qu'il faut adresser. Et, à mon avis, il
12 faut le travailler pour rendre ça le plus possible
13 à l'intérieur de nos façons de faire, au même titre
14 que cette année avec ce qu'on a fait au niveau des
15 normes opérationnelles, je pense qu'on a commencé à
16 bien le faire parce que ça devient comme un peu
17 transparent en termes de façon de faire. Ça devient
18 transparent parce qu'on l'intègre dans notre
19 exploitation. Je pense que c'est ça qui est notre
20 défi du futur là-dessus.

21 Puis ce que je visais ce matin, c'était de
22 vous montrer aussi que, dans le fond, on a pris le
23 contrôle - comme vous pouvez voir - on est en
24 contrôle, je pense, de l'information. On travaille
25 fort puis les résultats d'audit récemment nous ont

1 bien supportés à ce niveau-là en démontrant notre
2 conformité. Ça fait que c'est un travail qui est
3 d'ampleur mais auquel on s'affaire quotidiennement.

4 Q. [178] Merci, ça a vraiment bien précisé les choses
5 et fait la différence entre le régime volontaire et
6 le régime obligatoire au Québec. Je pense que c'est
7 important de bien séparer les choses. Nous, on n'a
8 plus de questions. Maître Fréchette, est-ce que
9 vous avez un réinterrogatoire?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Non, non, pas du tout, ça complète. Alors, il y a
12 monsieur...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Qui je peux libérer?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui, c'est ça. Alors, monsieur Verret et madame
17 Boucher seront de retour cet après-midi.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Donc, Monsieur Clermont et Monsieur...

20 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

21 Excusez-moi...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Monsieur Brassard, je crois que ça complète.

1 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

2 J'aurais peut-être une question supplémentaire.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Ah!

5 LE PRÉSIDENT :

6 Ah, allez-y.

7 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

8 Q. **[179]** Vous avez mentionné, si j'ai bien compris,
9 que la conformité aux normes CIP sert à éviter
10 certains problèmes de maintenance, si c'est ce que
11 vous avez dit. Est-ce que c'est bien ça?

12 LE PRÉSIDENT :

13 Peut-être le mettre en contexte?

14 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

15 Q. **[180]** En contexte, écoutez... C'est ce que vous
16 avez mentionné.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ah, à l'instant.

19 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

20 Oui, à l'instant.

21 LE PRÉSIDENT :

22 À l'instant, O.K.

23 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

24 Q. **[181]** Vous avez mentionné que...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je pensais que vous référiez à quelque chose
3 d'écrit.

4 M. SYLVAIN CLERMONT :

5 R. Non, non. Je pense que je comprends ce à quoi vous
6 faites référence. Oui, écoutez, dans le cas où on a
7 des équipements, évidemment, avec nos voisins donc
8 il y a un bout de la ligne chez nous, un bout de la
9 ligne chez eux. Il y a un équipement chez nous, un
10 équipement chez eux. Par exemple, si eux changent
11 leur mot de passe ou bloquent un certain nombre de
12 trafic qui n'est plus permis en version 6 puis que
13 moi je ne change pas mes mots de passe et que je
14 laisse passer ce trafic-là, c'est assez possible
15 qu'ils me disent « C'est parce que s'ils rentrent
16 dans ton machin, ça va faire tomber la ligne alors
17 que dans le mien je me suis protégé pour pas qu'ils
18 rentrent ».

19 Alors, même en termes de faire les travaux
20 de maintenance, on s'assure de, quand on change les
21 mots de passe, par exemple, on les change aux deux
22 bouts puis là, on n'a pas d'incompatibilité de
23 matériel parce qu'il y en a un qui a dû avoir une
24 nouvelle version du logiciel qui permet de changer
25 le mot de passe par défaut puis l'autre ne l'a pas

1 eu, par exemple.

2 M. FRANÇOIS BRASSARD :

3 R. Dans le fond, on peut prendre un exemple, une
4 interconnexion où le contrôle des convertisseurs
5 est possible de part et d'autre de la frontière.
6 Vous comprendrez que rendu là, on n'a pas le choix
7 de s'arrimer : c'est les mêmes façons de faire,
8 c'est les mêmes technologies, c'est les mêmes
9 mesures de sécurité sinon, dans le fond, on ne peut
10 pas fonctionner. Ça fait que c'est l'exemple, je
11 pense, que Sylvain voulait illustrer.

12 Q. **[182]** Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Ça clôt? Merci.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 À moins que vous en ayez identifié un que vous
17 voulez encore conserver près de vous.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Alors, Monsieur Clermont, Monsieur Brassard et
20 Monsieur Boisvert vous êtes libérés. Merci beaucoup
21 de votre participation. Et nous allons dîner.

22 Alors...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Treize heures vingt (13 h 20).

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Oui, treize heures vingt (13 h 20)?
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 C'est bien.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Merci.
7 Me YVES FRÉCHETTE :
8 Merci.
9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
10 REPRISE DE L'AUDIENCE
11 (13 h 26)
12 LE PRÉSIDENT :
13 Maître Fréchette.
14 Me YVES FRÉCHETTE :
15 Alors, bonjour à tous. Tout d'abord, un petit
16 survol des engagements. Alors...
17 LE PRÉSIDENT :
18 Oui.
19 Me YVES FRÉCHETTE :
20 ... on y travaille toujours. Je n'ai pas rien de
21 disponible en ce moment, mais probablement que ça
22 va aller à demain matin où là on devrait avoir un
23 certain bloc à vous offrir tout de go, tout en même
24 temps. On me dit, je vous dis ça en toute
25 affection, là, mais que le réseau ici a des ratés,

1 ce qui ralentit un petit peu l'échange
2 d'informations. Je peux vous dire qu'on a un
3 excellent modèle, nous, à Hydro-Québec, c'est le
4 modèle de gestion des actifs. S'il y a des
5 indisponibilités puis de la pérennité sur votre
6 réseau, vous me le dites.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Je vais en informer...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 On va vous rouler des simulations.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je vais en informer maître Dubois qui pourra vous
13 en entretenir.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est bien.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Et je vous souhaite une bonne chance.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien.

20 Me LISE DUQUETTE :

21 On parlera de budget aussi pour le faire.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Oui. Vous allez voir, c'est modeste et très centré.

24 Alors, tout ça pour dire également que, suite aux
25 questions de maître de Repentigny ce matin, pour

1 qu'il n'y ait pas d'équivoque, l'ajustement qui
2 avait été fait dans la demande pour le dossier
3 complet des PK, donc on parlait de soixante-trois
4 (63) PK pour les travaux urgents à la fin juillet.
5 Et pour les disjoncteurs résiduels, là, c'étaient
6 deux cent dix-sept (217). Alors, c'est ce qui est
7 constaté dans la décision D-2016-174. Je voulais
8 juste vous faire la précision parce que ce matin on
9 n'avait pas les choses sous la main.

10 Je vous ai rendu disponible également la
11 présentation du panel 3 qui vous sera offerte sous
12 peu sous la cote B-0112 et c'est HQT-15, document
13 2.3. Alors, sur ce, bien encore une fois, le
14 curriculum vitae de monsieur Dubé qui sera
15 assermenté sous peu, ainsi que de monsieur Tessier
16 étaient déjà déposés sur le SDÉ. Alors, je vous
17 invite à les examiner.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Si vous me permettez, Maître Fréchette.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui.

22 LE PRÉSIDENT :

23 On prend pour acquis que suite à votre demande
24 amendée, que les différentes parties de pièces où
25 vous faisiez référence au compte de frais reportés

1 on fait juste faire en sorte qu'on n'en tient pas
2 compte?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Bien, je pense, madame Boucher pourra amener les
5 nuances, mais effectivement, là, c'est... elle
6 pourra faire les nuances appropriées lors de son
7 témoignage dans quelques minutes, mais c'est notre
8 compréhension. Et dans la mesure où, comme je vous
9 mentionnais, là, la chose étant réglée par un forum
10 autre que le vôtre...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Et...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 ... en ce qui concerne la constitution et les
15 composantes. On s'entend que les modalités de
16 disposition sont toutes ouvertes à votre
17 détermination, bien entendu.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Fréchette.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est bien.

22 LE PRÉSIDENT :

23 On peut aller pour l'assermentation.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 C'est bien.

1 Panel 3 - Coût du service, efficience et
2 commercialisation

3

4 L'AN DEUX MILLE SEIZE (2016), ce vingt-deuxième
5 (22e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

6

7 LUC DUBÉ, chef cadre financier réglementaire,
8 Groupe Direction financière et contrôle, ayant une
9 place d'affaires au 75 boulevard René-Lévesque
10 Ouest, Montréal (Québec);

11

12 GHISLAIN TESSIER, directeur centre de gestion des
13 activités de TransÉnergie, ayant une place
14 d'affaires à Montréal (Québec);

15

ET

16 Sous la même affirmation solennelle :

17

STÉPHANE VERRET

18

MARIE-CLAUDE ROQUET

19

MAXIME LAJOIE

20

ANDRÉE BOUCHER

21

22 LESQUELS, déposent et disent :

23

24 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

25

Q. [183] Alors, pour la formalité d'adoption de la

1 preuve, Monsieur le Président, Mesdames les
2 Régisseuses, je demande tout de suite au traducteur
3 de m'excuser, ainsi qu'au sténographe, je vais
4 peut-être vous débiter les pièces un peu
5 rapidement, mais souhaitons-le clairement,
6 simplement pour assurer que la nomenclature soit
7 bien suivie. Alors, pour monsieur Dubé d'abord. Si
8 je vous donne la nomenclature des pièces, la pièce
9 HQT-1, Document 1, HQT-3, Document 1 et Document 2,
10 HQT-4, Documents 1 et 2, HQT-5, Document 1, HQT-6,
11 HQT-7, Documents 1, 2, 3, 4, HQT-11, Document 2
12 Répartition et HQT-14, ainsi que les réponses
13 correspondantes à ces pièces ont été préparés sous
14 votre contrôle et vous les adoptez comme étant
15 votre témoignage?

16 M. LUC DUBÉ :

17 R. Oui.

18 Q. **[184]** Madame Boucher, la même nomenclature, alors
19 est-ce que vous les adoptez? Elles ont été
20 préparées sous votre contrôle et vous les adoptez
21 comme étant votre témoignage?

22 Mme ANDRÉE BOUCHER :

23 R. Oui.

24 Q. **[185]** C'est bien. Maintenant, en ce qui concerne
25 monsieur Tessier, j'attire votre attention sur la

1 pièce HQT-3, Document 1, l'efficience associée,
2 autre que le MGA, on s'entend, qui sont associées à
3 vos responsabilités, ainsi que HQT-3, Document 2
4 qui concerne les indicateurs de performance, et
5 HQT-7, en ce qui concerne l'évolution de la base,
6 mais le volet fonds de roulement réglementaire.
7 Alors, c'est des pièces auxquelles vous avez
8 participé à l'élaboration et que vous adoptez comme
9 étant votre témoignage?

10 M. GHISLAIN TESSIER :

11 R. Oui.

12 Q. **[186]** C'est bien. Monsieur Lajoie, alors la pièce
13 HQT-3 en ce qui concerne l'efficience à l'égard de
14 vos responsabilités. Alors, vous l'adoptez comme
15 étant votre témoignage dans ce dossier?

16 M. MAXIME LAJOIE :

17 R. Oui, tout à fait.

18 Q. **[187]** Et madame Roquet maintenant, HQT-3- Document
19 1, encore une fois l'efficience sous vos
20 responsabilités et HQT-3, Document 3, balisage,
21 alors... ainsi, bien sûr, dans chacun de vos cas,
22 des réponses aux demandes de renseignements qui s'y
23 ajoutaient, vous les adoptez comme étant votre
24 témoignage?

25 (13 h 30)

1 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

2 R. Oui, tout à fait.

3 Q. **[188]** C'est bien. Alors, ces formalités étant
4 accomplies, j'espère que je n'aurai pas trop fait
5 souffrir notre sténographe et nos traducteurs par
6 ce débit, la parole est à vous pour la
7 présentation.

8 Mme ANDRÉE BOUCHER :

9 R. Bonjour, Monsieur le Président; Mesdames les
10 Régisseuses. Rebonjour à tous. Mes collègues et moi
11 allons prendre quelques minutes cet après-midi afin
12 de vous présenter les principales rubriques, les
13 principaux faits saillants de notre demande
14 tarifaire deux mille dix-sept (2017).

15 Je vous présenterai, dans un premier temps,
16 les éléments composant la demande budgétaire et mes
17 collègues poursuivront avec la présentation des
18 différentes améliorations en termes d'efficacités
19 et, enfin, par l'évaluation de la performance du
20 Transporteur en termes de fiabilité et de coûts.

21 La demande tarifaire deux mille dix-sept
22 (2017) s'inscrit dans un contexte où, en plus des
23 besoins découlant des décisions passées, des
24 ressources additionnelles sont nécessaires afin de
25 continuer à offrir à notre clientèle les services

1 attendus au niveau de la sécurité du public et des
2 employés, et de la fiabilité et de la disponibilité
3 du réseau.

4 La demande tarifaire deux mille dix-sept
5 (2017) est également caractérisée par une
6 croissance des contraintes d'exploitation. Qu'il
7 s'agisse de la nécessité de remplacer les
8 disjoncteurs de modèle PK, de réduire les zones
9 d'accès limité, de contrôler la hausse des
10 indisponibilités forcées ou de se conformer aux
11 exigences des normes CIP, le Transporteur doit
12 s'assurer d'optimiser ses activités en visant
13 l'équilibre entre les coûts d'exploitation et la
14 fiabilité du service.

15 Je vous présenterais, sur la prochaine
16 planche, l'évolution des revenus requis entre
17 l'année témoin deux mille dix-sept (2017), où le
18 Transporteur demande un revenu requis de trois
19 milliards trois cent six millions (3 306 G), par
20 rapport au niveau de trois milliards cent treize
21 millions (3 131 G) de l'année dernière, ce qui
22 constitue une augmentation des revenus requis à la
23 hauteur de cent quatre-vingt-treize millions
24 (193 M).

25 D'une part, quatre-vingt millions (80 M) de

1 la demande considère le remplacement des
2 disjoncteurs de modèle PK, dossier sur lequel la
3 Régie a rendu sa décision il y a quelques jours. La
4 mise à niveau de la maintenance, pour quarante-cinq
5 millions de dollars (45 M\$), exposée par mes
6 collègues du panel 2. Et d'autres éléments du coût
7 de service, dont l'impact des nouvelles mises en
8 service, pour vingt millions de dollars (20 M\$).
9 Des coûts de main-d'oeuvre pour des effectifs
10 opérationnels qui ont été embauchés dès la fin de
11 deux mille quatorze (2014) et qui sont en place
12 depuis deux mille quinze (2015) pour réaliser les
13 travaux sur le réseau. Huit millions de dollars
14 (8 M\$) pour l'implantation, l'application et le
15 maintien des normes de conformité NERC. Et des
16 éléments de croissance d'inflation compensés par
17 une efficacité de treize millions de dollars
18 (13 M\$), à la hauteur de deux pour cent, qui
19 reflète l'efficacité remise dans le dossier en deux
20 mille dix-sept (2017). Deux mille dix-sept (2017)
21 étant la quatrième année où le Transporteur remet
22 une efficacité dans son dossier à la hauteur de
23 deux pour cent.

24 Sur la plage... Je reviendrais peut-être
25 juste un instant. L'efficacité inscrite au dossier,

1 à la hauteur de treize millions de dollars (13 M\$),
2 je voudrais juste rappeler que cette efficience-là
3 va être rendue possible par la poursuite des
4 initiatives mises en place au cours des dernières
5 années et si le Transporteur a recours aux
6 ressources additionnelles requises pour réaliser
7 ses activités de maintenance prioritaire.

8 Le prochain acétate présente l'impact de
9 quatre-vingt millions (80 M) sur les revenus requis
10 de deux mille dix-sept (2017) en lien avec le
11 remplacement des disjoncteurs de modèle PK. En deux
12 mille dix-sept (2017), les coûts relatifs aux
13 disjoncteurs de modèle PK totalisent quatre-vingt-
14 huit millions de dollars (88 M\$), soit quatre-vingt
15 millions (80 M) de plus que l'amortissement
16 régulier de huit millions (8 M), qui était prévu
17 dans l'autorisé deux mille seize (2016) concernant
18 ces actifs.

19 Le quatre-vingt-huit millions (88 M) de
20 deux mille dix-sept (2017) se décline en fonction
21 de deux éléments. L'impact des mises en service des
22 nouveaux disjoncteurs SF6, pour trente-trois
23 millions de dollars (33 M\$), qui représente
24 l'amortissement des nouveaux actifs et le rendement
25 sur ces actifs-là. Et la disposition du compte

1 d'écarts, créé en deux mille seize (2016), pour
2 récupérer les coûts qui avaient pu être prévus dans
3 le dossier tarifaire deux mille seize (2016) et
4 pour récupérer l'impact de l'amortissement accéléré
5 sur ces actifs en deux mille dix-sept (2017).

6 Lorsque le Transporteur a décidé de
7 remplacer les disjoncteurs de modèle PK d'ici le
8 trente et un (31) décembre deux mille dix-sept
9 (2017), on a dû réduire la durée de vie de ces
10 actifs-là dès deux mille seize (2016) pour refléter
11 la période sur laquelle les actifs allaient rendre
12 des services au Transporteur.

13 (13 h 35)

14 Plutôt que de récupérer la totalité des
15 impacts d'amortissement accélérés dès deux mille
16 dix-sept (2017), le Transporteur a préféré les
17 répartir sur deux ans, soit deux mille dix-sept
18 (2017), deux mille dix-huit (2018), afin de
19 refléter la durée de réalisation du projet. Le
20 projet va se réaliser en deux mille seize - deux
21 mille dix-sept (2016-2017). Alors, on a proposé de
22 récupérer les coûts sur deux ans, deux mille dix-
23 sept (2017), deux mille dix-huit (2018), étant
24 donné que deux mille seize (2016) est derrière
25 nous.

1 Si on récupère les coûts du CFR sur une
2 plus longue période, il faut juste se souvenir
3 qu'il y aura un double impact sur les revenus
4 requis des années futures. On va mettre en service
5 les nouveaux SF6 cette année. On va continuer de
6 les mettre en service en deux mille dix-sept
7 (2017). Et on va avoir de l'amortissement et du
8 rendement sur les actifs au cours des trente (30)
9 prochaines années. Alors, on considère qu'il était
10 préférable de récupérer les coûts liés aux anciens
11 disjoncteurs PK sur une période plus courte afin
12 d'éviter le double impact sur les tarifs et futurs.

13 Au niveau de la mise à niveau de la
14 maintenance, pour la prochaine diapositive, le
15 quarante-cinq millions (45 M) demandé a été exposé
16 par le panel 2. Je voudrais juste préciser en quoi
17 il consiste en termes de rubrique comptable ou de
18 ressources nécessaires pour réaliser les activités.
19 Et je passerai la parole par la suite à mon
20 collègue, monsieur Lajoie, pour préciser les
21 actions qui vont à être réalisées avec ce budget
22 additionnel.

23 On a de la masse salariale pour quatre
24 millions de dollars (4 M\$) qui représente un niveau
25 de trente-neuf (39) ETC, des services externes pour

1 seize millions de dollars (16 M\$) et des stocks à
2 la hauteur de vingt-cinq millions de dollars
3 (25 M\$).

4 M. MAXIME LAJOIE :

5 Pour ajouter à cette diapositive, je fais juste
6 référence, en fait, à la présentation qu'on a faite
7 au niveau du panel 2, dans l'élaboration du
8 quarante-cinq millions (45 M) et de sa composition.
9 Donc, ce qu'il faut comprendre, c'est que le
10 montant de quarante-cinq millions (45 M) est basé
11 sur les stratégies techniques qu'on vous a
12 présentées au panel 2, donc qui alimentent à la
13 fois le modèle de gestion des actifs, qui nous
14 confirme que ce signal de quarante-cinq millions-là
15 (45 M) est requis pour une période prolongée, mais
16 en même temps est basé sur les priorités à court
17 terme. Donc, il y a un exercice au niveau des
18 stratégies techniques qui a été fait pour valider,
19 pour s'assurer que ces actions-là, en fait, qui
20 sont représentées dans ces rubriques de coûts-là
21 reflètent les préoccupations qui sont au niveau des
22 opérations à court terme.

23 Donc, je ne referai pas la présentation qui
24 a été faite à l'époque sur... vous vous souvenez,
25 je vous ai présenté disjoncteurs, transformateurs,

1 et caetera. Donc, essentiellement, quand on voit le
2 découpage de coûts qui est ici, c'est le reflet,
3 dans le fond, la traduction, finalement, financière
4 des activités qui ont été présentées au niveau du
5 panel 2.

6 Mme ANDRÉE BOUCHER :

7 Juste pour revenir sur ce que monsieur Lajoie
8 disait, c'est qu'il est vrai qu'on ne fait pas de
9 comptabilité par activité. Par contre, lorsqu'on
10 travaille, nous, avec les experts du modèle ou avec
11 les équipes de monsieur Lajoie en termes
12 d'intervention en maintenance ou d'expertise en
13 maintenance, la façon dont on a évalué, puis on a
14 établi le quarante-cinq millions (45 M), c'est
15 qu'en fonction des interventions additionnelles qui
16 allaient être priorisées en deux mille dix-sept
17 (2017) par rapport à ce qui était réalisé ou prévu
18 être réalisé en deux mille seize (2016) ou pendant
19 les années précédentes, on a été capable d'évaluer
20 à la marge le coût des interventions, que ce soit
21 au niveau de l'intensification de la végétation, de
22 travaux d'environnement sur des bassins ou des
23 séparateurs d'huile, que ce soit une portion de
24 projet d'investissement qui ne sont pas
25 capitalisables, qui doivent être constatés aux

1 charges, on a été en mesure d'évaluer chacune des
2 interventions ou les groupes d'interventions par
3 famille d'actifs; on les a évaluées en termes de
4 besoins en services externes et en besoins en
5 termes de stocks ou d'effectifs.

6 Au niveau de la prochaine diapositive, on
7 présente le niveau global des charges nettes
8 d'exploitation pour deux mille dix-sept (2017). On
9 a un niveau de charge brute directe pour cinq cent
10 soixante et un millions (561 M), des charges de
11 services partagés pour trois cent quatre-vingts
12 millions (380 M), des coûts capitalisés, de même
13 que des coûts de facturation interne qui réduisent
14 le niveau des charges nettes d'exploitation de cent
15 quarante-neuf millions (149 M) et de trente
16 millions de dollars (30 M\$). Ce qui nous donne un
17 niveau de charges nettes d'exploitation de sept
18 cent soixante-deux millions (762 M).

19 Ce niveau-là est supérieur au niveau de la
20 décision deux mille seize (2016) pour soixante et
21 onze millions de dollars (71 M\$). Et le niveau de
22 deux mille dix-sept (2017) est supérieur de
23 quarante-deux millions de dollars (42 M\$) par
24 rapport au niveau historique de deux mille quinze
25 (2015).

1 Sur la prochaine diapositive, je vous
2 présenterais l'évolution des charges nettes
3 d'exploitation de deux mille dix-sept (2017) par
4 rapport au niveau historique réel deux mille quinze
5 (2015) qui est une année, selon nous, très
6 représentative de la réalité et sur laquelle on a
7 rendu compte dans le dernier rapport annuel à la
8 Régie.

9 On a une augmentation de quarante-cinq
10 millions (45 M) en lien avec les budgets qu'on
11 demande pour la mise à niveau de la maintenance. La
12 masse salariale, quant à elle, est inférieure de
13 vingt-cinq millions de dollars (25 M\$). On a une
14 augmentation de vingt-six millions de dollars
15 (26 M\$) pour refléter l'effet des conventions
16 collectives, que ce soit les ajustements aux
17 échelles salariales, les ajustements économiques,
18 l'évolution de la main-d'oeuvre.

19 (13 h 42)

20 On a des embauches qu'on a réalisées en
21 deux mille dix-sept (2017) ou qu'on compte réaliser
22 en deux mille dix-sept (2017) qui sont compensées
23 par l'efficience qu'on réalise et par
24 l'optimisation du temps supplémentaire et on a une
25 réduction du coût de retraite à la hauteur de

1 cinquante et un millions de dollars (51 M\$).

2 On a également deux mille dix-sept (2017)
3 par rapport à deux mille quinze (2015), une
4 augmentation de quatorze millions (14 M) au niveau
5 des normes CIP qu'on a présentées tout à l'heure et
6 on a une augmentation au niveau des charges de
7 service partagé pour huit millions de dollars
8 (8 M\$).

9 Quatre millions de dollars (4 M\$) provient
10 d'un centre de données pour l'exploitation des TIC
11 et l'amélioration de la sécurité des technologies
12 de l'information et on a un quatre millions (4 M)
13 additionnel pour de la maintenance qui sera
14 réalisée par HQ Équipement, Hydro-Québec
15 Équipement.

16 Sur la prochaine acétate, j'aimerais juste
17 prendre quelques minutes pour revenir sur
18 l'évolution des charges nettes d'exploitation au
19 cours des dernières années. Je pensais important de
20 revenir sur les niveaux historiques des dernières
21 années parce que ce sont des années réelles sur
22 lesquelles on peut vraiment se baser pour regarder
23 dans le futur.

24 Au niveau de l'année deux mille quatorze
25 (2014), on a constaté un douze millions (12 M)

1 défavorable, c'est-à-dire que les charges réelles
2 ont été douze millions (12 M) supérieures à ce qui
3 avait été autorisé dans les dossiers tarifaires ou
4 par les décisions de la Régie.

5 De ce douze millions (12 M) là, il y a un
6 six millions (6 M) qui provient de temps
7 supplémentaire qui a dû être réalisé dû à des
8 retards de comblement d'effectifs et par une
9 augmentation des interventions de végétation en
10 fonction des besoins qu'on avait sur le réseau.

11 Au niveau de l'année deux mille quinze
12 (2015), les charges nettes d'exploitation ont été
13 treize millions (13 M) supérieures à ce qui avait
14 été autorisé. On a un quatorze millions (14 M) qui
15 vient des effectifs qu'on a embauchés dès la fin de
16 deux mille quatorze (2014), des effectifs
17 opérationnels qui travaillent sur le réseau et qui
18 ont été à l'emploi de l'entreprise déjà depuis deux
19 mille quinze (2015), qui sont encore là et qui
20 seront là l'an prochain. On a un quatorze millions
21 (14 M) lié à ces effectifs.

22 On avait considéré dans la demande
23 tarifaire deux mille quinze (2015) un facteur de
24 retard dans la dotation, un genre de glissement
25 dans la dotation de personnel qui ne s'est pas

1 réalisé. On a réussi à embaucher les effectifs de
2 façon prévue rapidement pour cinq millions (5 M)
3 défavorables.

4 On a également un cinq millions (5 M) de
5 temps supplémentaire qu'on a fait de plus que ce
6 qui était autorisé pour la stratégie de gestion des
7 actifs et on a dû recourir à une certaine réduction
8 des activités de maintenance, douze millions
9 (12 M), pour nous permettre de compenser une
10 portion des écarts défavorables au niveau de la
11 masse salariale.

12 Pour l'année de base deux mille seize
13 (2016), c'est-à-dire ce qu'on avait lorsqu'on a
14 déposé le dossier tarifaire, on constate toujours
15 un écart défavorable à la hauteur de quatorze
16 millions (14 M) pour les mêmes effectifs embauchés
17 depuis deux mille quatorze (2014) toujours à
18 l'emploi. On a l'effet des conventions collectives
19 pour sept millions (7 M) défavorables. Il y a eu
20 des modifications au niveau des conventions
21 collectives des plans métiers qu'on a définies dans
22 le dossier, également, le déplafonnement de
23 certaines catégories d'employés.

24 Pour reprendre un peu ce que vous disiez ce
25 matin, Maître Turgeon, on a mangé nos bas au niveau

1 des normes CIP, ça a coûté plus cher à hauteur de
2 quinze millions de dollars (15 M\$) dont onze
3 millions (11 M) pour les charges de service partagé
4 et on doit réduire également cette année, on a dû
5 intervenir au niveau de la végétation qui était un
6 peu plus rapide à arrêter pour être en mesure de
7 compenser une portion des écarts défavorables. Mais
8 on prévoit tout de même être vingt-sept millions
9 (27 M) défavorables par rapport à ce qui a été
10 autorisé.

11 Juste rappeler que c'est ces écarts
12 défavorables qui ont été réalisés au fil du temps,
13 ce ne sont pas des écarts de prévisions. Ce sont
14 vraiment des actions de gestion que le Transporteur
15 a dû prendre pour être en mesure de faire les
16 actions prioritaires en maintenance en fonction des
17 ressources qui lui étaient disponibles.

18 La prochaine diapositive présente le
19 rendement sur la base de tarification de même que
20 l'amortissement. L'année témoin deux mille dix-sept
21 (2017) présente une augmentation de cent six
22 millions (106 M) en termes de rendement et
23 d'amortissement sur les actifs.

24 Les nouvelles mises en service comptent
25 quant à elles pour une augmentation de cinquante-

1 trois millions (53 M). On a le trente-trois
2 millions (33 M) qu'on a vu tout à l'heure pour la
3 mise en service des nouveaux disjoncteurs SF6 et on
4 a vingt millions (20 M) qui est lié aux mises en
5 service d'autres actifs.

6 Ces mises en service là pour deux mille
7 dix-sept (2017) totalisent un milliard neuf cent
8 quatre-vingt-six millions (1,986 G) qu'on voit dans
9 l'encadré plus bas et je vous présenterais à la
10 page suivante comment on a évalué le niveau de mise
11 en service et comment on est confiants de réaliser
12 ces mises en service.

13 (13 h 47)

14 On a pris en deux mille dix-sept (2017), on
15 a considéré un facteur de glissement sur les mises
16 en service à la hauteur de huit cents millions
17 (800 M) dont un trois cent cinquante millions
18 (350 M) pour tenir compte des glissements
19 potentiels qui pourraient arriver sur des projets,
20 d'autres projets que les PK parce qu'on va
21 prioriser, en deux mille dix-sept (2017), les
22 actions prioritaires en maintenance et le
23 remplacement des disjoncteurs PK. Alors, on a quand
24 même considéré un facteur de glissement important
25 par rapport à ce qu'on a vu les dernières années.

1 De plus, on considère que du un milliard
2 neuf cent quatre-vingt-six millions (1,986 G) de
3 mises en service prévu pour deux mille dix-sept
4 (2017), on a ce que j'appelle un bloc dur de
5 projets. Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de
6 projets qui devront être réalisés. Ce sont de gros
7 projets, des projets d'envergure, d'une part pour
8 raccorder des projets de clients, un milliard
9 quatre cent six millions (1,406 G) de projets comme
10 le remplacement des disjoncteurs PK ou le
11 raccordement des centrales du complexe de la
12 Romaine et des mises en service inférieures à
13 vingt-cinq millions (25 M) pour quatre cent
14 soixante-dix-huit millions (478 M), niveau réaliste
15 considérant la moyenne historique des cinq
16 dernières années qui était de cinq cent quinze
17 millions (515 M).

18 Alors moi, quand je regarde le niveau des
19 mises en service, je considère qu'on est plutôt
20 réaliste sur le niveau de mises en service qu'on a
21 constatées dans le dossier tarifaire deux mille
22 dix-sept (2017). En plus, il y a diverses mesures
23 qui ont été mises en place cette année pour
24 s'assurer la planification opérationnelle
25 consolidée dont mon collègue, monsieur Tessier,

1 pourra vous parler dans quelques minutes, nous
2 donnent toutes les chances de croire qu'on va
3 réaliser les mises en service qu'on prévoit.

4 On a confirmé les approvisionnements pour
5 les projets majeurs, on aura la disponibilité de la
6 main-d'oeuvre requise. La planification des
7 retraits a été faite et on a déjà la mise en place
8 de suivis serrés au niveau de l'exploitation pour
9 s'assurer de réaliser les mises en service. Je vous
10 remercie. Je céderais maintenant la parole à
11 monsieur Lajoie ou à madame Roquet.

12 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

13 R. Donc évidemment, ce sont des demandes importantes
14 qu'on vous présente et c'est important de faire le
15 pendant des efforts nombreux qu'on met pour
16 contribuer à une efficience au niveau de l'ensemble
17 de nos activités. On se rappelle qu'en tant que
18 gestionnaire d'actifs, le modèle de gestion des
19 actifs est à la base des activités, autant en
20 pérennité qu'en maintenance sur notre réseau et on
21 le fait dans un esprit d'une optimisation du coût
22 du cycle de vie de l'actif, de chacun des actifs,
23 et cette optimisation-là est faite de famille par
24 famille.

25 Également, le MGA, qui vise une fiabilité

1 au moindre coût dans son ensemble par un contrôle
2 du risque et on va voir avec un peu plus de détails
3 fournis par mes collègues, Maxime et Ghislain, que
4 la R&D va nous permettre de nous aider à mieux
5 choisir le quoi faire, autant en nous offrant des
6 solutions technologiques que des outils de
7 diagnostic, et caetera. Et on verra comment
8 l'amélioration des projets et l'efficience au
9 niveau des opérations vont nous aider à aller
10 fournir une efficience additionnelle dans le
11 comment faire.

12 Je pense que ce qui est important de
13 retenir, c'est que le tout réduit autant les
14 pressions aux investissements qui contribuent à
15 soixante-quinze pour cent (75 %) des revenus requis
16 que les pressions au niveau de nos charges nettes
17 d'exploitation qui affectent le vingt-cinq pour
18 cent (25 %) additionnel des revenus requis.

19 M. MAXIME LAJOIE :

20 R. Merci, Marie-Claude. Donc, je vais vous parler de
21 la deuxième... deuxième étage de la pyramide, donc
22 l'innovation technologique. C'est un élément qui
23 est très important pour nous afin de maintenir
24 notre leadership en tant que transporteur dans le
25 domaine du transport. Vous savez, TransÉnergie est

1 reconnu comme étant un leader dans le domaine et on
2 compte bien maintenir notre position à ce niveau-
3 là.

4 Donc, le programme d'innovation
5 technologique qu'on conduit en collaboration avec
6 l'IREQ est très aligné sur le modèle de gestion des
7 actifs et regroupe deux grands thèmes. Le premier
8 thème, c'est la gestion du réseau en temps réel,
9 donc la création d'outils qui nous permettent de
10 prendre des décisions reliées à la conduite, aux
11 prévisions et à l'exploitation.

12 Ça nous permet d'améliorer notre gestion du
13 réseau et puis ça nous permet d'augmenter les
14 limites de transit et les limites de sécurité
15 également sur les réseaux. Donc, on a plusieurs
16 initiatives dans ce sens-là. Et puis bien entendu,
17 toute la prise de mesures, l'analyse de ces
18 informations-là en temps réel et l'interprétation
19 des résultats nous permettent de mieux orienter les
20 actions et de mieux intervenir en cas d'événement
21 majeur sur le réseau. Donc, c'est le premier bloc
22 au niveau de l'innovation technologique.

23 Le deuxième bloc au niveau de l'innovation,
24 c'est l'optimisation du cycle de vie des appareils
25 ou des équipements. Donc, on développe des

1 technologies actuellement pour s'assurer de bien
2 connaître la durée de vie résiduelle de nos actifs,
3 donc de comprendre les phénomènes de
4 vieillissement, de catégoriser nos courbes de vie,
5 finalement, pour améliorer notre modèle décisionnel
6 au niveau de la gestion des actifs. On développe
7 également des technologies pour évaluer la
8 performance réelle de nos actifs, donc de s'assurer
9 qu'on les utilise à leur pleine capacité.

10 (13 h 53)

11 Et finalement, on développe des outils
12 d'intervention qui nous permettent de faire du
13 diagnostic, de localiser les vulnérabilités plus
14 rapidement, puis d'intervenir plus efficacement,
15 notamment les travaux sous tension. Donc c'est un
16 élément qu'on travaille avec les équipes de l'IREQ
17 pour être plus performants dans nos interventions.

18 Parmi les exemples de projets qui ont été
19 réalisés dernièrement, donc l'introduction des
20 traversées en composite, j'en ai parlé, à sept cent
21 trente-cinq (735 kV), donc c'est un élément
22 important qui nous permet d'éviter des enjeux de
23 sécurité sur le réseau, donc ça a été introduit. On
24 a développé un relais de perte de synchronisme qui
25 nous permet, dans le cadre d'un automatisme de

1 réseau sur la séparation du réseau, d'éviter de
2 l'acquisition d'appareillage parce qu'on est
3 capable, avec des relais de protection, d'être plus
4 performants et d'être en mesure d'assurer des
5 fonctions de protection qui ne pouvaient pas être
6 faites avant. Donc on a développé, en partenariat
7 avec des fournisseurs, cette technologie.

8 On a également développé un modèle de
9 dégradation du papier. Donc vous savez, dans les
10 transformateurs de puissance, un des éléments qui
11 caractérise la durée de vie c'est l'isolation du
12 noyau de cuivre. Et donc on a développé des modèles
13 de dégradation du papier, c'est unique au monde,
14 donc on est très fiers de ça, qui nous permet
15 finalement de prédire, d'avoir des éléments qui
16 sont prédictibles dans la dégradation du papier
17 pour optimiser la durée de vie des transformateurs
18 de puissance et d'intervenir au bon moment. Ou de
19 faire de la maintenance jusqu'à tant que le
20 transformateur arrive à sa fin de vie utile.

21 On a aussi optimisé les systèmes de
22 récupération d'huile, donc comment on est capables
23 des les modéliser et de faire les correctifs
24 finalement pour éviter des problématiques de
25 déversement dans l'environnement, au lieu de

1 remplacer les séparateurs, de faire des
2 interventions de maintenance bien ciblées pour
3 éviter des investissements importants.

4 Et un dernier élément, un système de
5 détection de décharge partielle non intrusif, donc
6 qui nous permet, avec un système de captation
7 d'antenne, de voir quelle est la performance des
8 équipements, sans nécessairement avoir à les
9 retirer du réseau et de connaître s'il y a des
10 décharges partielles pour intervenir.

11 Donc en somme, les activités d'innovation
12 technologique nous permettent, comme vous pouvez le
13 constater, de supporter le modèle décisionnel à la
14 base du modèle de gestion des actifs, mais nous
15 permettent également d'être plus performants au
16 niveau des opérations et de la qualité ou de la
17 performance de nos interventions, que Ghislain va
18 nous parler dans quelques minutes.

19 Au niveau de la couche, le troisième étage
20 du... de la pyramide de l'efficience à
21 TransÉnergie, je jugeais bon de vous parler de ce
22 qu'on fait dans l'amélioration des projets. Vous le
23 savez, on investit tout près de deux milliards de
24 dollars (2 G\$) par année, donc c'est important de
25 s'assurer qu'au niveau des projets on soit toujours

1 à la fine pointe de toutes les améliorations puis
2 d'alimenter cette boucle de rétroaction-là pour
3 être de plus en plus performants en projet.

4 Donc l'initiative au niveau de
5 l'amélioration des projets se fait principalement
6 avec notre grand partenaire, qui est le groupe
7 équipement, donc Équipements et service partagé.
8 Donc c'est une initiative structurante qu'on a mise
9 en place avec eux et qui vise, en fait, à bien
10 entendu réduire les coûts et les échéanciers de
11 projets, mais aussi de s'assurer qu'on fasse de la
12 qualité puis qu'on optimise finalement la mise en
13 place de projets qui sont efficaces pour le
14 Transporteur dans toute sa durée de vie.

15 Donc les stratégies qu'on a mises en place
16 au niveau de cette stratégie-là, donc : être
17 proactif, stabiliser la planification, donc on
18 travaille à toutes les étapes du processus projet.
19 Donc au niveau de la planification, les solutions
20 qui nous permettent de gérer les impacts sur
21 l'ensemble du cycle de vie. Maximiser les bénéfices
22 que peuvent nous procurer les fournisseurs et les
23 partenaires dans le cadre de nos activités. Puis
24 mettre en place les indicateurs et un système
25 d'amélioration en continu pour nous permettre de

1 s'améliorer puis de bâtir sur les bons coups.

2 Je vous donne quelques exemples, dans le
3 fond, d'améliorations qu'on a faites dans le cadre
4 des projets. Le premier, c'est les réductions des
5 coûts d'approvisionnement. Donc il y a une grande
6 initiative qui a été faite pour être en mesure de
7 réduire les coûts d'approvisionnement, qui couvre
8 trois axes. La première, c'est les stratégies
9 d'approvisionnement, donc la stratégie de marché,
10 la diversification des fournisseurs, aller voir des
11 fournisseurs et stabiliser la planification pour
12 aller chercher des meilleurs prix au niveau de nos
13 fournisseurs.

14 De revoir les spécifications, donc de
15 s'assurer que nos spécifications soient justes et
16 en ligne avec celles du marché pour s'assurer
17 d'optimiser finalement la performance des
18 équipements en lien avec nos besoins. Et pour
19 terminer, de s'assurer que la demande soit
20 également « challengée », puis qu'on s'assure qu'on
21 ait un bon niveau de demande.

22 Un des exemples qu'on a mis en place, c'est
23 au niveau des plate-formes de compensation série.
24 On a réussi, en réutilisant les pièces de rechange,
25 en revoyant finalement les stratégies, de repousser

1 certains projets dans le temps, qui sont... qui va
2 nous permettre d'économiser des investissements
3 importants sur le réseau.

4 Deuxième exemple, on a mis en place un
5 programme de... je vais vous parler de projets qui
6 sont apparentés. Donc dans les projets
7 d'investissement il y a certaines composantes qui
8 peuvent être similaires d'un projet à l'autre. Donc
9 on essaie de voir, je vais vous donner l'exemple
10 des bâtiments, donc dans plusieurs projets on a,
11 par exemple, des bâtiments qu'on réfectionne ou
12 qu'on construit dans le cadre des projets. Donc on
13 a regardé toutes ces composantes qui sont
14 similaires, puis on s'est donné des stratégies
15 communes. Donc de voir comment on est capable
16 d'améliorer ces éléments-là de façon commune. Donc
17 de regarder, par exemple, d'avoir des contrats-
18 cadres ou des façons de faire, de revoir
19 l'utilisation des bâtiments, l'architecture des
20 bâtiments, les matériaux qui sont utilisés, pour
21 être en mesure de réduire les coûts sur des projets
22 qui sont apparentés.

23 (13 h 58)

24 On a regardé le processus, bien entendu,
25 donc tout le processus de réalisation plus

1 précisément pour TransÉnergie lors des mises en
2 route et des vérifications préopérationnelles qu'on
3 fait pour s'assurer que la qualité de ce qui est
4 livré par l'entrepreneur soit en ligne avec nos
5 besoins, pour éviter de refaire des essais
6 lorsqu'on arrive dans des périodes de mises en
7 route. Donc, on a mis en place des processus de
8 vérification de qualité avec nos entrepreneurs pour
9 s'assurer qu'ils nous livrent un produit de
10 qualité.

11 Et pour terminer donc, l'optimisation de la
12 conception des équipements. On a regardé également
13 nos spécifications puis on s'est assuré, par
14 exemple, qu'au niveau des lignes 120 kV, on a
15 développé des pylônes compacts puis on a réduit les
16 specs et on a réduit les coûts associés à ces
17 lignes-là. Et on a favorisé l'acceptation sociale
18 également de ces projets-là en réduisant la
19 dimension de nos pylônes. Donc, en somme, la
20 démarche, elle est structurée. Elle vise l'ensemble
21 des étapes du processus puis elle vise finalement à
22 réduire et à maximiser la productivité du
23 Transporteur dans le cadre des projets.

24 M. GHISLAIN TESSIER :

25 R. Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Mesdames

1 les régisseurs. Comme plusieurs de mes collègues
2 l'ont déjà dit, c'est sûr que le parc est
3 vieillissant. On est rendu vraiment avec la
4 majorité de notre parc qui sont à la deuxième
5 moitié de leur durée de vie. Puis pour moi, dans
6 les opérations, ce que ça veut dire concrètement,
7 c'est que j'ai des enjeux sur le réseau. Puis j'ai
8 des obstacles à avoir mes retraits. Puis en plus,
9 lorsque je fais des inspections, je me rends compte
10 que j'ai beaucoup d'usure de composantes sur le
11 réseau.

12 Donc, pour moi, une des grandes pistes
13 d'efficience, c'est la planification. Puis pour
14 arriver à la planification, la première des choses
15 que je fais, c'est lorsque je fais une inspection,
16 je vais voir sur l'équipement si j'ai des
17 composantes usées, puis on les cote en cote de
18 priorité. Donc, je regarde la gravité de l'usure de
19 ces composantes-là puis je regarde la probabilité
20 d'occurrence. Ça va-tu se passer éminemment ou je
21 peux attendre un cycle d'inspections avant de
22 pouvoir le corriger.

23 Ça, ça m'amène à pouvoir le prioriser de P1
24 à P4, mes priorités d'intervention. Puis après ça,
25 si je veux avoir un impact positif sur le réseau

1 qu'est-ce que je fais? Bien, j'essaie de prioriser
2 en premier tous mes P1. Puis ensuite, s'il me reste
3 des ressources pour être capable de réaliser mes
4 travaux, là, je vais adresser les P2, P3, P4 sur le
5 réseau. Puis je ne vous cacherais pas que, de
6 l'expérience que j'ai, je regarde en arrière puis
7 je fais que des P1. Je ne ferai pas de P2, je ne
8 ferai pas de P3 puis je ne ferai pas de P4. Je n'ai
9 pas de ressources suffisantes pour être capable
10 d'adresser les autres usures que je vois sur le
11 réseau.

12 Donc, c'est évident que chaque
13 intervention, c'est composé d'une inspection. Puis
14 après ça... Qui est de la maintenance systématique.
15 Puis ensuite de ça, je regarde la maintenance
16 conditionnelle, puis je vais adresser les vrais
17 problèmes, les P1, en conditionnel, certaines
18 usures de composants pour être capable de maintenir
19 la fiabilité de mon réseau. Puis j'insiste, les P1,
20 c'est ce que je crois qui va être... qui va amener
21 un bris d'équipement éminemment là, avant mon
22 prochain cycle d'inspections.

23 C'est sûr que, depuis deux mille treize
24 (2013), on a investi beaucoup en planification puis
25 en ordonnancement. On a changé nos outils. On a

1 fait une centralisation de la planification
2 opérationnelle. On s'est assuré d'avoir un arrimage
3 avec l'équipe à Maxime au niveau des stratégies,
4 avec l'équipe à Marie-Claude au niveau du MGA. On
5 s'assure de poser les bons gestes au bon moment,
6 d'optimiser nos interventions.

7 Mais je ne vous cacherai pas que c'est un
8 changement de culture dans les opérations. Ça prend
9 du temps à changer la façon de faire. Les employés,
10 la majorité du temps, ce qu'ils veulent faire,
11 c'est... ils constatent lors d'une inspection
12 plusieurs déficiences d'équipement, l'usure de
13 certaines composantes. Puis la première
14 intervention qu'ils voudraient faire, c'est tout
15 réparer. Mais ce n'est pas ça le modèle qu'on est
16 en train d'implanter. On est en train d'essayer de
17 faire le plus d'événements prioritaires sur le
18 réseau pour optimiser les coûts qu'on peut en faire
19 par rapport à ça.

20 Donc, comme je vous dis, un des critères
21 d'efficience ou de productivité qu'on a, nous, chez
22 nous, c'est la fiabilisation de notre
23 planification. Quand je dis ça, qu'est-ce que je
24 veux dire? C'est François Brassard, Louis Veci vous
25 en ont longuement parlé. Un des grands enjeux que

1 j'ai, c'est lorsque je planifie quelque chose, est-
2 ce que ça va se passer comme je l'ai planifié?
3 Parce que quand ça ne se passe pas comme je l'ai
4 planifié, ça me prend trois à quatre fois plus de
5 temps ou plus cher pour être capable de faire le
6 même travail.

7 Donc, le gros focus qu'on a, nous, depuis
8 deux mille treize (2013), c'est, est-ce que je peux
9 fiabiliser ma planification pour être sûr de
10 rentrer dans un niveau d'efficience puis être
11 capable de réaliser les travaux selon les coûts
12 puis les délais qui sont estimés?

13 En parallèle, je ne vous cacherai pas, puis
14 Louis en a fait une belle présentation, les ZAL,
15 c'est un grand problème chez nous, les zones
16 d'accès limité. Ça crée des grandes problématiques
17 parce que ça me donne des délais supplémentaires
18 pour intervenir. Ça me crée de l'inefficience dans
19 la réalisation de mes travaux.

20 Donc, c'est sûr et certain que si je veux
21 être véloce, la première des choses que je dois
22 faire, ça vient de P1 aussi régler les problèmes.
23 Les contraintes du réseau, les régler, ça aussi, en
24 plus c'est une P1. Ça fait que, ça, je commence à
25 en avoir plusieurs des P1. Puis à un moment donné,

1 quand tu as beaucoup de P1, puis tu dis, j'ai des
2 ressources limitées, je ne voudrais pas arriver à
3 prioriser à l'intérieur de mes P1, parce que là je
4 mettrais à risque le réseau. Je ne suis pas rendu
5 là. Mais je vois la montagne en arrière de P2, P3,
6 P4 qui, eux, deviennent de plus en plus des P1. Je
7 la vois monter. Donc, je vous corrobore que, dans
8 les opérations, tout ce que le modèle de gestion de
9 l'actif prédit, je le vois arriver. Je le vois par
10 rapport à la montagne qui s'en vient.

11 (14 h 04)

12 C'est sûr et certain que, comme je vous
13 dis, adresser des enjeux de sécurité, c'est
14 primordial pour nous autres. C'est une des choses
15 que je mets en avant-plan pour une raison bien
16 simple. Une fois que j'aurai moins de contraintes
17 de réseau, puis je ne suis pas utopique, là, je ne
18 pense pas être capable de toutes les éliminer, ces
19 contraintes de réseau là, là, mais si je suis
20 capable de diminuer le volume de contraintes de
21 réseau, c'est là que je vais être capable
22 d'atteindre le plein potentiel. Quand ma
23 planification, là, les choses vont se passer comme
24 je l'ai planifié puis... de façon utopique peut-
25 être, mais presque du premier coup, sans que j'aie

1 à faire une deuxième, troisième planification,
2 c'est là que je vais aller chercher le plein
3 potentiel de ma planification puis c'est là que je
4 vais dégager toutes les marges d'efficience que je
5 suis capable de faire à travers notre modèle.

6 Mais, pour ça, je ne vous le cacherai pas,
7 le quarante-cinq millions (45 M), les demandes
8 additionnelles qui sont faites sont nécessaires
9 pour être sûr et certain de supporter toute la mise
10 en place des ressources nécessaires pour adresser
11 et les contraintes réseau et la maintenance puis
12 les inspections relatives à ces éléments-là.

13 En plus de toute la planification, comme je
14 vous dis, qui est un des éléments critiques de nos
15 pistes d'efficience, c'est sûr qu'on en travaille
16 un peu à la marge. Maxime en mentionnait quelques-
17 uns, les travaux sous tension. Est-ce que c'est une
18 piste d'efficience? Parce que je travaille plus
19 lentement quand je travaille sous tension, c'est
20 plus risqué mais, en même temps, je n'affecte pas
21 le réseau, donc je n'ai pas de contraintes. Donc,
22 ça améliore la productivité du Transporteur mais
23 pas nécessairement l'efficience des employés qui le
24 font.

25 Ça fait qu'il y a toujours une nuance, à

1 savoir est-ce que la productivité du Transporteur
2 est améliorée ou c'est l'efficacité des employés
3 qui le réalisent qui est améliorée? Il y a toujours
4 un paradigme autour de tout ça.

5 Ça fait qu'on travaille beaucoup aux
6 travaux sous tension, on travaille aussi de faire
7 l'échantillonnage d'huile, entre autres sur les
8 transformateurs mais sans retirer les équipements
9 du réseau, être capable d'analyser, de façon
10 prédictive, l'état de dégradation des
11 transformateurs. C'est deux des pistes qu'on
12 utilise présentement. Puis, en plus, dans tous les
13 "travaux", que ce soit en maintenance ou en
14 projets, on fait beaucoup de transposition des bons
15 coups.

16 Donc, on a un réseau de contacts qu'on met
17 en place pour être sûr et certain que ce qui se
18 fait de bien à un endroit, on soit capable de le
19 partager et être capable de le transposer ailleurs
20 dans la province pour être sûr et certain d'aller
21 plus loin dans notre modèle d'efficacité à travers
22 ça.

23 Donc, en résumé, si j'essaie de résumer ça,
24 à 3.5, là. Diminution des contraintes réseau, pour
25 moi c'est essentiel si je veux atteindre le plein

1 potentiel de tout notre modèle d'efficience qu'on
2 est en train de mettre en place dans les
3 opérations.

4 Les activités de planification
5 opérationnelle d'ordonnancement contribuent aussi
6 au calibrage puis à la performance du modèle de
7 gestion de l'actif. Parce que je me vois comme le
8 « check and balance » de Marie-Claude. Ça fait que
9 ce qu'on prévoit, ce qu'on regarde comme risques,
10 est-ce que, moi, je le vois dans les opérations?
11 Est-ce que je suis capable de corroborer ça? Puis,
12 aujourd'hui, je vous dis oui, je le vois.

13 Et, enfin, la productivité du Transporteur
14 passe tout d'abord par la réalisation du plus grand
15 nombre d'activités prioritaires. C'est sûr que plus
16 je fais de P1 sur une année, plus je suis sûr de
17 fiabiliser le réseau dans son ensemble. Ça mettrait
18 fin à ma présentation. Il y a Marie-Claude qui
19 continuerait avec le dernier acétate.

20 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

21 R. En guise de conclusion, on vous ramène et vous
22 présente la performance globale du Transporteur,
23 incluant sa performance deux mille quinze (2015),
24 qui, dans le fond, fait foi des bienfaits qu'on a
25 accumulés jusqu'à présent avec notre approche de

1 gestion d'actifs, qui vise à faire le meilleur
2 geste au bon moment.

3 On se rappelle que cet indicateur-là se lit
4 de la façon suivante. Donc, au niveau des
5 abscisses, on va voir la fiabilité qui est livrée à
6 nos clients en termes de SAIDI causés par le
7 Transporteur en termes de minutes. Et en termes
8 de... Oh! là je me suis trompée. En tout cas, les X
9 puis les Y peut-être que c'est mieux. L'axe
10 vertical, c'est la fiabilité puis, l'axe
11 horizontal, ce sont nos coûts. Et donc, ce qu'il
12 est intéressant de rappeler aussi au niveau des
13 coûts c'est qu'on parle bien des coûts des charges
14 d'exploitation et les investissements en pérennité.
15 Donc, une perspective qui marie autant la pression
16 qui est exercée par nos investissements en
17 pérennité que par nos besoins de maintenance aussi
18 sur les actifs existants, le tout normalisé par la
19 valeur brute de nos actifs. Pardon, la valeur...
20 oui, c'est ça.

21 Je pense que ce qui est important...
22 j'aimerais quand même conclure sur cette efficience
23 qui est conditionnelle à la mise à niveau au niveau
24 de la maintenance en rappelant que ce qu'on compte
25 faire avec cette mise à niveau de la maintenance

1 c'est de s'assurer qu'avec une maintenance adaptée,
2 donc en complément avec notre stratégie de
3 pérennité, de poursuivre la livraison de la
4 fiabilité avec un contrôle de son risque. Donc, en
5 nous permettant de maîtriser nos contraintes,
6 telles que les ZAL, les premières contingences qui
7 ne sont pas planifiées, les indisponibilités
8 forcées.

9 (14 h 09)

10 Deuxièmement, ça va nous permettre de
11 contrôler nos coûts en nous permettant de demeurer
12 en mode de travail proactif. Une grosse
13 préoccupation que nous avons c'est de basculer de
14 plus en plus en mode de travail réactif, donc en
15 correctif. Alors, ce qu'on vise, c'est une approche
16 qui nous permet de demeurer en mode proactif afin
17 de nous permettre de récolter tous les bénéfices
18 des pistes d'efficience, notamment celles
19 présentées par monsieur Tessier, qui s'appuient sur
20 une planification, un ordonnancement, une
21 préparation des travaux en mode ordonné. Puis
22 évidemment, bénéfices qu'on ne peut pas récolter si
23 on bascule en mode correctif. Tout ça pour dire
24 qu'Hydro-Québec est présentement parmi les
25 entreprises de transport d'électricité les plus

1 performantes au Canada et que malgré le
2 vieillissement de nos actifs, on souhaite le
3 demeurer. Merci.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Alors, ça complète, les témoins sont disponibles
6 pour un contre-interrogatoire, Monsieur le
7 Président.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Maître Fréchette.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Cadrin, pour l'AHQ-ARQ. Bon après-midi,
14 Maître Cadrin.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Bon après-midi. Merci.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

18 Q. **[189]** Steve Cadrin, pour l'AHQ-ARQ. Bonjour à tous.

19 Panel numéro 3 sans lettre à côté, alors le vrai
20 panel numéro 3. Alors, quelques questions nous
21 avaient été transportées vers vous, sans faire de
22 jeu de mots. Alors, nous allons donc vous en poser
23 quelques-unes qui ont déjà peut-être été portées à
24 votre attention. Je pense que certains d'entre vous
25 étiez déjà là, de toute façon, dans la salle.

1 Alors, j'y vais immédiatement.

2 Tout d'abord, je vous dirige au document
3 B-0054, HQT-13, Document 2, page 25. Il s'agit du
4 tableau réponse 15.1B qui montre l'indice global
5 d'engagement des employés d'HQT. Ça va pour la
6 référence? D'accord. Alors, on voit, au tableau,
7 qu'on indique les années deux mille douze (2012) à
8 deux mille seize (2016) inclusivement. Est-ce que
9 ça serait plutôt... ça ne serait pas plutôt exact
10 de dire que c'est de deux mille onze (2011) à deux
11 mille quinze (2015)?

12 Mme ANDRÉE BOUCHER :

13 R. Non, ça représente vraiment. C'est parce que pour
14 cet indicateur-là en particulier, on a déjà le
15 résultat de deux mille seize (2016) et l'historique
16 qui est là est exact, c'est de deux mille douze
17 (2012) à deux mille seize (2016), deux mille seize
18 (2016) étant le résultat réel constaté en deux
19 mille seize (2016).

20 Q. **[190]** Constaté, donc, à l'automne deux mille seize
21 (2016)?

22 R. On vient de les avoir il y a quelques semaines, les
23 résultats.

24 Q. **[191]** Il y a quelques semaines, mais encore? En
25 octobre, en novembre? Il y a bien longtemps.

- 1 R. En octobre, je dirais.
- 2 Q. **[192]** O.K.
- 3 R. Au mois d'octobre.
- 4 Q. **[193]** Juste pour me donner une idée de la
5 précision.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[194]** Dans les notes sténographiques de la journée
8 que j'affectionne comme étant hier, mais qui est
9 vendredi de la semaine passée, dix-huit (18)
10 novembre - je ne peux pas m'empêcher de la refaire
11 à chaque fois - page 97, je vais vous faire grâce
12 d'aller voir l'extrait, mais vous pouvez y aller,
13 bien sûr. On a mentionné que certains objectifs
14 corporatifs, en fait, monsieur Boucher l'a
15 mentionné, que certains objectifs corporatifs ne
16 seraient pas atteints en deux mille seize (2016).
17 Ça doit vous rappeler quelque chose, j'imagine?
18 Vous pouvez aller relire, si vous voulez, l'extrait
19 pour vous rappeler que c'est ce qui a été dit, mais
20 grosso modo, est-ce que vous avez une idée lesquels
21 de ces objectifs corporatifs qui ne seraient pas
22 atteints en deux mille seize (2016) maintenant
23 qu'on est rendu maintenant?
- 24 R. Oui, j'ai une idée. Entre autres, celui dont vous
25 venez de nous parler, l'indice d'engagement des

1 employés. C'est un objectif qui n'est pas atteint.
2 Le résultat qu'on a eu est entre le seuil et la
3 cible, alors l'objectif n'est pas atteint. On a un
4 autre objectif qui n'est pas terminé encore, mais
5 en fonction des dernières prévisions où on ne
6 prévoit pas atteindre l'idéal, il s'agit du taux de
7 fréquence des accidents, malheureusement.

8 Q. **[195]** D'accord.

9 R. L'objectif prévu n'est pas l'idéal actuellement et
10 n'est pas non plus à la cible.

11 Q. **[196]** Entre le seuil et la cible?

12 R. Il est probablement en dessous du seuil.

13 Q. **[197]** Et même en dessous du seuil?

14 R. Oui.

15 Q. **[198]** D'accord. Autre chose?

16 R. Pour les autres objectifs, il est encore tôt, les
17 mises en service de projets, on n'est pas encore en
18 mesure de le dire parce qu'on sait que les mois de
19 novembre et décembre sont des mois très actifs au
20 niveau des mises en service.

21 Q. **[199]** D'accord.

22 R. Puis pour les autres, on n'a pas nécessairement de
23 prévisions qui nous portent à croire, actuellement,
24 que les résultats ne seront pas atteints.

25 Q. **[200]** À part la question des mises en service, les

1 autres, on devrait être dans les résultats, ce que
2 j'en comprends et quand vous dites « dans les
3 résultats », est-ce qu'on parle de cible ou d'idéal
4 qui serait atteint, selon votre prévision actuelle?

5 R. Je n'ai pas l'information actuellement, ce n'est
6 pas des données qu'on prévoit nécessairement de
7 façon mensuelle.

8 Q. **[201]** Ça va. Mais vous n'entrevoyez pas de problème
9 à ce niveau-là?

10 (14 h 14)

11 R. Autre que les deux où qu'on suit vraiment, où qu'on
12 a un résultat déjà ou qu'on a un résultat au mois,
13 non.

14 Q. **[202]** C'est ça. Est-ce que vous avez des précisions
15 à apporter suite à la discussion avec monsieur
16 Verret?

17 R. Oui, monsieur Verret disait avec... avec l'année
18 qu'on a, la hausse des indisponibilités forcées et
19 des événements qui ont eu lieu en deux mille seize
20 (2016), le IC est probablement à risque aussi. Mais
21 j'ai pas de résultats, moi...

22 Q. **[203]** Parce que là c'est sûr...

23 R. ... en termes de prévision.

24 Q. **[204]** ... que si vous embarquez sur cette piste-là,
25 je vais vous poser beaucoup de questions. Alors

1 qu'est-ce que vous en savez, qu'est-ce que vous
2 allez pouvoir m'en dire?

3 R. Je vais devoir... je vais devoir demander à... est-
4 ce que c'est toi, Ghislain, ou c'est... Sur le IC.
5 C'est mon collègue Maxime Lajoie qui va être en
6 mesure de répondre sur le IC.

7 Q. **[205]** Il a l'air chanceux de... Il a l'air content,
8 c'est effrayant.

9 R. Maître Cadrin. J'ai retrouvé une certaine... on a
10 une prévision actuellement où l'objectif serait
11 entre la cible et l'idéal. L'objectif du IC, de
12 l'indice de continuité.

13 Q. **[206]** Quand vous... vous pointez ça dans un
14 document devant vous, là.

15 R. Non, c'est un document interne, c'est des notes que
16 j'ai.

17 Q. **[207]** Ah, c'est vos notes. O.K. D'accord.

18 R. Oui, oui, mes notes personnelles.

19 Q. **[208]** Excusez-moi. O.K. Parce que je me disais
20 c'est où dans la preuve?

21 R. Non, non, c'est pas dans la preuve parce que c'est
22 pas des information habituellement, en mode
23 prévisionnel, qui sont dans la preuve, mais...

24 Q. **[209]** Absolument. Mais comme votre président vous
25 en a parlé en début d'audience, là, c'est pour ça

1 que je me posais la question.

2 R. Oui.

3 Q. **[210]** Alors vous nous parlez qu'il y a peut-être
4 des problématiques à ce niveau-là.

5 R. Oui.

6 Q. **[211]** Donc on sera entre la cible idéale, selon
7 votre prévision.

8 R. Ce qu'on a actuellement, on sera entre la cible et
9 l'idéal.

10 Q. **[212]** Que vous consultez devant vous présentement.

11 R. Oui, dans mes notes personnelles, oui.

12 Q. **[213]** D'accord. Est-ce qu'il y a des compléments de
13 réponse du côté de monsieur Maxime?

14 M. MAXIME LAJOIE :

15 R. Non, bien ça confirme le même signal que j'avais de
16 mon côté, donc vous savez l'indice de continuité
17 est séparé entre l'IC opérationnel et autre.

18 Q. **[214]** Oui.

19 R. Donc il y a un événement qui nous a fait mal au
20 poste Notre-Dame cette année, donc qui a été un
21 élément qui a affecté l'IC de façon importante
22 cette année.

23 Q. **[215]** D'accord. Merci. Je vous amène maintenant au
24 document B-0016, HQT-6, Document 2, page 28. C'est
25 une question qui vous avait été transportée du

1 panel 1 avec les objectifs corporatifs. Page 28,
2 ligne 8, pour être plus précis. Je vous lis la
3 ligne que vous allez probablement reconnaître
4 certainement :

5 En effet, à compter du 1er janvier
6 2016, le niveau maximal de la
7 rémunération incitative a été réduit
8 de 5 % pour les cadres

9 Et on avait fait la mention lors de la question que
10 j'avais posée au panel 1, bien sûr, sauf pour les
11 cadres de direction. Il y avait une note de bas de
12 page qui le mentionnait spécifiquement. Alors la
13 question que j'avais posée et qui a été transportée
14 à vous : pourquoi avoir réduit cette rémunération
15 incitative pour les cadres? Quelle est la
16 justification derrière ça?

17 Mme ANDRÉ BOUCHER :

18 R. Oui, c'était... mon collègue Stéphane Verret avait
19 commencé à y répondre, c'était pour établir un
20 écart qui existe maintenant, qui existait entre la
21 rémunération des employés syndiqués et la
22 rémunération des employés non syndiqués. En deux
23 mille quatorze (2014), on a aboli la rémunération
24 incitative des employés syndiqués et on a intégré
25 une partie de cette rémunération incitative là dans

1 les salaires de base en deux mille quinze (2015).
2 Et suite à cela, il n'y avait plus d'écart
3 raisonnable entre le salaire des syndiqués et le
4 salaire des non syndiqués. Alors il a été décidé de
5 modifier la structure de rémunération des employés
6 non syndiqués, en l'occurrence les cadres, pour
7 abolir une portion de la rémunération incitative en
8 deux mille seize (2016) et de l'intégrer dans les
9 salaires de base à compter de deux mille dix-sept
10 (2017).

11 C'est une modification, les modifications à
12 la structure salariale ou aux conventions, aux
13 conditions salariales des employés non syndiqués
14 sont approuvées par le conseil d'administration. Ça
15 a été approuvé par le conseil en juin deux mille
16 quinze (2015). C'est approuvé par le conseil des
17 ministres, ça l'a été en décembre deux mille quinze
18 (2015) et ça a paru dans la Gazette officielle en
19 janvier deux mille seize (2016).

20 Q. **[216]** D'accord. Mais sur le plan de cette demande-
21 là de modifier la rémunération incitative, je
22 comprends que cette question-là a été présentée
23 peut-être pas juste au Transporteur, mais ailleurs
24 dans d'autres entités, là, d'Hydro-Québec ou
25 seulement au Transporteur?

1 R. Non, c'est pas seulement pour le Transporteur,
2 c'est la... c'est uniforme dans l'ensemble de
3 l'entreprise.

4 Q. **[217]** D'accord. Est-ce que ça ne réduit pas les
5 incitatifs à la performance et la
6 responsabilisation des cadres, de modifier cette
7 rémunération incitative là et de maintenant
8 l'intégrer dans le salaire de base finalement, dans
9 une large mesure?
10 (14 h 19)

11 R. Je m'excuse. C'est une partie seulement de la
12 rémunération incitative qui a été abolie et
13 intégrée au salaire de base. Il reste toujours une
14 portion d'incitatif, de rémunération incitative.
15 Puis pour tous les gens qui sont non syndiqués et
16 qui ont droit à une rémunération incitative, il y a
17 toujours un volet corporatif, hein! Il faut... il y
18 a l'atteinte des objectifs de la division ou de
19 l'unité et il y a toujours un volet sur les... un
20 volet de rémunération sur les objectifs personnels
21 individuels déjà.

22 Q. **[218]** Pour les cinq points dont on parle qui ont
23 été retirés, là, les cinq pour cent (5 %) de la
24 rémunération incitative, ont-ils été retirés dans
25 la partie basée sur les objectifs corporatifs ou

1 les objectifs individuels ou, encore une fois, un
2 mixte des deux?

3 R. Je ne pourrais pas vous répondre si c'est le volet
4 corporatif qui a été affecté ou si c'est... c'est
5 probablement un peu des deux, mais il faudrait le
6 confirmer. Si vous voulez une confirmation, ou
7 pourrait le confirmer probablement rapidement.

8 Q. **[219]** Ce serait apprécié de pouvoir confirmer la
9 proportion de chacun si chacun est important...

10 R. D'accord.

11 Q. **[220]** ... selon le cas, celui qui a été impacté. Ce
12 serait un engagement. Est-ce que vous voulez que je
13 vous le répète, Monsieur le sténographe? Avec un
14 grand plaisir. Alors, je vais vous lire la
15 question : pour les cinq points qui ont été retirés
16 de la rémunération incitative, fournir
17 l'information quant à la partie qui est basée sur
18 les objectifs corporatifs ou sur les objectifs
19 individuels. Ça ressemble à ça, donc en engagement,
20 s'il vous plaît. Merci.

21

22 E-15 (HQT) Pour les cinq points qui ont été
23 retirés de la rémunération incitative,
24 fournir l'information quant à la
25 partie qui est basée sur les objectifs

1 corporatifs ou sur les objectifs

2 individuels (demandé par AHQ-ARQ)

3

4 Peut-être vous avez évoqué la question, puis je

5 veux juste être sûr de bien comprendre. Tout à

6 l'heure, dans la partie de votre réponse, j'ai fait

7 du pouce sur une partie, je vais faire du pouce sur

8 l'autre. Vous avez dit qu'une partie de ces cinq

9 points a été transformée en rémunération de base.

10 Êtes-vous capable de peut-être m'expliquer

11 exactement combien? Quelle proportion, juste pour

12 être certain de se retrouver?

13 (14 h 21)

14 R. Quatre virgule cinq pour cent (4,5 %).

15 Q. **[221]** Alors, de cinq, quatre virgule cinq (4,5 %),

16 donc virgule cinq qui se retrouve ailleurs, nulle

17 part?

18 R. Qui a été...

19 Q. **[222]** Coupé.

20 R. ... coupé.

21 Q. **[223]** C'est peut-être pas le bon mot quand j'ai dit

22 « nulle part », mais coupé, c'est peut-être le

23 meilleur mot. Je vous amène maintenant à une autre

24 question qui était en suivi d'une demande... une

25 réponse à une demande de renseignements de la FCEI,

1 une autre réponse qui... ou une question qui avait
2 été transférée à vous. B-72, maintenant que je me
3 suis corrigé dans la nomenclature révisée. Et
4 HQT-13, Document 5, si vous préférez, révisé. Pages
5 13 et 14. On parle ici du tableau, entre autres, la
6 réponse 3.1.3, le tableau du même nom : Nombre
7 total d'heures productives - Horizon 2015 à 2017.
8 Comment expliquez-vous la valeur de deux mille
9 seize (2016) en comparaison avec celle de deux
10 mille quinze (2015) et encore celle de deux mille
11 dix-sept (2017)?

12 R. Entre l'année de base deux mille seize (2016) et
13 l'année réelle deux mille quinze (2015), on
14 constate une réduction de cent soixante-dix mille
15 (170 000) heures. Cette réduction-là vient d'une
16 part d'une réduction des ETC opérationnels qui font
17 des heures productives, une réduction du temps
18 supplémentaire réalisé par ces mêmes effectifs, de
19 même qu'une réduction de leur productivité étant
20 donné les contraintes d'exploitation sur le réseau,
21 principalement les zones d'accès limité.

22 Q. **[224]** Vous n'avez pas de... Là, vous nous donnez
23 ça, je comprends que vous aviez écouté peut-être la
24 question avant, et vous avez la réponse pas loin.
25 Mais est-ce que vous avez des proportions? Est-ce

1 que vous pouvez me donner un peu d'information par
2 rapport à un par rapport à l'autre?

3 R. Je pourrais juste compléter peut-être la réponse.
4 C'est que vous demandiez également la croissance ou
5 l'évolution entre deux mille dix-sept (2017) et
6 l'année de base.

7 Q. **[225]** Bien sûr.

8 R. Il y a une augmentation de cent soixante-dix-sept
9 mille (177 000) heures en deux mille dix-sept
10 (2017) par rapport à l'année de base deux mille
11 seize (2016). Et, là, l'augmentation vient de
12 l'embauche de nouveaux effectifs.

13 Q. **[226]** Exclusivement?

14 R. Exclusivement. Oui, exclusivement. Ou amélioration
15 de la productivité et embauche de nouveaux
16 effectifs.

17 Q. **[227]** Je reviens à la question de proportion. Dans
18 les deux cas, vous avez les réponses avec
19 différents volets. Trois volets, si je ne me trompe
20 pas, entre deux mille quinze (2015) et deux mille
21 seize (2016); deux volets entre deux mille seize
22 (2016) et deux mille dix-sept (2017)?

23 R. Entre deux mille seize (2016) et deux mille dix-
24 sept (2017), c'est principalement les ETC,
25 l'augmentation des ETC.

1 Q. **[228]** D'accord.

2 R. Et entre l'année de base et le réel deux mille
3 quinze (2015), une grosse partie vient de la
4 productivité.

5 Q. **[229]** De la productivité vous dites?

6 R. Oui.

7 Q. **[230]** Ça complète nos questions. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Maître Cadrin.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Pendant que je ne vous ai pas loin, ou que je ne
12 suis pas loin de vous. Je ne sais pas lequel des
13 deux n'est pas loin, mais c'est moi qui s'est
14 rapproché. Alors, simplement, je voyais que nous
15 sommes les premiers dans la preuve éventuellement
16 quand il y aura une présentation de preuve, lorsque
17 nous serons rendus là, oui, un jour, bientôt quand
18 même. Nous sommes préoccupés quand même un peu par
19 les engagements qui avaient été demandés. J'ai fait
20 état de ça à mon confrère. Je comprends la réponse
21 peut-être demain matin en bloc. Ceci étant dit, il
22 y a une limite à notre capacité à vivre en « real
23 time », comme dirait l'autre. Alors, je ne sais pas
24 si... comment ça se passera. Puis je fais juste
25 évoquer le problème. Mais s'il pouvait y avoir une

1 pause ou au moins le temps de les lire et de peut-
2 être les intégrer dans une présentation que nous
3 sommes à faire présentement aussi en parallèle.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Cadrin, votre question est fort juste.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Nous le préciserons quand on y arrivera. Évidemment
10 que sur la question des engagements, je vais vous
11 avouer qu'on est rendu au quinzième engagement. Il
12 y a beaucoup d'engagements. Je fais juste dire que
13 c'est beaucoup d'engagements. Il y a eu quand même
14 beaucoup de DDR, il y a eu beaucoup de choses. Et,
15 là, on arrive encore avec des engagements. Moi, je
16 n'ai pas de problème, là. Mais à un moment donné il
17 y a une limite à aller dans le détail, parce que
18 c'est peut-être pas le détail nécessairement qui
19 fait la chose. Je vais en prendre compte. Je vais
20 voir avec, effectivement, l'équipe de maître
21 Fréchette comment ils vont être capables de livrer
22 ces engagements-là demain. C'est évident que,
23 demain, fin d'avant-midi, maximum début d'après-
24 midi, je vais vous parler d'horaire, parce qu'on a
25 une journée de retard.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Bien sûr.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Donc, moi, je peux faire beaucoup de choses, mais

5 il y a des choses que je ne peux pas faire. C'est-

6 à-dire, je ne peux pas inventer le temps. Cela

7 étant dit, bien, on va faire le bilan de ça.

8 Attendez-moi!

9 Me STEVE CADRIN :

10 Oui, je vous attends.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Et le point que je voulais amener demain, mais que

13 je vais amener maintenant. Maître Hamelin pourrait

14 peut-être passer à votre place, puis vous pourriez

15 peut-être passer à sa place. Puis ça pourrait faire

16 des heureux.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Ça, il n'y a pas de problème avec ça.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Ça pourrait faire des heureux.

21 Me STEVE CADRIN :

22 On pourra en discuter.

23 (14 h 25)

24 LE PRÉSIDENT :

25 Demain, on va regarder tout ça pour essayer de

1 faire en sorte que vous ayez le plus de temps
2 possible pour réaliser vos choses.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Absolument.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Puis voir avec le... il me reste, présentement,
7 trois jours ouvrables. Et, sinon, je serai obligé
8 de tous vous mettre par écrit. Je peux le faire,
9 moi, ça ne me coûte pas plus cher non plus, mais ce
10 n'est pas mon but. Alors, j'essaie de... Puis vous
11 avez raison de le souligner puis je vais essayer de
12 le régler avec vous tous. Je vais probablement
13 annoncer des choses avant le dîner demain puis vous
14 allez pouvoir y penser durant le dîner puis, après
15 le dîner, on va se jaser pour savoir comment on met
16 les trucs. Je sais aussi que, pour ce qui est de
17 maître Hamelin, il y a une question demain. Il
18 faudrait que sa preuve passe demain, si j'ai bien
19 compris, c'est mercredi que votre client prend
20 l'avion? À quatre heures (4 h). Ça fait que donc,
21 il faut que je manage tout ça. On est tous là à y
22 travailler puis merci de me le souligner, on va
23 faire en sorte...

24 Me STEVE CADRIN :

25 Bien, c'est parce que pour les engagements parce

1 que vous disiez que peut-être c'est beaucoup, je ne
2 veux pas qualifier beaucoup ou pas beaucoup à
3 quinze (15), mais il y a quand même des
4 présentations, significativement, plus longues que
5 d'habitude, si je peux me permettre de le dire
6 comme ça. Et des sujets qui ont été amenés en
7 audience alors qu'on... on n'a pas eu le temps.
8 Alors...

9 LE PRÉSIDENT :

10 Je comprends tout ça, Maître Cadrin, mais je fais
11 juste vous dire... puis je ne prends pas partie, je
12 constate. Partie, je vais le prendre quand je vais
13 signer la décision.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Bien sûr. Je m'excuse, je ne veux pas vous
16 indisposer avec la question.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Non, pas du tout. C'est juste que je constate le
19 nombre de DDR puis le nombre de mes DDR à moi
20 aussi. Je constate tout ça, là, je veux dire, je...
21 nous sommes... je ne parle pas juste pour vous, je
22 parle aussi pour moi. Je constate les choses et
23 est-ce que je suis l'homme le plus heureux de la
24 terre aujourd'hui? Pas nécessairement.

25

1 Me STEVE CADRIN :
2 Je pense que je vais aller m'asseoir.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Maître Cadrin, je suis juste...
5 Me STEVE CADRIN :
6 Je ne prends plus de chance.
7 LE PRÉSIDENT :
8 Je suis juste préoccupé...
9 Me STEVE CADRIN :
10 Vous changez de couleur, je n'aime pas ça.
11 LE PRÉSIDENT :
12 Je suis préoccupé parce que je veux que vous ayez
13 tout le temps possible mais, en même temps, allez à
14 l'essentiel. Je veux dire... Sinon, on ne peut pas
15 y arriver. Je veux dire, c'est aussi simple que ça.
16 Me STEVE CADRIN :
17 Je vous entends.
18 LE PRÉSIDENT :
19 Moi, la décision, il faut qu'elle sorte, je n'ai
20 pas choix... bien, elle va sortir. Ce que je
21 retiendrai, bien, vous verrez. Est-ce que mes
22 collègues vont m'influencer? Mais il y a des choses
23 qu'on ne peut pas faire puis il y a des choses que
24 vous pouvez faire. C'est à vous, quand vous ménager
25 vos choses, de décider c'est quoi qui est essentiel

1 de l'accessoire. Et je n'ai pas besoin... on a
2 étudié à peu près à la même place, vous et moi,
3 vous savez très bien comment faire la différence.
4 Mais, un coup que j'ai dit ça, moi, je vais vous
5 donner le plus que je peux puis après ça ce n'est
6 plus mon problème.

7 Alors, merci de m'avoir permis de pouvoir
8 discuter avec vous de mes états d'âme depuis deux
9 jours. Que j'essaie de réprimer parce que je suis
10 très sensible au calendrier. Puis, quand il ne
11 marche pas, je suis très sensible d'avoir préparé
12 des calendriers qui ne marchent pas, je n'aime pas
13 ça.

14 Me STEVE CADRIN :

15 On l'est tous, Monsieur le Président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Cadrin.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Merci. Au revoir.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Bon.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Je me sauve.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Vous faites bien, vous savez que j'ai du caractère

1 des fois, ça m'arrive. J'ai compris, Maître
2 Pelletier, que vous n'aviez pas de questions?

3 Me PIERRE PELLETTIER :

4 Me donnez-vous une petite minute?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, bien sûr. On n'est pas à une minute près. Oui,
7 exploitez ma minute.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Non, non, mais... mais, vous voyez, je maximise le
10 temps puis il y a le calendrier de l'Avent,
11 Monsieur le Président, un petit chocolat chaque
12 jour, on arrive à décembre, peut-être que ça peut
13 aider.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Faites-moi pas de promesse.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Alors, tout ça pour dire qu'on vous a bien compris
18 sur les engagements, ne pensez pas qu'il y a de
19 l'oisiveté là-dedans. On déploie tous les efforts,
20 ça, je peux vous le dire, là. Je tenais à vous
21 rassurer là-dessus. On va refaire le score en fin
22 de journée puis on va le refaire demain matin. Ça,
23 je peux vous assurer.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Et je vais vous dire ce que je dis parfois, et je

1 le dis aussi à maître Cadrin, qui est en arrière,
2 que lui a pris assez de distance, j'ai
3 énormément...
4 Me YVES FRÉCHETTE :
5 J'ai moins peur du risque.
6 LE PRÉSIDENT :
7 J'ai énormément de respect pour le travail qui est
8 sur le côté, le travail qui est devant moi et le
9 travail qui est là. Alors, du travail, ça prend du
10 temps et des fois je n'en ai pas. Mais essaie
11 d'arriver.
12 Me YVES FRÉCHETTE :
13 Je voulais simplement vous rassurer.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Est-ce que votre minute est terminée, Maître
16 Pelletier?
17 Me PIERRE PELLETTIER :
18 Je n'osais pas vous interrompre.
19 LE PRÉSIDENT :
20 Venez-vous-en, venez-vous-en, on est...
21 Me YVES FRÉCHETTE :
22 Il n'osait pas, là, il avait une petite crainte,
23 là, lui.
24 LE PRÉSIDENT :
25 Ce n'est que de l'eau.

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Ma question était plutôt secondaire, Monsieur le
3 Président, je vais la laisser tomber. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Vous voyez, la sagesse. La sagesse. Merci, Maître
6 Pelletier. EBM, Maître Hamelin. N'ayez pas peur,
7 Maître Hamelin. J'ai mes deux collègues à côté de
8 moi, faites-vous en pas, ils me tiennent par le
9 veston en arrière.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Pour finir sur les questions d'intendance, je n'ai
12 pas de problème avec la suggestion que vous avez
13 proposée, qu'on puisse passer peut-être avant
14 l'ARQ. Ça pourrait être une des solutions. Et dans
15 la mesure peut-être... si mon confrère, dans le
16 cadre des engagements, justement, pouvait peut-être
17 prioriser nos engagements, si on passe les
18 premiers, je dis ça avec toutes réserves, pour
19 qu'on puisse les voir, au moins, avant de plaider.
20 Alors, juste... on essaie de...

21 LE PRÉSIDENT :

22 Je pense que maître Fréchette avait déjà noté la
23 chose.

24 Me PAULE HAMELIN :

25 D'accord. Parfait.

1 LE PRÉSIDENT :

2 On essaie tous d'arriver que vous ayez comme tous
3 l'information pour qu'on puisse procéder
4 correctement.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Et, naturellement, mon client revient vendredi,
7 alors je sais que ce n'est pas nécessairement...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Et là maître Pelletier se relève, là ça va moins
10 bien.

11 (14 h 30)

12 Me PIERRE PELLETTIER :

13 Parce que je vous fais remarquer que, moi aussi, je
14 voyage et puis il y a un de mes clients qui voyage
15 également. Alors, c'est sûr que si on était capable
16 de faire notre preuve demain comme c'est prévu, ça
17 nous avantagerait beaucoup. Après ça, que je doive
18 rester ici jusqu'à vendredi pour les plaidoiries ou
19 que je m'en aille à Québec puis que je revienne le
20 mardi suivant pour les... ça ne me fait rien, mais
21 je ne voudrais pas être pris pour faire les deux.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Donc, ce que vous me dites, c'est que vous
24 voudriez...

25

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Alors, vous...

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... passer votre preuve demain aussi.

5 Me PIERRE PELLETTIER :

6 J'aimerais bien passer notre preuve demain, en

7 effet, pour ces motifs-là. Et puis ensuite, bien

8 je comprends que demain on va mieux savoir où on

9 est rendu puis après ça, bien moi, plaider

10 vendredi, plaider mardi, ça ne me dérange pas, sauf

11 que...

12 LE PRÉSIDENT :

13 C'est bien pris en note, Maître Pelletier.

14 Me PIERRE PELLETTIER :

15 Je voulais vous en parler avant que vous preniez

16 des décisions.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ah! Vous savez, une décision procédurale, ça se

19 reprend, ça se retourne.

20 Me PIERRE PELLETTIER :

21 J'ai bien compris.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci. Alors, est-ce qu'on va maintenant à votre

24 contre-interrogatoire?

25

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui. Parfait.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

6 Alors, ça va être, je pense, ça devrait être deux
7 questions.

8 Q. **[231]** Alors, c'est en suivi des demandes de
9 renseignements que l'on avait faites pour EBM. Il
10 s'agit de la pièce HQT-13, Document 4, à la page 13
11 et c'est la pièce Régie B-0056. Il était question
12 d'énergie d'urgence. J'imagine que, Monsieur
13 Verret, la question va s'adresser à vous. Je veux
14 juste être sûre d'avoir bien compris. On faisait
15 référence naturellement à un extrait de notes
16 sténographiques dans un dossier de Distributeur. Je
17 comprends que vous avez mentionné que c'était
18 essentiellement un extrait qui provenait d'un autre
19 dossier.

20 Vous avez quand même donné une réponse à
21 l'effet que, dans un contexte exceptionnel au
22 niveau des questions d'énergie d'urgence, le rôle
23 du Transporteur, ce que vous avez dit, c'est si je
24 comprends bien, joue un rôle d'intermédiaire, donc
25 il n'y a pas de... il n'y a pas de dépense puis il

1 n'y a pas de revenu dans ce contexte-là.

2 M. STÉPHANE VERRET :

3 R. Je ne suis pas le spécialiste de la question, mais
4 effectivement c'est ce que... c'est ce que je vois
5 dans la réponse qui vous est fournie, là. On
6 mentionne que :

7 [...] le Transporteur joue un rôle
8 d'intermédiaire avec les réseaux
9 voisins. Par ce rôle, il n'encourt
10 aucune dépense et ne bénéficie
11 d'aucune forme de revenu.

12 Je pense que votre question visait à savoir comment
13 était réparti le coût...

14 Q. **[232]** Oui.

15 R. ... au niveau du revenu requis, mais il n'y a pas
16 de coût dans le revenu requis associé à l'énergie
17 d'urgence.

18 Q. **[233]** O.K. Et au niveau de la proportion qu'on
19 voyait dans la citation à la référence (ii) de la
20 question, la proportion de quatre-vingt-huit pour
21 cent (88 %) et douze pour cent (12 %) entre charge
22 locale et point à point, est-ce que c'est une
23 référence du... À votre connaissance, est-ce que
24 c'est quelque chose qui se retrouve dans les
25 tarifs, cette proportion?

1 R. Donc, la proportion qui est dans votre question?

2 Q. **[234]** Oui, dans la citation.

3 R. Les chiffres ressemblent au partage entre la
4 facture de la charge locale et la facture des
5 clients de point à point, lorsqu'on répartit le
6 revenu requis total entre les différentes
7 clientèles. Mais, c'est de cet ordre de grandeur-
8 là, là. Je n'ai pas vérifié en deux mille dix-sept
9 (2017) ou en deux mille seize (2016) exactement
10 quels étaient les chiffres, là, mais ça s'apparente
11 à ça.

12 Q. **[235]** D'accord. Je vous remercie.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci.

15 Me PAULE HAMELIN :

16 Je vais rendre un homme heureux.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Maître Hamelin. Maître Turmel pour la FCEI.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

20 Q. **[236]** Bon après-midi au banc. J'ai déjà, Monsieur
21 le Président, déposé ce midi à mon confrère un
22 tableau pour qu'il le donne à ses témoins sur
23 lequel... sur lequel je vais interroger le panel
24 brièvement. Soyez sans crainte. Mais, quand même
25 donc c'est simplement pour... Et ce tableau

1 s'intitule donc « Comparaison de la prestation de
2 travail et le niveau d'investissements entre 2015
3 et 2017. » Donc, c'est un tableau compilé par notre
4 analyste de la FCEI, mais qui reprend les sources
5 du dossier d'HQD.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Nous allons le coter.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Oui. C-FCEI-0...

10 LA GREFFIÈRE :

11 14.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 ... 14. Voilà! Merci, Madame la Greffière.

14

15 C-FCEI-0014 Document intitulé « Comparaison de la
16 prestation de travail et le niveau
17 d'investissements entre 2015 et 2017 »

18

19 Q. **[237]** Mais, avant de questionner sur ce tableau,
20 j'avais peut-être une question ou deux sur la
21 présentation de tout à l'heure, relativement à la
22 page « Efficience du Transporteur » la pyramide.
23 Donc, que ceux qui l'ont présentée se sentent sur
24 leur garde. Pour bien comprendre, au sommet de la
25 pyramide, vous avez mis, de manière efficace,

1 l'efficience, c'est... et c'est intéressant. Et la
2 première question qu'on avait, c'est... et j'ai
3 bien compris, bon, l'objectif que... les objectifs
4 que vous avez énoncés. La question qui nous vient,
5 nous, on se demandait combien, eu égard à
6 l'efficience opérationnelle qui apparaît au sommet
7 de la pyramide, combien d'efficidences croyez-vous
8 pouvoir libérer dans le scénario idéal? Quand je
9 dis « combien », ça veut dire chiffrer une... parce
10 qu'on vous parlez d'efficience, de faire plus
11 d'efficience, ma question c'est combien êtes-vous
12 capable de... bien d'efficience, de libérer, dans
13 ce scénario idéal?

14 (14 h 35)

15 M. STÉPHANE VERRET :

16 R. Maître Turmel, on n'est pas certain de bien
17 comprendre votre question.

18 Q. **[238]** Oui, parfait.

19 R. Mais peut-être juste pour revenir sur la pyramide,
20 juste pour une petite mise en contexte, là. Il faut
21 comprendre l'efficience opérationnelle dans le top
22 de la pyramide, il faut la voir en termes de
23 superficie, de l'importance de l'efficience qui est
24 associée aux opérations. C'est la pointe de la
25 pyramide. Lorsqu'on regarde dans le bas de la

1 pyramide, au niveau du modèle de gestion des
2 actifs, le coeur de l'efficience repose sur le
3 choix du bon geste au bon moment.

4 Et donc, il faut vraiment la voir comme
5 étant les assises sur lesquelles repose
6 l'efficience et là où on peut davantage gagner au
7 niveau de l'efficience avec les actions qu'on fait.
8 Il faut penser, lorsqu'on regarde l'efficience au
9 niveau des projets, par exemple, il faut penser que
10 notre revenu requis, soixante-quinze pour cent
11 (75 %) environ du revenu requis, découle des
12 investissements qui sont mis en service, donc
13 découle des investissements que l'on fait. Donc,
14 c'est bien entendu, l'efficience qui est réalisée
15 sur les investissements est absolument cruciale.

16 Et ce qu'il faut réaliser aussi, c'est que
17 cette efficience-là, dans le cadre de la
18 réalisation des projets, elle est transmise
19 directement aux clients. Donc, quand on fait un
20 projet à moindre coût parce qu'on est efficient à
21 le faire, la clientèle en bénéficie immédiatement
22 dans le tarif.

23 Q. **[239]** Et peut-être parce que ma question était, je
24 l'accorde, un peu théorique, si je vous demande...
25 puis je ne veux pas revenir dans le panel 2, mais

1 on a quand même, puisque les gens sont là, si vous
2 voulez prendre, donc, la plage 30, vous savez,
3 du... les tableaux où on indique la tendance de
4 maintenance préventive et corrective. Je vais vous
5 la montrer, là, donc c'est la page, donc, 30 de la
6 présentation du panel 2. C'est juste en lien avec
7 notre discussion. Vous me le dites quand vous y
8 êtes, là. C'est intitulé « Maintenance -
9 augmentation des heures de maintenance
10 corrective ». Parce que vous en avez parlé tout à
11 l'heure la maintenance corrective. Vous l'avez?
12 Bon. Alors, dans le tableau du bas, il y a une
13 figure qui indique la tendance de maintenance
14 préventive et corrective et là, on voit que de deux
15 mille dix (2010) à deux mille quinze (2015), ce que
16 vous illustrez, c'est qu'il y a une tendance accrue
17 vers le plus de travaux correctifs, si j'ai bien
18 compris, et donc, une baisse de travaux préventifs,
19 c'est exact? Bon. Alors... Bien j'ai dit : « C'est
20 exact? Oui? » Vous avez raison, merci, Monsieur le
21 sténographe.

22 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

23 R. Oui.

24 Q. **[240]** Ils ont dit oui. Et donc, la question,
25 maintenant, là je ramène ça à l'efficience, alors

1 quel est l'ordre de grandeur de la perte
2 d'efficience lié à l'augmentation du correctif?
3 Êtes-vous capable de le mesurer?

4 Me LISE DUQUETTE :

5 C'était une de mes questions.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 On se scoop mutuellement, Maître Rinfret mais...
8 « maître Rinfret », mon dieu. Je pense à Caroline
9 Rinfret, votre ancienne collègue. Excusez-moi,
10 Maître Duquette.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Ça m'honore, en fait ce n'est pas une insulte du
13 tout.

14 Me MAXIME LAJOIE :

15 R. En fait, pour répondre à votre question, quand je
16 regarde globalement sur le parc dans nos
17 interventions, une intervention non planifiée,
18 versus une intervention planifiée, ça me prend à
19 peu près trois à quatre fois plus de temps sur une
20 intervention non planifiée qu'une intervention
21 planifiée.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. [241] Ça, j'ai compris ça. C'est moins efficace,
24 c'est moins efficient. Ma question, c'est, l'ordre
25 de grandeur, la mesure, est-ce que vous êtes

- 1 capable de le quantifier? Au-delà de dire que...
2 parce que même moi je suis capable de le voir, je
3 ne suis pas un expert, là, mais tu sais, de...
4 c'est intuitif. Mais la mesure de ça, est-ce que
5 vous êtes capable de...?
- 6 R. C'est vraiment contextuel. En fait, c'est vraiment
7 en fonction de la topologie du réseau, le nombre
8 d'indisponibilités forcées, ça dépend tellement de
9 paramètres qu'aujourd'hui je ne suis pas capable de
10 le dire, c'est ponctuel cette perte d'efficience là
11 puis ça dépend vraiment d'une multitude de
12 facteurs. Ça fait qu'aujourd'hui je ne pourrais pas
13 vous répondre.
- 14 Q. **[242]** D'accord. O.K. Maintenant, si on prend le
15 tableau qu'on vous a passé tout à l'heure, c'est
16 une compilation de... une tentative de comparaison,
17 donc, de la prestation de travail et le niveau
18 investissements entre deux mille quinze (2015) et
19 deux mille dix-sept (2017). Alors, ce qu'on a voulu
20 présenter, je vais vous expliquer un peu puis je
21 vais arriver avec ma question, donc l'évolution des
22 investissements deux mille quinze (2015) à deux
23 mille dix-sept (2017). Il y a d'une part ceux qui
24 ne génèrent pas de revenus et d'autre part, ceux
25 qui génèrent des revenus.

1 (14 h 40)

2 À l'intérieur de ceux qui ne génèrent pas
3 de revenus, notre analyste a exclu l'effet
4 disjoncteurs PK pour ne pas venir... je ne dirai
5 pas corrompre, mais pervertir le tableau. Et là, ce
6 je veux vous faire remarquer, c'est que l'évolution
7 donc, on voit une nette évolution des
8 investissements, bien sûr, de deux mille quinze
9 (2015) à deux mille dix-sept (2017), presque... pas
10 du simple au double, mais neuf cent vingt-deux
11 millions (922 M\$) à un point cinq milliard
12 (1,5 G\$). Et... et ensuite on voit une évolution du
13 ratio, donc je suis dans « excluant le disjoncteur
14 PK ». Là, on voit les investissements, on voit la
15 prestation de travail en milliers d'heures. On voit
16 que malgré donc, l'augmentation importante des
17 investissements, le nombre d'heures diminue. Et
18 donc en conséquence, le ratio évolue à... et là, il
19 y a une différence entre deux mille quinze (2015)
20 et deux mille dix-sept (2017) de cent trente-six
21 pour cent (136 %).

22 Donc je comprends que vous affirmez qu'on
23 ne peut pas faire de lien direct entre les niveau
24 d'investissements et la prestation de travail en
25 général. Et que la prestation de travail est

1 évaluée projet par projet. Ça, vous nous l'avez
2 déjà dit puis madame la comptable... madame la
3 contrôleur, pardon, vous êtes d'accord? Vous
4 faites... vous opinez du képi. C'est exact?

5 Mme ANDRÉE BOUCHER :

6 R. Oui, c'est exact.

7 Q. **[243]** D'accord.

8 R. On a répondu.

9 Q. **[244]** O.K. Cela dit, les normes que je vous indique
10 représentent une agrégation sur plusieurs projets
11 de nature... qui sont relativement aussi similaires
12 dans le temps. Donc les investissements qui sont
13 là, c'est pas juste des... des morceaux choisis,
14 c'est une agrégation de projets qui se ressemblent.
15 Notre question : est-ce qu'il y a des... et puis
16 elle est ouverte, c'est pas une question... Est-ce
17 qu'il y a des facteurs spécifiques qui expliquent
18 la croissance du ratio que vous voyez?

19 Investissement par heures travaillées en deux mille
20 quinze (2015), deux mille dix-sept (2017). Bref, on
21 regarde ça et on essaie de comprendre, honnêtement,
22 et on n'a pas la réponse, contrairement à ce qu'on
23 doit faire habituellement.

24 R. Moi aussi, je regarde ça, Maître Turmel...

25 Q. **[245]** Oui.

- 1 R. ... puis moi aussi, j'ai de la misère à comprendre.
- 2 Q. **[246]** O.K.
- 3 R. Dans un... parce qu'on a eu le... on a eu le
4 tableau, il y a quand même beaucoup de chiffres.
- 5 Q. **[247]** Oui.
- 6 R. On vient de l'avoir. Je ne sais pas si je répondrai
7 directement à votre...
- 8 Q. **[248]** Regardez, je ne veux pas vous mettre dans le
9 pétrin.
- 10 R. Non.
- 11 Q. **[249]** Vous pourrez le prendre en engagement.
- 12 R. Non, non, vous ne me mettez pas dans le pétrin.
- 13 Q. **[250]** Monsieur le président n'aimera pas ça, mais
14 bon.
- 15 R. On finira peut-être par un engagement.
- 16 Q. **[251]** Oui.
- 17 R. Mais je veux quand même peut-être préciser
18 certaines choses.
- 19 Q. **[252]** O.K.
- 20 R. Je vois le niveau des investissements ne générant
21 pas de revenus.
- 22 Q. **[253]** Oui.
- 23 R. Générant des revenus, les investissements de
24 croissance. Je les reconnais, ça va bien. Les
25 prestations de travail, lorsque je cumule les

1 prestations de travail ne générant pas de revenus
2 avec celles dans le bas générant des revenus, puis
3 que j'ajoute à ça, celle des PK, je tombe
4 effectivement sur le niveau des prestations de
5 travail au dossier. Jusque-là, ça va assez bien.

6 Là, je regarde les investissements au
7 niveau des disjoncteurs PK, où là ça commence à
8 être un peu plus difficile. Deux mille seize
9 (2016), cent quatre millions (104 M\$)
10 d'investissements sur les PK. Alors que j'ai des
11 mises en service pour cent quatorze millions
12 (114 M\$), alors je vois déjà qu'il y a quelque
13 chose qui ne fonctionne pas. Avant de mettre cent
14 quatorze millions (114 M\$) de mise en service de
15 PK, je dois d'abord avoir investi les montants.

16 En deux mille dix-sept (2017), on a trois
17 cent quatre vingt un millions (381 M\$)
18 d'investissements, alors je vais en mettre quatre
19 cent cinquante-six millions (456 M\$) en service.
20 Alors là aussi, je décroche un peu. Alors j'ai de
21 la difficulté à concilier les données.

22 Ce que je peux vous dire, par exemple,
23 c'est qu'effectivement il y a des facteurs qui font
24 varier le niveau de prestation dans des projets
25 d'investissements et il y a des investissement qui

1 nécessitent peu ou très peu de temps, main-d'oeuvre
2 du Transporteur en termes de prestation de travail.

3 D'autre part, les investissements du
4 Transporteur se réalisent sur une période de deux,
5 trois, quatre ans, puis il y a certains projets
6 pour lesquels les... les employés, les effectifs
7 opérationnels du Transporteur vont intervenir
8 seulement au niveau de la mise en service. Alors il
9 peut y avoir des gros montants d'investissements
10 annuels, mais à la fin il n'y a pas une minute qui
11 va avoir été nécessaire de temps interne en termes
12 de prestation de travail.

13 Alors je vous amènerais plutôt à évaluer le
14 niveau des prestations de travail autrement, en
15 regardant les effectifs opérationnels qu'on a, la
16 capacité disponible en temps régulier et en temps
17 supplémentaire dans une année, pour réaliser les
18 prestations de travail qu'on doit réaliser. Puis de
19 ces prestations de travail-là disponibles, de ces
20 heures-là disponibles, en fonction des priorités du
21 réseau, il y en a une portion qui va être attribuée
22 à des projets d'investissements qui vont constituer
23 de la prestation de travail à l'intérieur des
24 projets. Puis il y a une portion qui va être
25 utilisée pour de la maintenance, pour les activités

1 de maintenance et qui ne seront pas converties en
2 prestations de travail.

3 Alors dépendamment des besoins du réseau
4 annuellement puis de ce qu'il y a dans la charge de
5 travail au niveau des projets d'investissements
6 puis de la maintenance prioritaire à réaliser,
7 c'est comme ça qu'on établit le niveau des
8 prestations de travail. Alors je ne sais pas si ça
9 répond à votre question, Maître Turmel?

10 (14 h 47)

11 Q. **[254]** Je cherchais... il est là. Excusez-moi. Deux
12 choses. Alors sur... sur les bons chiffres ou la
13 difficulté que... Donc pour vous rassurer quant à
14 l'acuité des chiffres, notamment à l'égard des
15 disjoncteurs PK, donc nous avons pris notamment
16 dans la pièce HQT-9, Document 1, page 26. Et là, je
17 n'ai pas mes lunettes. Non, mais honnêtement. Oui,
18 avez-vous une loupe? Non, mais je ne vois pas le
19 montant. Bref, le montant qui est à cette pièce-là
20 pour l'année deux mille dix-sept (2017) c'est le
21 même montant. Excusez, pourtant j'ai des nouvelles
22 lunettes mais j'ai oublié. En tout cas, de l'avis
23 de mon analyste, les chiffres qui sont représentés
24 là sont là mais on pourra...

25 R. Oui, c'est parce que le montant des mises en

1 service, on se souviendra que le projet des PK se
2 réparti en deux catégories : en maintien et en
3 respect des exigences. Alors probablement qu'ici
4 vous avez considéré seulement la portion maintien.
5 Ou respect des exigences? Respect des exigences
6 puis la portion maintien n'est pas intégrée ici.

7 Q. **[255]** Cela semble faire du sens. Mais au-delà de ce
8 que vous avez dit dans votre explication, vous avez
9 énuméré une série de facteurs mais y a-t-il dans
10 certains facteurs que vous avez énumérés des
11 facteurs nouveaux ou qui ont influé sur la, un peu,
12 la tendance que l'on voit? Parce qu'il y a une
13 série de facteurs mais il peut y avoir des facteurs
14 plus, comme on dit souvent, qui sont plus lourds
15 que d'autres. Y en a-t-il? Pas à votre...

16 R. Le principal facteur que je vois qui a un impact
17 sur le niveau des prestations de travail en deux
18 mille dix-sept (2017), c'est l'intensification
19 qu'on doit faire au niveau des activités de
20 maintenance. On a à prioriser certaines activités
21 de maintenance alors il y a de la capacité
22 disponible qui va être utilisée aux fins de la
23 maintenance prioritaire.

24 Q. **[256]** Et les réponses que vous m'avez données,
25 c'est les mêmes également à l'égard des

1 investissements générant des revenus? Est-ce que
2 c'est le même type de réponse? Non?

3 R. On ne gère pas. Dans le fond, on a des projets, on
4 a des heures qui ont été réservées pour réaliser
5 des projets. Que ce soit des projets en maintien ou
6 des projets en croissance ou des projets en respect
7 des exigences, on a des heures, une capacité dont
8 on a besoin pour réaliser ces projets-là et on a
9 également des heures qui sont...

10 Dans le fond, c'est un équilibre. Le niveau
11 des prestations de travail reflète un équilibre
12 entre la capacité disponible en termes de force de
13 travail et la charge à réaliser pour une année
14 donnée. Je n'ai pas d'autres faits que ça, c'est
15 assez mathématique, tout ça.

16 Q. **[257]** Je vous remercie, ça termine mes questions.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci Maître Turmel. Maître Paquet pour le GRAME?

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

20 Bonjour Monsieur le Président et Mesdames les
21 Régisseuses.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bonjour.

24 Me GENEVIÈVE PAQUET :

25 Q. **[258]** Bonjour aux membres du panel. Geneviève

1 Paquet pour le GRAME. Donc, je vais essayer d'aller
2 de manière efficiente et efficace. Tout d'abord, je
3 reviens sur une question qui avait été posée à
4 monsieur Veci hier qui m'avait référée, monsieur
5 Veci m'avait référée à monsieur Tessier.

6 Donc, c'était à savoir si la demande pour
7 le quarante-cinq millions (45 M) en maintenance,
8 est-ce que ça tient compte des limites ou des zones
9 d'accès limitée qui vont empêcher, peut-être,
10 certains travaux de maintenance préventive. Donc,
11 on aimerait ça savoir dans quelle mesure ça en
12 tient compte la demande pour le budget total de
13 maintenance.

14 M. GHISLAIN TESSIER :

15 R. En fait, pour sécuriser ce montant-là puis la
16 planification, le POC qu'on appelle chez nous, le
17 plan opérationnel consolidé, en fait, pour
18 sécuriser puis fiabiliser cette planification-là
19 l'année prochaine, ce qu'on a fait c'est qu'on est
20 allés à un niveau de détail beaucoup plus élevé
21 qu'on l'avait fait avant. Puis là, je vais prendre
22 le temps de m'exprimer. En fait, on a fait cinq
23 validations de terrain pour être sûrs et certains
24 que ce que contenait le plan reflétait les
25 opérations puis reflétait aussi les stratégies

1 techniques que mon collègue avait faites.

2 On a fait aussi des simulations sur la
3 disponibilité des retraits avec des plages un peu
4 plus élargies. Puis quand je parle de plages plus
5 élargies, c'est considéré que je dois éliminer des
6 ZAL pour être capable d'intervenir, faire la
7 réalisation des travaux puis être capable de m'en
8 sortir à temps.

9 Donc, toute la planification puis
10 l'ordonnancement des travaux, on est allés dans un
11 niveau très détaillé pour s'assurer que l'année
12 prochaine je suis capable de l'opérationnaliser.

13 (14 h 51)

14 Q. **[259]** Merci. Ma prochaine question va être adressée
15 à monsieur Lajoie. C'est en lien avec l'efficience.
16 En fait, je vous amènerais à la pièce B-0016, HQT-
17 6, Document 2, aux pages 24 et 25 où on a
18 l'approche globale paramétrique de la Régie.

19 Donc, B-0016, HQT-6, Document 2, c'est à la
20 page 25. Donc, la section... si on commence à la
21 page 24, mais ma question va porter sur un passage
22 de la page 25 que je vais vous lire. Ça commence à
23 la ligne 19 où le Transporteur indique :

24 Le Transporteur considère que la
25 formule paramétrique de la Régie,

1 reconnue à ce jour par celle-ci comme
2 outil de référence visant à renseigner
3 sur l'évolution des CNE et à en
4 faciliter l'appréciation, devrait être
5 adaptée en vue de tenir compte de la
6 mise à niveau de certains besoins liés
7 à l'évolution de son contexte
8 d'exploitation.

9 Et à la ligne 25, vous ajoutez :

10 Des ajustements doivent y être
11 apportés afin de permettre la prise en
12 compte de tels coûts considérés
13 nécessaires au Transporteur pour
14 réaliser sa mission et ainsi ne pas
15 compromettre la sécurité, la fiabilité
16 et la disponibilité de son réseau de
17 transport.

18 Donc, on voulait savoir si le Transporteur envisage
19 des modifications à la formule paramétrique,
20 envisage peut-être de proposer des modifications à
21 la formule paramétrique qui est utilisée par la
22 Régie.

23 M. MAXIME LAJOIE :

24 R. Je vais juste tenter peut-être une première partie
25 de la réponse et ensuite de ça, on pourra voir si

1 on répond bien à votre question, Maître Paquet.
2 Donc, au niveau des stratégies techniques, ce qu'il
3 faut comprendre, c'est qu'on a intégré finalement
4 la réalité opérationnelle dans l'évaluation des
5 interventions et des nombres d'heures. Donc, par
6 exemple, lorsque monsieur Veci vous parlait qu'il
7 passait plus de temps dans un actif qui est
8 vieillissant en maintenance conditionnelle, donc on
9 doit le factoriser au niveau des stratégies
10 techniques. Et, ça, ça a été fait. Au même titre
11 qu'on a intégré les zones d'accès limité dans la
12 priorisation des activités. Donc, ce calibrage-là
13 au niveau du mixte d'activités a été fait au niveau
14 des stratégies techniques et a été intégré au
15 niveau de la planification des activités.

16 Mme ANDRÉE BOUCHER :

17 R. Je ne vois pas de changement particulier à court
18 terme sur la formule paramétrique. On a intégré
19 cette année deux pour cent (2 %) d'efficience en
20 disant que l'efficience allait être rendue possible
21 à condition que les interventions que mes collègues
22 ont mentionnées allaient être poursuivies, à la
23 condition qu'on ait les ressources additionnelles
24 pour ajuster les budgets. Dans un premier temps
25 pour la main-d'oeuvre qui est en place depuis un

1 bout de temps.

2 Le quinze millions (15 M\$), je ne le vois
3 pas, je ne le vois pas comme un ajout au quarante-
4 cinq millions (45 M\$). Je le vois vraiment comme
5 étant des budgets nécessaires pour payer les gens
6 qui sont à notre emploi déjà depuis quelques
7 années. Le quinze millions (15 M\$), on en a parlé
8 longuement. Je ne vois pas d'autres ajustements à
9 la formule paramétrique.

10 Me LISE DUQUETTE :

11 Puis-je vous suggérer le MRI?

12 Mme ANDRÉE BOUCHER :

13 R. La formule paramétrique de la Régie, effectivement,
14 on demande de la modifier pour la coller sur la
15 formule paramétrique que le Transporteur utilise
16 pour refléter les besoins réels ou prévus dans les
17 années futures.

18 Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Q. **[260]** Mais vous demandez au présent dossier, est-ce
20 que c'est ce que vous me dites?

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Je ne sais pas si on a fait une demande formelle.
23 Mais je pense qu'on a expliqué, on a expliqué que,
24 comme c'est un point de comparaison, la comparaison
25 serait plus valable si les éléments qui n'évoluent

1 pas en fonction des paramètres d'inflation,
2 d'efficience, et caetera, s'il y avait des éléments
3 particuliers qu'on ajustait dans la formule
4 paramétrique de la Régie permettrait une
5 comparaison sur des bases équivalentes avec le
6 calcul de la formule paramétrique qu'on fait pour
7 le Transporteur.

8 Q. **[261]** Merci. Mes autres questions vont être
9 adressées à monsieur Tessier. Et ça porte sur les
10 indicateurs de performance et les objectifs
11 corporatifs. À la pièce B-0010, HQT-3, Document 2.
12 Et je vous demanderais de prendre la page 19, s'il
13 vous plaît, où on retrouve le tableau 14 pour les
14 déversements accidentels dans l'environnement.
15 Donc, on voit, en deux mille quinze (2015), il y a
16 eu quatorze (14) déversements de moins de cent
17 litres (100 l); quinze (15) déversements entre cent
18 et quatre mille litres (100-4000 l). Est-ce que
19 vous savez quels sont les équipements qui ont causé
20 les déversements de moins de quatre mille litres
21 (4000 l)?

22 M. MAXIME LAJOIE :

23 R. Je vais prendre la réponse pour mon collègue
24 Ghislain.

25 Q. **[262]** Oui, certainement.

1 (14 h 56)

2 R. Donc, au niveau des déversements entre cent et
3 quatre mille litres (100-4000 l), je n'ai pas
4 l'information avec moi présentement. Mais
5 l'information, elle est consignée à quelque part,
6 si vous voulez, on peut vous produire de
7 l'information par rapport à ça. Mais,
8 essentiellement, il faut comprendre que les
9 déversements d'huile sont essentiellement associés
10 aux équipements à bassins d'huile, donc c'est
11 probablement associé aux transformateurs de
12 puissance, aux inducteurs shunt. Et donc, c'est ces
13 équipements-là qui sont plus propices à ce genre de
14 déversements. Je sais qu'il y a des activités
15 également de maintenance qui sont associées aux
16 ateliers, et caetera, mais on a l'information bien
17 en main puis c'est pris en charge.

18 Q. **[263]** Si c'était possible, on vous demanderait
19 peut-être un engagement par rapport à cette
20 information-là, étant donné qu'elle n'est pas
21 consignée au dossier.

22 R. C'est bon. On vous fournira l'information.

23 Q. **[264]** Donc, ce serait l'engagement numéro 16,
24 d'indiquer quels sont les équipements qui ont causé
25 les déversements de moins de quatre mille litres

1 (4000 l). Merci.

2

3 E-16 (HQT) : Indiquer quels sont les équipements
4 ayant causé des déversements de moins
5 de 4000 litres et indiquer la raison
6 pour laquelle, dans les années
7 antérieures, le taux de récupération
8 était au moins de 92 % comparativement
9 à 80 % en 2015 (demandé par le GRAME)

10

11 Q. **[265]** Maintenant, on voit qu'il y a eu un
12 déversement de plus de quatre mille litres (4000 l)
13 au poste Duvernay. Pour ce déversement-là, est-ce
14 que vous êtes en mesure de nous dire quel est
15 l'équipement qui a causé le déversement?

16 R. Oui, c'est un... en réponse à votre question, au
17 poste Duvernay, c'est un transformateur de
18 puissance.

19 Q. **[266]** Merci. Maintenant, à la page 19, il y a une
20 petite explication. En fait, c'est les seules
21 explications qu'on retrouve par rapport aux
22 déversements accidentels. Puis, au deuxième
23 paragraphe, le Transporteur indique :

24 En 2015, un seul déversement...

25 De plus de quatre mille litres (4000 l).

1 ... est survenu. Cet événement a eu
2 lieu au poste de Duvernay et
3 impliquait une importante quantité
4 d'huile brûlée.

5 Là, ensuite, on indique :

6 Si cet événement est exclu, le taux de
7 récupération des autres événements ne
8 pourrait dépasser 80 % compte tenu de
9 contraintes techniques et de la
10 quantité d'huile consommée et
11 irrécupérable suite à l'incendie.

12 Donc, je me demandais pourquoi on fait référence à
13 de l'huile brûlée quand on exclut cet événement-là?
14 Je ne sais pas si c'est une erreur dans la preuve.
15 Parce qu'il y a deux taux de récupération, là, un
16 de cinquante-six pour cent (56 %), si on tient
17 compte du déversement de quatre mille litres
18 (4000 l), là, pour deux mille quinze (2015), puis
19 un de quatre-vingts pour cent (80 %) de taux de
20 récupération, si on ne tient pas compte du
21 déversement de quatre mille litres (4000 l). Mais
22 votre explication pour justifier que le taux est de
23 seulement... le taux de récupération est seulement
24 quatre-vingts pour cent (80 %), c'est des
25 contraintes techniques et de l'huile consommée et

1 irrécupérable suite à l'incendie. Mais je pensais
2 qu'on ne tenait pas compte de cet élément-là, là,
3 dans... Donc, je ne sais pas si c'est clair, là, ma
4 question, mais je voulais avoir une précision par
5 rapport...

6 LE PRÉSIDENT :

7 On va avoir la réponse.

8 R. Bien, ce qui est très clair c'est que le
9 pourcentage de récupération, cinquante-six pour
10 cent (56 %), la raison pour laquelle c'est à
11 cinquante-six pour cent (56 %) c'est principalement
12 à cause que l'huile a brûlé. Donc, c'était
13 impossible de récupérer cette quantité d'huile là.
14 Donc, l'équipe a voulu extrapoler et dire : « Bon,
15 bien, si on exclut cet événement-là, on aurait
16 récupéré environ quatre-vingts pour cent (80 %) des
17 matières suite aux autres événements. »

18 Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Q. **[267]** Puis comment on explique le fait que, dans
20 les années précédentes, on arrivait à au moins
21 quatre-vingt-douze pour cent (92 %), là, de taux de
22 récupération mais qu'en deux mille quinze (2015),
23 on a seulement quatre-vingts pour cent (80 %) ?

24 R. Je ne peux pas vous répondre. Probablement par
25 les... le cas des événements, là, donne une

- 1 certaine mixité, donc dans certains cas peut-être
2 qu'il y a eu un autre incendie. Je pourrais vous
3 confirmer ça à travers votre premier engagement.
- 4 Q. **[268]** Ce serait gentil. Merci. Maintenant, en lien
5 avec ce déversement-là, puis ce n'est pas
6 nécessaire de prendre la pièce, mais en réponse à
7 une demande... à la demande de renseignements
8 révisée du GRAME, la pièce B-0068, mais je vous
9 dis, ce n'est peut-être pas nécessaire de le
10 prendre, là. C'est B-0068, HQT-13, Document 6, page
11 9, à la réponse 2.10, vous indiquez des frais de
12 vingt-cinq mille cinq cents dollars (25 500 \$) pour
13 la réhabilitation, là, suite à ce déversement. Est-
14 ce que les dépenses... En fait, c'est vingt-cinq
15 mille cinq cents (25 500) en services externes.
16 Est-ce que ces dépenses-là viennent du Groupe
17 équipements ou d'HQ Équipements?
- 18 R. Lors de déversements, les services externes sont
19 pris à la charge de TransÉnergie directement. Donc,
20 ce n'est pas le Groupe équipements.
- 21 Q. **[269]** Puis ça c'est pour les services externes,
22 est-ce qu'il y avait des frais au niveau interne,
23 est-ce qu'il y avait d'autres coûts que le vingt-
24 cinq mille cinq cents dollars (25 500 \$)?
- 25 R. Ce que je comprends, les coûts de récupération sont

1 principalement par des services externes, donc on a
2 fait affaire avec une compagnie externe pour la
3 récupération des...

4 Q. **[270]** Est-ce que le Transporteur a prévu, en deux
5 mille dix-sept (2017), là, des charges pour ce
6 déversement-là ou si les travaux sont déjà
7 terminés?

8 (15 h 03)

9 M. MAXIME LAJOIE :

10 R. Ce que j'ai comme information, c'est que les
11 travaux seraient majoritairement complétés, mais je
12 ne peux pas vous confirmer, là, si les travaux sont
13 cent pour cent (100 %) complétés pour cette année.

14 Q. **[271]** Donc, il y aurait le vingt-cinq mille cinq
15 cents (25 500) en services externes certainement?

16 R. Oui, tout à fait. Donc, pour l'année en cours,
17 effectivement.

18 Q. **[272]** D'accord. Ma dernière question va porter sur
19 le déversement qui avait eu lieu au poste Joly. On
20 avait mis un extrait d'un communiqué de presse à
21 l'annexe 3 de notre rapport qui est sous la cote C-
22 GRAME-0010, à la page 31. Donc, dans ce communiqué
23 de presse là, on fait référence au fait que le
24 Transporteur aurait été victime de vandalisme et de
25 méfait sur ses équipements et ça avait causé un

1 déversement de vingt-cinq mille litres (25 000 l)

2 d'huile isolante en deux mille quatorze (2014).

3 Donc, est-ce que les travaux de récupération, de

4 réhabilitation sont terminés au poste Joly?

5 R. Je n'ai pas l'information avec moi.

6 Q. **[273]** Si c'était possible de nous indiquer... on

7 voulait savoir s'il y avait des dépenses prévues en

8 lien avec les travaux de réhabilitation...

9 R. Je n'ai pas d'indication à l'effet qu'il y aurait

10 des dépenses prévues en deux mille dix-sept (2017)

11 associées à l'événement au poste Joly de deux mille

12 quatorze (2014), mais je ne peux pas vous le

13 confirmer à cent pour cent (100 %).

14 Q. **[274]** Mais vous n'avez pas de...

15 R. Je n'ai pas d'indication actuellement dans la

16 planification comme quoi il y a des éléments qui

17 ressortent de ça.

18 Q. **[275]** Donc, il n'y a pas de charge demandée pour la

19 réhabilitation à ce poste-ci?

20 R. À ma connaissance, non.

21 Q. **[276]** D'accord. Merci. Donc, ça va compléter pour

22 nos questions.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Merci, Maître Paquet.

25

1 Me GENEVIÈVE PAQUET :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci de votre collaboration. Maître Hamelin?

5 Maître Hamelin, vous aviez annoncé trente (30)
6 minutes?

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Je vais vous rendre encore plus heureux, j'en ai
9 pour peut-être cinq minutes, j'ai deux questions.

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'est juste que je ne peux pas dépasser une
12 certaine heure, c'est pour ça.

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Alors je vous le dis tout de suite, à moins que la
15 réponse... mais ça va être une réponse très courte.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui. Allez-y. Je voulais juste vous l'indiquer.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

19 Q. **[277]** Alors, je fais référence à la pièce HQT-10,
20 Document 1, à la page 15. C'est la pièce Régie B-
21 0029. C'est la question du... c'est en suivi de la
22 décision de l'année passée, de 2016-029. C'est au
23 sujet de la méthodologie d'information a posteriori
24 lors d'événements ayant mené à des interruptions de
25 service. Alors, le Transporteur, dans sa preuve,

1 nous indique le type d'informations qu'il est prêt
2 à fournir et un des éléments, c'est la notion de
3 réduction totale des services effectués par le
4 Transporteur. Alors, ma question c'est : Est-ce
5 qu'on doit comprendre que le Transporteur, ce qu'il
6 est disposé à fournir, c'est juste le montant
7 global ou il est prêt à nous indiquer le montant,
8 par exemple, au niveau d'une réduction, si dans un
9 cas il y a une réduction pour le point à point et
10 en même temps la charge locale, de ventiler au
11 niveau de la charge locale, d'une part, et du point
12 à point comment se répercute l'événement au niveau
13 des interruptions?

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. Merci de votre question, ça va me permettre de...
16 je ne veux pas en faire une réponse trop longue,
17 là, mais ça va me permettre d'apporter certaines
18 clarifications, certains détails supplémentaires
19 par rapport à ce qui est écrit dans la preuve, qui
20 est assez court. Essentiellement, ce qu'on cherche
21 à faire avec l'avis, c'est de rendre une
22 information qui est utile pour le client. Et il y a
23 déjà beaucoup d'information qui est disponible sur
24 le site OASIS et j'ai personnellement demandé à
25 l'équipe de faire l'exercice pour voir, « Passons à

1 travers un événement puis voyons l'information qui
2 est disponible qu'on peut aller chercher sur OASIS
3 puis quelles informations supplémentaires qu'on a
4 besoin d'offrir au client pour s'assurer qu'il
5 puisse lui-même constater est-ce qu'il a été traité
6 selon les Tarifs et conditions. »

7 Alors, en ayant le montant total de la
8 coupure qui est faite, on peut voir, déjà, sur
9 OASIS, l'ensemble des transactions qui s'y
10 retrouvent, qu'on soit en ferme, non ferme, et
11 caetera, on peut toutes les voir. Et dans
12 l'éventualité, s'il y avait effectivement la charge
13 locale qui était également coupée par un même
14 événement, bien, bien entendu, on va indiquer que
15 cette transaction-là aussi a été affectée par
16 l'événement. Donc...

17 (15 h 09)

18 Q. **[278]** O.K. Donc si, dans les demandes de
19 renseignements, on vous avait demandé de nous
20 fournir un exemple de ce que ça aurait l'air, comme
21 un avis. Et l'exemple que vous aviez fourni c'était
22 juste dans un cas où seulement la... il y avait une
23 réduction seulement qui affectait le point à point.

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 R. Oui.

- 1 Q. **[279]** Alors je comprends qu'on serait en mesure de
2 voir la réduction appliquée à la charge locale.
- 3 R. Parce que c'est la... la... parce que c'est la très
4 grande majorité des cas. Ce sont les transactions
5 de point à point qui sont affectées. Parce qu'on a
6 déjà eu cette discussion-là ici à plusieurs
7 reprises, là, au moins à quelques reprises. Les
8 seules situations dans lesquelles la charge locale
9 va être affectée par une coupure de façon
10 proportionnelle ou équivalente avec un client de
11 point à point, c'est dans la situation où la
12 transaction du client point à point aurait un
13 impact également, donc de réduire de couper de la
14 charge du côté du réseau voisin. Alors c'est dans
15 cette situation-là où la charge locale du Québec
16 serait également affectée par la réduction.
17 Autrement, elle n'est pas affectée par les
18 réductions sur l'interconnexion.
- 19 Q. **[280]** Si je prends, je ne veux pas prendre
20 l'exemple des quatre (4) et cinq (5) décembre parce
21 que c'était... il y avait des question relatives à
22 la... à la confidentialité, mais si je prends par
23 exemple les exemples de feu de forêt qui sont
24 survenus, je pense, en juillet deux mille treize
25 (2013), dans ce cas-là, si je comprends... dans ce

1 cas-là il y avait une interruption au niveau de la
2 charge locale, mais il y avait également
3 interruption au niveau du point à point.

4 R. Oui.

5 Q. **[281]** J'essaie de voir dans cet exemple concret-là
6 si on serait en mesure de voir comment
7 l'interruption était appliquée. Parce que, vous
8 comprenez, pour qu'on puisse voir si le tarif a été
9 appliqué correctement, il faut que je puisse voir
10 si, effectivement, il y a l'application de l'effet
11 proportionnel.

12 R. Oui.

13 Q. **[282]** Alors je dois savoir quelle est
14 l'interruption de la charge locale et quelle est
15 l'interruption du point à point. Alors dans ce cas-
16 là, est-ce que je serais capable de voir de façon
17 effective qu'est-ce qui a été l'interruption au
18 niveau de la charge locale versus le point à point?

19 R. J'ai pas en tête les données du... du cas des feux
20 de forêt, là, je ne me souviens pas exactement
21 qu'est-ce qui est arrivé. Bien je veux dire dans
22 quelle...

23 Q. **[283]** Dans quelle séquence.

24 R. Dans quelle exactement séquence, dans quelle
25 importance les clients de point à point ou la

1 charge locale a été affectée. Et aussi, il faut
2 faire la distinction entre... à savoir si c'est
3 des... des coupures qui sont mises en place pour
4 des règles de fiabilité. Parce que dans certains
5 événements, lorsqu'il y a un impact important on
6 n'est pas... on est un réseau qui est interconnecté
7 avec d'autres... d'autres réseaux. Donc, dans
8 certains cas, lorsqu'il y a un événement sur le
9 réseau, qui au un impact important sur les réseaux
10 voisins aussi, il y a des règles de fiabilité qui
11 peuvent avoir préséance dans ces cas-là. Et bien
12 entendu, dans la vie, on va fournir l'information
13 pour que le client s'y retrouve.

14 Je pense que ce qu'il faut... ce qu'il faut
15 retenir, c'est qu'on va fournir une information
16 qu'on veut qu'il soit le plus utile possible. Mais
17 bien entendu, on invite les clients à communiquer
18 avec leurs délégués commerciaux pour s'assurer de
19 comprendre l'information qui est là. Puis si jamais
20 l'information n'est pas suffisante, bien on va
21 s'ajuster, on va ajuster l'avis pour s'assurer
22 qu'il est... il est utile pour que le client puisse
23 se retrouver, puis on comprend très bien le besoin
24 du client.

25 Q. **[284]** Puis je pense qu'il y a des... il y a de la

1 collaboration, là, je pense que l'objectif c'est
2 de... c'est d'avoir effectivement l'information,
3 puis je comprends que le Transporteur est prêt à la
4 fournir. Mais puisqu'on est en suivi de la
5 décision, puis je veux que ce soit « on the
6 record » pour... on va espérer qu'il n'y a pas de
7 situation où on considère qu'on n'a pas
8 l'information et que ça... ça nous cause un
9 problème. Mais je comprends que le Transporteur va
10 être en mesure de nous fournir également
11 l'information qui est relative, mais dans un cas si
12 nécessaire à la charge locale pour que, de notre
13 côté, vous aurez... vous aurez l'interprétation que
14 vous aurez de treize point six (13,6), mais que du
15 côté du client du service point à point, on puisse
16 également savoir et être en mesure de s'assurer de
17 l'application correcte du tarif.

18 R. Si c'est applicable, effectivement, sur une
19 interconnexion, on le fournira.

20 Q. **[285]** Ça complète.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci. Bonne fin de journée. Maître Neuman. Oui.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Il y a quelqu'un qui a oublié des pièces en avant.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Oui, on va trouver la bonne personne pour la suite.
3 Me DOMNIQUE NEUMAN :
4 Bonjour.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Oui, bonjour, Maître Neuman, vous aviez...
7 Me DOMINIQUE NEUMAN :
8 Bonjour, Monsieur le Président.
9 LE PRÉSIDENT :
10 J'ai quinze (15) minutes pour vous.
11 Me DOMNIQUE NEUMAN :
12 Ce sera à peu près ça, oui.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Parce qu'il faut arrêter à trois heures trente (3 h
15 30).
16 Me DOMNIQUE NEUMAN :
17 D'accord. O.K.
18 LE PRÉSIDENT :
19 Au plus tard. J'ai quelque chose à annoncer.
20 Me DOMINIQUE NEUMAN :
21 Ah.
22 LE PRÉSIDENT :
23 Alors donc...
24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
25 Q. **[286]** Alors bonjour, Monsieur le Président, quand

1 même.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui, vous avez un beau panel devant vous.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[287]** Bonjour, Mesdames les Régisseurs, bonjour...
6 bonjour Messieurs, Dames. Dominique Neuman pour
7 Stratégies énergétiques et l'Association québécoise
8 de lutte contre la pollution atmosphérique. Je vais
9 revenir sur une question que j'avais adressée au
10 panel numéro 2, lequel m'a référé au présent panel
11 numéro 3. Concernant des... des retards qui ont été
12 constatés et que nous mentionnons dans notre
13 preuve, notre preuve qui est notre rapport SÉ-
14 AQLPA, Document 1, aussi coté C-SÉ-AQLPA-0012. Nous
15 avons... nous avons constaté une répétition de
16 retards dans des projets de démantèlement,
17 enlèvement et remise en état de sites de la part
18 d'Hydro-Québec TransÉnergie, par rapport aux
19 échéanciers qui étaient antérieurement prévus donc,
20 il semble il y avoir continuellement un report de
21 tels projets et on était surpris de cette
22 répétition de tels retards et reports et on se
23 demandait si vous aviez quelque chose à nous dire
24 sur le sujet. Comment est-ce que vous voyez cette
25 question?

1 (15 h 14)

2 Mme ANDRÉE BOUCHER :

3 R. Bonjour. Oui, il y a effectivement certains coûts
4 de démantèlement qui ont été reportés dans le temps
5 en fonction du report de certaines mises en service
6 de projets. Il y en a par contre qui ont été
7 devancés. Il arrive que ce soit devancé.

8 En fait, les coûts de démantèlement
9 varient, la période ou la date de démantèlement
10 varie en fonction de la date de mise en service des
11 actifs qui vont être remplacés. Alors, il faut
12 avoir mis en service les nouveaux actifs avant de
13 procéder au démantèlement des anciens.

14 Pour ce qui est de votre crainte comme quoi
15 ce serait des contraintes budgétaires qui nous font
16 repousser certains démantèlements, je voudrais
17 juste vous rassurer à ce niveau-là, c'est qu'il y a
18 des provisions qui sont prises, des provisions pour
19 les mises hors service de certains équipements et
20 la décontamination de certains sites à la suite du
21 démantèlement des équipements.

22 Et le seul impact sur les résultats, dans
23 l'année où les travaux sont réalisés, ce sont soit
24 les impacts liés à une provision qui était sous-
25 provisionnée, qui n'était pas suffisante ou une

1 provision qui était surévaluée. Alors, le seul
2 impact sur les résultats d'une année, ça va être la
3 différence entre les coûts réels et les montants
4 qui avaient été préalablement provisionnés.

5 Et ces montants-là sont provisionnés dès la
6 mise en service. On constate le passif, la
7 provision, dès la mise en service des équipements
8 qui devront être démantelés dans le futur.

9 Q. **[288]** Je vous remercie. Mais notre préoccupation ne
10 portait pas seulement sur les résultats financiers
11 mais également sur les aspects environnementaux
12 puisque plusieurs de ces projets de démantèlement,
13 de remise en état de site impliquent une
14 décontamination.

15 Et notre inquiétude porte aussi sur le fait
16 que cette décontamination peut être reportée dans
17 le temps et je ne sais pas si vous pouviez élaborer
18 là-dessus puisque, si Hydro-Québec identifie
19 certains projets de démantèlement, donc incluant
20 des décontaminations comme étant requis à certains
21 moments, le fait de les reporter, est-ce que ça n'a
22 pas des effets néfastes du point de vue
23 environnemental?

24 R. Le déclencheur c'est le remplacement de
25 l'équipement. Tant et aussi longtemps que je n'ai

1 pas mis en service le nouvel équipement, je ne peux
2 pas procéder au démantèlement ni à la
3 décontamination. Puis comme mentionnait monsieur
4 Verret, c'est qu'on suit la loi. La loi m'oblige à
5 traiter les sols, remettre les sols en état après
6 que j'aie démantelé puis que j'aie quitté
7 l'emplacement.

8 Q. **[289]** D'accord. Je vais passer à une autre question
9 et pour ça, j'aurais besoin de la pyramide qui se
10 trouve sur une de vos acétates. Incidemment, c'est
11 avec beaucoup de joie que nous avons entendu
12 monsieur Boucher, notamment, lors de la première
13 journée de la présentation de la preuve, présenter
14 un peu la nouvelle approche qui anime Hydro-Québec
15 TransÉnergie et cette approche rejoint beaucoup des
16 choses que nous avons recommandées depuis plusieurs
17 années déjà.

18 Et notamment, donc, ces stratégies, ce
19 modèle de gestion des actifs qui est au coeur de la
20 stratégie d'efficience met un accent, un accent
21 plus grand que celui que nous avons vu dans le
22 passé et un accent qui a été expliqué par les
23 différents témoins sur la maintenance ciblée, la
24 maintenance préventive et c'est quelque chose que
25 nous favorisons, que nous appuyons très fortement.

1 Dans ce contexte, j'aimerais faire un lien
2 entre ça et les indicateurs de performance
3 corporatifs. Là encore, on a entendu monsieur
4 Boucher qui nous a dit que certains indicateurs
5 étaient en cours de révision, qu'il travaille là-
6 dessus et qu'il y avait un projet qui était
7 présentement en train de circuler.

8 (15 19)

9 Il y a un élément qui nous chicotte depuis un
10 certain temps qui est mentionné dans notre rapport,
11 notre rapport sur les indicateurs et objectifs de
12 performance, qui est le SÉ-AQLPA-0013, SÉ-AQLPA-2,
13 Document 1. Et je vous dis ça en lien avec la
14 recommandation 2.5 qui regroupe différents éléments
15 que nous avons mentionnés. Un élément qui nous
16 chicote, c'est que dans un contexte où on cherche à
17 privilégier la maintenance préventive, pour éviter
18 d'avoir à multiplier les projets d'investissements
19 en remplacement d'actifs, on a toujours un
20 indicateur de performance qui récompense la
21 quantité de demandes d'investissements qui sont
22 logées auprès de la Régie de l'énergie et la
23 quantité de mises en service. Est-ce que vous ne
24 voyez pas une certaine contradiction à ce niveau?

25

1 Mme ANDRÉ BOUCHER :

2 R. C'est vrai qu'il y a une intensification, une
3 volonté vraiment d'accroître la maintenance puis on
4 demande les budgets à cet effet-là cette année.
5 Toutefois, le niveau d'investissements et de mises
6 en service chez Hydro-Québec TransÉnergie ça
7 restera toujours une activité primordiale, une
8 activité qui regroupe beaucoup de gens, qui met à
9 contribution énormément de gens dans la division.
10 Et on constate que les mises en service de ces
11 projets-là ont quand même un impact important sur
12 le revenu requis, sur les tarifs et on s'efforce
13 d'être le plus précis dans le niveau de mises en
14 service. Et c'est un objectif de réaliser les mises
15 en service sur lesquelles on s'engage année après
16 année. Alors, ça reste... ça n'enlève rien à
17 l'intensification de la maintenance qu'on veut
18 faire, mais on est quand même une division où les
19 investissements et les mises en services sont très
20 importantes, on a pour près de deux milliards (2 G)
21 de mises en service prévues pour deux mille dix-
22 sept (2017) et un niveau d'investissements de deux
23 virgule quatre milliards (2,4 G), de mémoire.

24 Q. **[290]** Est-ce que c'est un indicateur de performance
25 corporatif qui fait partie de ceux qui seraient

1 éventuellement supprimés dans ce qui est envisagé
2 en ce moment?

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. Je ne peux pas répondre à cette question-là. C'est
5 quelque chose qui va être présenté dans le prochain
6 mois, je pense au mois de décembre. Vous allez le
7 voir l'an prochain.

8 Q. **[291]** O.K. Je vous pose cette question dans le
9 contexte où les indicateurs corporatifs se
10 traduisent en bonifications salariales, donc en
11 charges, qui est présenté à la Régie pour
12 approbation. Est-ce que vous pensez qu'il est
13 justifié que la Régie approuve une partie de la
14 masse salariale qui découle du fait qu'on
15 récompense le personnel sur la quantité de projets,
16 projets d'investissements, projets de mises en
17 service?

18 R. Absolument. Puis il ne faut pas oublier une chose,
19 on parle d'augmentation de la maintenance qui est
20 requise sur le réseau, mais à la base, on revient à
21 la stratégie de pérennité. À la base, il faut
22 regarder aussi l'augmentation importante des
23 investissements en pérennité qui sont requis à
24 travers le temps depuis la mise en place de la
25 stratégie de pérennité. On est sur un horizon d'un

1 milliard (1 G) d'investissements en pérennité par
2 année, il ne faut pas oublier que ça, ça doit être
3 également réalisé. Donc, ce n'est pas parce qu'on
4 fait plus de maintenance que tout d'un coup, on
5 arrête de faire de la pérennité, là. Il y a des
6 niveaux d'investissements qui n'ont jamais été, je
7 dirais peut-être... jamais c'est peut-être un mot
8 fort, là, mais disons soutenus à la hauteur d'un
9 milliard (1 G) pendant les prochaines années, là,
10 c'est un... ça va être un niveau record qu'on va
11 accomplir puis ça va être important de les
12 accomplir. C'est un tout avec la maintenance
13 supplémentaire qui est réalisée sur le réseau.

14 Q. **[292]** O.K. Mais pour revenir là-dessus, et je
15 termine là-dessus parce que je vois l'heure qui
16 passe et je sais que monsieur le président a
17 quelque chose d'important à nous dire, la logique
18 ne devrait-elle pas être la suivante? C'est que si
19 des projets méritent d'être soumis, ils doivent
20 être faits, ce n'est pas une question de donner des
21 récompenses si on en fait un petit peu plus ou de
22 pénaliser si on en fait un petit peu moins, c'est
23 s'ils sont requis, ils doivent être faits pour
24 assurer la sécurité, pour assurer la fiabilité du
25 réseau, point à la ligne?

1 R. Vous voyez, dans le dossier tarifaire, on met un...
2 depuis quelques années, on met un facteur de
3 lissage au niveau de la réalisation des
4 différentes mise en service. Donc, il y a des
5 choses qui se passent durant une année puis ce qui
6 est planifié ne se réalise pas toujours de la façon
7 dont... dans la réalité, ce n'est pas toujours
8 l'équivalent de ce qui est planifié.

9 (15 h 24)

10 Et les projets qui sont identifiés au niveau des
11 objectifs, ce sont des projets qui sont complexes.
12 Ce sont des projets qui impliquent plusieurs
13 contributeurs et on veut s'assurer que tout le
14 monde est au rendez-vous pour pouvoir les réaliser
15 en temps opportun selon la planification.

16 Q. **[293]** Alors, ça termine mes questions. Sinon, ça
17 aurait été de l'argumentation et on ne voudrait
18 sûrement pas que ça arrive maintenant. Donc, ça
19 termine mes questions. Et en prévision de l'annonce
20 de monsieur le président, je me demandais si ce
21 serait possible de spécifier. J'ai cru comprendre
22 de toutes les annonces qu'il y a une certitude
23 qu'il n'y a rien qui se passe ici jeudi et qu'il
24 n'y a rien qui se passe ici lundi prochain, mais je
25 voulais être sûr d'avoir bien compris ça.

1 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître...

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 O.K. Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Neuman et merci de ne pas argumenter.

8 Je vous entendrai en argumentation plus tard dans
9 la suite des choses.

10 Effectivement, jeudi, il n'y a jamais eu de
11 calendrier d'audience pour ce jeudi. La formation
12 n'est pas disponible ce jeudi. Elle est à
13 l'intérieur de ses murs, mais elle n'est pas
14 disponible pour tenir une audience.

15 En fait, je n'ai pas une très grosse
16 annonce à faire, Maître Neuman, je vais juste vous
17 dire qu'on va se revoir demain pour finir le panel.
18 Nous avons quand même pas mal de questions. Alors,
19 on a aussi des limites au niveau de la... Claude
20 nous a ouvert le plus de... monsieur le sténographe
21 nous a ouvert le plus de temps possible, mais si je
22 regarde avec le temps que j'ai, on va arrêter ici.

23 Par contre, ma collègue à ma droite va vous
24 faire ce qu'on appelle une préannonce de questions
25 pour une réflexion ou quelque chose et elle va vous

1 expliquer ça, alors... et par la suite on va
2 terminer.

3 Me LISE DUQUETTE :

4 Alors, oui. Bonjour. Lise Duquette pour la
5 formation. Alors, oui, je voulais vous donner le
6 temps d'y penser, peut-être avec une bière, un
7 verre de vin ou un scotch, selon vos préférences,
8 parce qu'on a eu une discussion sur un fameux
9 indicateur.

10 Quand j'ai posé mes questions au panel 2,
11 j'ai vu le désarroi dans les yeux de madame Roquet
12 sur la création d'un indicateur et le fait que ça
13 pouvait être très complexe, pour mesurer les coûts,
14 si vous voulez, des effets perturbateurs liés aux
15 effets IF sur le réseau. Alors, elle me soumettait
16 que c'était possiblement très complexe.

17 Ce midi, on me faisait remarquer que, dans
18 des causes civiles, ce sont les avocats qui fixent
19 les montants sur les dommages moraux. Alors, entre
20 la précision toute chirurgicale d'une madame Roquet
21 et l'estimation que maître Fréchette pourrait
22 arriver à fixer les coûts, je me demandais si vous
23 pouviez songer à un indicateur qui nous permettrait
24 de voir les coûts évités des effets... des fameux
25 effets perturbateurs liés aux IF, alors...

1 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :
2 Et juste pour être sûre que j'alimente à fond mon
3 verre de vin...
4 Me LISE DUQUETTE :
5 Vous pouvez en prendre deux, hein!
6 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :
7 Je vais essayer de penser avant de me rendre au
8 deuxième. Est-ce que c'est un indicateur qui se
9 voudrait mesurer du réel...
10 Me LISE DUQUETTE :
11 Bien...
12 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :
13 ... ou c'est un indicateur qui vise à mesurer du
14 prospectif?
15 Me LISE DUQUETTE :
16 Bien, ça peut être... dans ma tête, ce n'était
17 certainement pas du réel.
18 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :
19 O.K.
20 Me LISE DUQUETTE :
21 Moi, je voyais... et peut-être que monsieur Giroux
22 va pouvoir... je le vois dans le fond de la salle,
23 peut-être qu'il va pouvoir vous aider. Mais, il me
24 semble qu'on m'a déjà...
25

1 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

2 On peut y penser.

3 Me LISE DUQUETTE :

4 ... indiqué dans un dossier, par exemple, que

5 TransÉnergie, lorsqu'il fait... il calcule, s'il y

6 a des pannes, combien ça lui coûte... Bon. Je ne

7 sais pas exactement comment le coût, cette

8 estimation-là est faite, mais ça pourrait être

9 quelque chose de similaire pour la partie coût des

10 clients ou coût au Transporteur. Alors, ce n'est

11 pas nécessairement un réel avec trente-huit (38)

12 données à faire plusieurs plusieurs itérations.

13 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

14 Non. Je vous entends, je trouve ça, je trouve ça

15 intéressant comme élément de... de réflexion pour

16 la soirée.

17 Me LISE DUQUETTE :

18 Alors, je vous laisse avec votre boisson favorite,

19 ne serait-ce qu'un thé, alors... là-dessus. Et

20 puis, c'est ça, je vais vous en parler plus

21 longuement demain.

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 Je peux vous demander une précision également?

24 Juste pour être certain.

25

1 Me LISE DUQUETTE :

2 Oui. Allez-y.

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 Donc, les coûts des effets perturbateurs associés
5 aux IF, les coûts pour le Transporteur et non pas
6 pour les clients du Transporteur. On parle bien des
7 coûts à l'interne pour le Transporteur.

8 (15 H 29)

9 Me LISE DUQUETTE :

10 C'est pour interne, mais évidemment, si vous voulez
11 mettre une portion qui coût généré au client, par
12 exemple, si ça génère un coût au point à point ou
13 pour la charge locale, de façon générale, si vous
14 êtes capable de quantifier. On va le regarder dans
15 la formule... Moi, je veux simplement avoir une
16 idée des coûts afin de comparer le coût du remède
17 avec le coût de la maladie. Alors, ça peut être
18 évidemment, s'il y a une panne, qu'est-ce que ça
19 veut dire, tant pour le Transporteur que pour ses
20 clients.

21 LE PRÉSIDENT :

22 C'est beau? Oui?

23 M. STÉPHANE VERRET :

24 Oui.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Alors, écoutez, on... Merci, Monsieur Verret de me
3 confirmer que c'est beau. Alors, donc nous allons
4 reprendre demain à huit heures trente (8 h 30).
5 Nous allons donc avoir les questions de la Régie et
6 de la formation avec ce panel. Par la suite, il
7 faudrait voir, on fera aussi en début de journée...
8 Maître Fréchette, on fera la tournée de nos
9 engagements.
10 Me YVES FRÉCHETTE :
11 Oui, oui. Demain matin, je...
12 LE PRÉSIDENT :
13 Parfait.
14 Me YVES FRÉCHETTE :
15 ... après la soirée de scotch comme la chanteuse
16 « Un soir de scotch », alors après une soirée de
17 scotch on vous fera le point.
18 LE PRÉSIDENT :
19 C'est moins bon pour la mémoire, mais... en tout
20 cas, vous...
21 Me YVES FRÉCHETTE :
22 On fera le point.
23 LE PRÉSIDENT :
24 On fera ça. Et par la suite, je vous dirais qu'on
25 va enclencher dans la preuve des intervenants dans

1 la journée. Ça fait que, là, je vais donc regarder
2 tout ce que je peux faire pour accommoder le plus
3 possible tout le monde et... donc et pour vous
4 accommoder, je vous libère déjà. Alors, bonne
5 soirée et demain matin huit heures trente (8 h 30).

6

7 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE AU 23 NOVEMBRE 2016 À

8 8H30

9

10

11

1

2

3 SERMENT D'OFFICE

4

5 Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et CLAUDE
6 MORIN, sténographes officiels, certifions sous
7 notre serment d'office que les pages qui précèdent
8 sont et contiennent la transcription fidèle et
9 exacte des notes prises dans cette cause au moyen
10 de la sténotypie et du sténomasque.

11

12 Le tout, conformément à la loi.

13 Et nous avons signé,

14

15

16 DANIELLE BERGERON, s.o.

17

18

19

20 CLAUDE MORIN, s.o.